



Second Session  
Fortieth Parliament, 2009

Deuxième session de la  
quarantième législature, 2009

SENATE OF CANADA

SÉNAT DU CANADA

---

*Proceedings of the Standing  
Senate Committee on*

---

*Délibérations du Comité  
sénatorial permanent des*

**National Finance**

**Finances nationales**

*Chair:*

The Honourable JOSEPH A. DAY

*Président :*

L'honorable JOSEPH A. DAY

---

Tuesday, May 5, 2009  
Wednesday, May 6, 2009

---

Le mardi 5 mai 2009  
Le mercredi 6 mai 2009

---

**Issue No. 7**

---

**Fascicule n<sup>o</sup> 7**

**Tenth and eleventh meetings on:**

The 2009-2010 Estimates

**Dixième et onzième réunions concernant :**

Le Budget des dépenses 2009-2010

**Seventh and eighth meetings on:**

Elements contained in Bill C-10,  
the Budget Implementation Act, 2009

**Septième et huitième réunions concernant :**

Des éléments du projet de loi C-10,  
Loi d'exécution du budget de 2009

---

WITNESSES:  
(See back cover)

---

TÉMOINS :  
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE  
ON NATIONAL FINANCE

The Honourable Joseph A. Day, *Chair*

The Honourable Irving Gerstein, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Callbeck	* LeBreton, P.C.
Chaput	(or Comeau)
* Cowan	Mitchell
(or Tardif)	Nancy Ruth
De Bané, P.C.	Neufeld
Di Nino	Ringuette
Eggleton, P.C.	Rivard

\*Ex officio members

(Quorum 4)

*Changes in membership of the committee:*

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Mitchell replaced the Honourable Senator Banks (*May 7, 2009*).

The Honourable Senator Neufeld replaced the Honourable Senator Oliver (*May 5, 2009*).

The Honourable Senator Rivard replaced the Honourable Senator Nolin (*May 5, 2009*).

The Honourable Senator Banks replaced the Honourable Senator Mitchell (*May 5, 2009*).

The Honourable Senator De Bané, P.C. replaced the Honourable Senator Banks (*May 5, 2009*).

The Honourable Senator Banks replaced the Honourable Senator De Bané, P.C. (*May 5, 2009*).

The Honourable Senator Oliver replaced the Honourable Senator Neufeld (*May 4, 2009*).

The Honourable Senator Nolin replaced the Honourable Senator Rivard (*May 1, 2009*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT  
DES FINANCES NATIONALES

*Président* : L'honorable Joseph A. Day

*Vice-président* : L'honorable Irving Gerstein

et

Les honorables sénateurs :

Callbeck	* LeBreton, C.P.
Chaput	(ou Comeau)
* Cowan	Mitchell
(ou Tardif)	Nancy Ruth
De Bané, C.P.	Neufeld
Di Nino	Ringuette
Eggleton, C.P.	Rivard

\*Membres d'office

(Quorum 4)

*Modifications de la composition du comité :*

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Mitchell a remplacé l'honorable sénateur Banks (*le 7 mai 2009*).

L'honorable sénateur Neufeld a remplacé l'honorable sénateur Oliver (*le 5 mai 2009*).

L'honorable sénateur Rivard a remplacé l'honorable sénateur Nolin (*le 5 mai 2009*).

L'honorable sénateur Banks a remplacé l'honorable sénateur Mitchell (*le 5 mai 2009*).

L'honorable sénateur De Bané, C.P. a remplacé l'honorable sénateur Banks (*le 5 mai 2009*).

L'honorable sénateur Banks a remplacé l'honorable sénateur De Bané, C.P. (*le 5 mai 2009*).

L'honorable sénateur Oliver a remplacé l'honorable sénateur Neufeld (*le 4 mai 2009*).

L'honorable sénateur Nolin a remplacé l'honorable sénateur Rivard (*le 1<sup>er</sup> mai 2009*).

**MINUTES OF PROCEEDINGS**

OTTAWA, Tuesday, May 5, 2009  
(16)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day, in camera, at 9:30 a.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Banks, Callbeck, Chaput, Day, Di Nino, Eggleton, P.C., Gerstein, Mitchell, Nancy Ruth, Nolin, Oliver and Ringuette (12).

*In attendance:* Guy Beaumier and Jean-François Nadeau, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, March 12, 2009, the committee continued its examination of the following elements contained in Bill C10, the Budget Implementation Act, 2009: Parts 1-6, Parts 8-10 and Parts 13-15, and in particular those dealing with employment insurance and, concurrently continued, pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, March 3, 2009, its examination of the expenditures set out in the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 2010. (*For complete text of the order of reference for elements contained in Bill C-10, the Budget Implementation Act, 2009, see proceedings of the committee, Issue No. 4.*) (*For complete text of the order of reference for the Main Estimates, see proceedings of the committee, Issue No. 2.*)

Pursuant to rule 92(2)(e), the committee commenced in camera to consider a draft agenda.

At 9:57 a.m., the committee suspended.

At 10:00 a.m., the committee resumed in public.

**WITNESS:**

*As an individual:*

Jeremy Leonard, Senior Fellow, Institute for Research on Public Policy.

The chair made a statement.

Mr. Leonard made a presentation and answered questions.

At 11:34 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

**ATTEST:**

**PROCÈS-VERBAUX**

OTTAWA, le mardi 5 mai 2009  
(16)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à huis clos, à 9 h 30, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Banks, Callbeck, Chaput, Day, Di Nino, Eggleton, C.P., Gerstein, Mitchell, Nancy Ruth, Nolin, Oliver et Ringuette (12).

*Également présents :* Guy Beaumier et Jean-François Nadeau, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 12 mars 2009, le comité poursuit son examen des éléments suivants du projet de loi C-10, Loi d'exécution du budget de 2009 : parties 1-6, parties 8-10 et parties 13-15, particulièrement ceux qui ont trait à l'assurance-emploi et, conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat 3 mars 2009, son examen du Budget des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2010. (*L'ordre de renvoi pour l'examen des éléments du projet de loi C-10, Loi d'exécution du budget de 2009, figure dans le fascicule n° 4 des délibérations du comité.*) (*L'ordre de renvoi pour l'examen du Budget des dépenses figure dans le fascicule n° 2 des délibérations du comité.*)

Conformément à l'article 92(2)(e) du Règlement, le comité examine, à huis clos, l'ordre du jour provisoire.

À 9 h 57, le comité suspend ses travaux.

À 10 heures, le comité reprend ses travaux en séance publique.

**TÉMOINS :**

*À titre personnel :*

Jeremy Leonard, associé principal, Institut de recherche en politiques publiques.

Le président fait une déclaration.

M. Leonard fait une déclaration puis répond aux questions.

À 11 h 34, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

**ATTESTÉ :**

OTTAWA, Wednesday, May 6, 2009  
(17)

[English]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day, at 6:30 p.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Banks, Callbeck, Chaput, Day, Di Nino, Eggleton, P.C., Gerstein, Nancy Ruth, Neufeld and Ringuette (10).

*Other senator present:* The Honourable Senator Cordy (1).

*In attendance:* Guy Beaumier and Jean-François Nadeau, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, March 12, 2009, the committee continued its examination of the following elements contained in Bill C10, the Budget Implementation Act, 2009: Parts 1-6, Parts 8-10 and Parts 13-15, and in particular those dealing with employment insurance and, concurrently continued, pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, March 3, 2009, its examination of the expenditures set out in the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 2010. (*For complete text of the order of reference for elements contained in Bill C-10, the Budget Implementation Act, 2009, see proceedings of the committee, Issue No. 4.*) (*For complete text of the order of reference for the Main Estimates, see proceedings of the committee, Issue No. 2.*)

*WITNESSES:*

*Canadian Association of Professional Employees:*

Claude Poirier, President.

*Association of Justice Counsel:*

Marco Mendicino, Acting President;

Nick Devlin, Member of the Governing Council.

The chair made a statement.

Messrs. Poirier and Mendicino each made a presentation and, together with Mr. Devlin, answered questions.

At 8:05 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

*ATTEST:*

OTTAWA, le mercredi 6 mai 2009  
(17)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 18 h 30, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Banks, Callbeck, Chaput, Day, Di Nino, Eggleton, C.P., Gerstein, Nancy Ruth, Neufeld et Ringuette (10).

*Autre sénateur présent :* L'honorable sénateur Cordy (1).

*Également présents :* Guy Beaumier et Jean-François Nadeau, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 12 mars 2009, le comité poursuit son examen des éléments suivants du projet de loi C-10, Loi d'exécution du budget de 2009 : parties 1-6, parties 8-10 et parties 13-15, particulièrement ceux qui ont trait à l'assurance-emploi et, conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 3 mars 2009, son examen du Budget des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2010. (*L'ordre de renvoi pour l'examen des éléments du projet de loi C-10, Loi d'exécution du budget de 2009, figure dans le fascicule n° 4 des délibérations du comité.*) (*L'ordre de renvoi pour l'examen du Budget des dépenses figure dans le fascicule n° 2 des délibérations du comité.*)

*TÉMOINS :*

*Association canadienne des employés professionnels :*

Claude Poirier, président.

*Association des juristes du ministère de la Justice :*

Marco Mendicino, président intérimaire;

Nick Devlin, membre du conseil d'administration.

Le président fait une déclaration.

MM. Poirier et Mendicino font une déclaration puis, de concert avec M. Devlin, répondent aux questions.

À 20 h 5, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

*Le greffier du comité,*

Adam Thompson

*Clerk of the Committee*

**EVIDENCE**

OTTAWA, Tuesday, May 5, 2009

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 10:00 a.m. to examine Bill C-10, the Budget Implementation Act, 2009, Parts 1-6, Parts 8-10 and Parts 13-15, and in particular those dealing with employment insurance, and the Estimates laid before Parliament for the fiscal year ending March 31, 2010.

**Senator Joseph A. Day** (*Chairman*) presiding.

[*Translation*]

**The Chair:** Honourable Senators, this morning the committee is continuing its review of the 2009 Budget Implementation Act, or Bill C-10. At the same time, we are examining the 2009-2010 Estimates.

[*English*]

In recent weeks, we have been hearing about individual aspects of Bill C-10. This morning, we will be considering Budget 2009 in a more general manner. To that end, we are pleased to welcome Jeremy Leonard, Senior Fellow, Institute for Research on Public Policy. Mr. Leonard is the co-editor of a publication entitled: *A Canadian Priorities Agenda: Policy Choices to Improve Economic and Social Well-Being*, published in October 2007, and he currently directs the institute's research activities on innovation and competitiveness.

Honourable senators, Mr. Leonard was recently involved in a conference dealing with this general subject matter. We are pleased that he was able to find the time to be with the Standing Senate Committee on National Finance today.

Mr. Leonard, please proceed with your introductory remarks.

**Jeremy Leonard, Senior Fellow, Institute for Research on Public Policy, as an individual:** Thank you very much, Mr. Chairman, for affording me the opportunity to appear before this committee on the important subject of the 2009 Budget.

[*Translation*]

The Institute for Research on Public Policy is an independent, bilingual and not-for-profit think-tank based in Montreal. The Institute's independence is assured by an endowment fund established in the early 1970s.

The IRPP seeks to improve public policy in Canada by generating research, providing insight and sparking debate that will contribute to the public policy decision-making process.

[*English*]

My role at the institute is to direct our research projects on economic policy. My remarks today, although not the official view of the institute, are based on policy research that we have published as well as my own expertise.

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le mardi 5 mai 2009

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à 10 h pour étudier le projet de loi C-10, Loi d'exécution du budget 2009, parties 1-6, parties 8-10 et parties 13-15, particulièrement celles qui ont trait à l'assurance-emploi, et le Budget des dépenses déposé au Parlement pour l'exercice se terminant le 31 mars 2010.

**Le sénateur Joseph A. Day** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

**Le président :** honorables sénateurs, ce matin nous poursuivons notre de la Loi d'exécution du Budget 2009, qui a été le projet de loi C-10. En même temps, nous étudions le Budget des dépenses de 2009-2010.

[*Traduction*]

Nous nous sommes penchés, au cours des dernières semaines, sur des aspects précis du projet de loi C-10. Ce matin, nous allons jeter un regard plus général sur le budget de 2009. À cette fin, c'est avec plaisir que nous accueillons Jeremy Leonard, associé principal à l'Institut de recherche en politiques publiques. M. Leonard a codirigé l'ouvrage intitulé *A Canadian Priorities Agenda : Policy Choices to Improve Economic and Social Well-Being*, publié en octobre 2007. Il dirige actuellement les projets de recherche de l'institut axés sur l'innovation et la compétitivité.

Honorables sénateurs, M. Leonard a participé récemment à une conférence qui portait sur le sujet à l'étude. Nous sommes heureux qu'il ait accepté de venir rencontrer le Comité sénatorial permanent des finances nationales.

Monsieur Leonard, nous vous écoutons.

**Jeremy Leonard, associé principal, Institut de recherche en politiques publiques, à titre personnel :** Merci beaucoup, monsieur le président, de m'avoir invité à comparaître devant le comité pour discuter d'un sujet important, soit le budget de 2009.

[*Français*]

L'Institut de recherche en politiques publiques est un groupe de réflexion national, indépendant, bilingue et sans but lucratif situé à Montréal. L'indépendance de l'institut est assurée par un fonds de dotation établi au début des années 1970.

L'IRPP cherche à améliorer les politiques publiques canadiennes en encourageant la recherche, en mettant de l'avant de nouvelles perspectives et en suscitant des débats qui contribueront au processus décisionnel en matière de politique publique.

[*Traduction*]

Mon rôle, à l'institut, consiste à diriger les projets de recherche sur la politique économique. Mes propos, aujourd'hui, ne représentent pas le point de vue officiel de l'institut, mais se fondent sur les études stratégiques que nous avons publiées et mes connaissances en la matière.

The institute also publishes a monthly magazine called *Policy Options*, which is distributed to all MPs and senators. The February and March issues were devoted to the economic crisis and the budget, which offer useful background information and context for the subject of today's hearing.

The agenda today is to examine various sections of the 2009 Budget Implementation Act with particular focus on the Employment Insurance provisions, which are of critical importance given our position in the business cycle.

In the question and answer period, we can discuss anything and everything about the budget, and I will answer to the best of my ability. My prepared remarks will focus mainly on Employment Insurance.

I first want to contextualize my remarks and take a few minutes to sketch the current economic picture. I will talk about where the economy might be going in the next year or so, and then move on to the budget.

To say that we are on uncertain economic waters is to state the obvious. It is clear that the U.S. recession will probably be longer and deeper than any since the Great Depression, although it is misleading and disingenuous to compare the damage it has done with the calamity of the 1930s.

Conventional wisdom would say that Canada's recession must, of necessity, be as long and as deep as that of our southern neighbours. We all know the reasons because they have been repeated for decades. The vast bulk of Canada's exports go to the United States, with that share rising in the wake of free trade, and therefore we are chained to the U.S. business cycle.

However, are our economies really as joined at the hip as we think? The answer, in my view, is no. The main reason is that the commodities boom in recent years has allowed Canada to outperform the U.S. and stay out of recession longer. Because of strong underlying demand in China and other emerging markets, the medium-term outlook for commodity prices is actually quite bullish. It is for this reason that Canada, as well as other resource exporting countries such as Norway and Australia, will likely come out of the global economic downturn first, and relatively fast. It is important to note that after the wild ride of crude oil prices over the past year, they are still more than twice as high as they were before the commodities boom started. They are at about \$54 per barrel. Similar stories can be told for many other commodities that Canada exports.

Because of these dynamics, our share of exports going to the U.S. has drifted downward from a peak of 84 per cent in 2001 to about 75 per cent today, which is not too much above where it was just before the Canada-U.S. Free Trade Agreement, and the slack has been taken up by fast growing, resource-hungry, emerging markets.

L'institut publie tous les mois une revue intitulée *Policy Options*, que reçoivent tous les députés et sénateurs. Les numéros de février et de mars sont consacrés à la crise économique et au budget. Ils contiennent des renseignements de base utiles sur le sujet à l'étude.

Donc, notre objectif, ici, est d'examiner diverses parties de la Loi d'exécution du budget 2009, notamment les dispositions qui ont trait à l'assurance-emploi, et elles revêtent une importance capitale, vu notre position financière.

Nous pourrions, au cours de la période de questions, aborder n'importe quel aspect du budget. J'essaierai de vous répondre du mieux que je peux. Mon exposé va surtout porter sur l'assurance-emploi.

Je vais d'abord contextualiser mes propos et brosser brièvement un tableau de la situation économique actuelle. Je parlerai ensuite de l'évolution que connaîtra l'économie au cours de la prochaine année et du budget.

C'est une lapalissade de dire que nous vivons une période d'incertitude économique. La récession américaine sera probablement plus longue et profonde que celles que nous avons connues depuis la Grande Crise, quoi qu'il est trompeur et fallacieux de comparer les dommages qu'elle a causés à la calamité des années 1930.

Selon les idées reçues, la récession au Canada doit, par nécessité, être aussi intense que celle de nos voisins du sud. Nous savons tous pourquoi, les arguments étant les mêmes depuis des décennies. Le gros de nos exportations sont destinées aux États-Unis, notre part a augmenté grâce au libre-échange, ce qui veut dire que nous sommes enchaînés au cycle économique américain.

Or, nos économies sont-elles aussi étroitement liées qu'on le laisse entendre? Je n'en suis pas convaincu. En effet, l'essor des produits de base au cours des dernières années a permis au Canada de déclasser les États-Unis et d'éviter pendant plus longtemps la récession. En raison de la croissance sous-jacente de la demande en Chine et dans d'autres marchés émergents, les prévisions à moyen terme des prix des produits de base sont, en fait, assez optimistes. C'est pour cette raison que le Canada et les autres pays exportateurs de ressources naturelles, comme la Norvège et l'Australie, vont sortir en premier du marasme économique planétaire, et assez rapidement. Il est important de noter que les prix du pétrole brut, qui ont connu de sérieuses fluctuations au cours de la dernière année, demeurent deux fois plus élevés qu'ils ne l'étaient avant que l'essor des produits de base ne commence. Les prix oscillent autour de 54 \$ le baril. Nous pouvons dire la même chose de nombreux autres produits de base exportés par le Canada.

En raison de cette dynamique, notre part des exportations canadiennes vers les États-Unis a reculé : elle est passée de 84 p. 100, en 2001, un niveau record, à environ 75 p. 100, ce qui est légèrement supérieur à ce qu'elle était juste avant la signature de l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. L'écart a été comblé par les marchés émergents en pleine croissance, qui sont de gros consommateurs de ressources naturelles.

[*Translation*]

On the housing front, the contrast between Canada and the United States is even more striking than the headlines would have us believe. Housing starts in the United States have plummeted by nearly 70 per cent, compared to a 25 per cent decline here in Canada. Budget 2009 rightfully pointed out that the housing sector has slipped a little, but is not in the midst of a crisis. That is why I was surprised to see so much money, a total of \$7.8 billion, set aside for measures to stimulate the residential housing sector. I believe these funds could have been put to better use.

[*English*]

I have several slides that illustrate the relevant contrast between the American and Canadian economies. You can peruse them at your leisure. For purposes of my remarks today, I would like to draw your attention to the chart pertaining to employment.

[*Translation*]

The contrast with respect to employment is also striking. In the United States, employment has been declining since January 2008. The market there began to shrink a full nine months earlier than it did in Canada. Notwithstanding figures showing a net loss of jobs since January 2009, overall employment figures in Canada are still higher today than they were two years ago. Consequently, our overall purchasing power is much stronger than that of Americans. Nevertheless, there are 330,000 more people unemployed today than there were nine months ago, and this figure could very well increase in the coming months.

Canada therefore faces an entirely different set of challenges than its neighbour to the south. The financial crisis has resulted in credit-related problems. However, we are the victims, not the source, of the problem. Budget 2009 contains several key measures to facilitate access to credit.

[*English*]

The extraordinary financing framework aims to backstop mortgages, provide financial institutions with the capital they need to resume normal lending practices and to provide additional lending authorities to Crown corporations such as Export Development Canada and the Business Development Bank.

I wholeheartedly endorse these measures, because in my view, they reflect an accurate diagnosis of the problem; it is blow-back from the very real and much more catastrophic financial crisis in the United States. In short, our financial system is fundamentally sound but our economic proximity and integration with the U.S. requires modest and probably profitable in the medium term — for the government anyway — infusions of capital into financial markets at home.

[*Français*]

Si on examine le secteur résidentiel, le contraste entre le Canada et les États-Unis est plus frappant que ce que les manchettes laisseraient entendre. Les mises en chantier aux États-Unis ont chuté de près de 70 p. 100, comparativement à 25 p. 100 chez nous. Le budget 2009 a d'ailleurs souligné, avec raison, que le secteur immobilier subit un léger recul et non une crise. C'est pourquoi j'étais surpris de voir autant d'argent, soit 7,8 milliards de dollars, consacrés aux mesures pour stimuler le secteur résidentiel. À mon avis, ces fonds auraient pu être mieux utilisés.

[*Traduction*]

J'ai ici plusieurs diapositives qui illustrent les différences pertinentes entre les économies américaine et canadienne. Vous pouvez les examiner à votre guise. Je veux toutefois attirer votre attention sur celle qui traite de l'emploi.

[*Français*]

Le tableau concernant le secteur résidentiel est frappant, aux États-Unis, et les emplois sont à la baisse depuis janvier 2008. Cette chute s'est effectuée neuf mois plus tôt qu'au Canada. Nonobstant ces chiffres à la baisse depuis janvier 2009, le nombre d'emplois au Canada est toujours plus élevé qu'il y a deux ans. Par conséquent, notre pouvoir d'achat, de façon globale, est beaucoup moins réduit qu'aux États-Unis. Néanmoins, on compte aujourd'hui 330 000 chômeurs de plus qu'il y a neuf mois et ce nombre risque de s'accroître dans les prochains mois.

Les défis économiques au Canada sont donc d'un tout autre ordre que chez nos voisins. Étant donné la crise financière, nous vivons des difficultés liées au crédit. Toutefois, nous sommes les victimes et non la source du problème. Le budget 2009 contient plusieurs mesures très importantes pour faciliter l'accès au crédit.

[*Traduction*]

Le cadre de financement exceptionnel a pour objet de garantir les hypothèques, de fournir aux établissements financiers le capital dont ils ont besoin pour reprendre leurs activités de prêt, et de hausser le pouvoir d'emprunt des sociétés d'État, comme Exploitation et développement Canada et la Banque de développement du Canada.

J'appuie vivement ces mesures, car, à mon avis, elles brossent un tableau exact de la situation, une situation qui n'a rien à voir avec la crise financière catastrophique et très réelle qui secoue les États-Unis. Bref, notre système financier est foncièrement solide, mais notre proximité et intégration économiques avec les États-Unis exigent l'injection modeste et profitable, à court terme — pour le gouvernement —, de capital dans les marchés financiers canadiens.

*[Translation]*

From a cyclical standpoint, the usual challenges present themselves. Plummeting commodity prices and job losses have diminished the purchasing power of Canadians. Even though they have more savings than their American counterparts to sustain consumption, these savings will not be enough.

*[English]*

To effectively mitigate a cyclical downturn, a budget must counteract the negative forces buffeting the economy. With regard to commodity prices there is very little that can be done. They are determined in global markets based on global supply and demand. As I mentioned, the medium-term outlook is good, but in the short term there is virtually nothing that Canadian budgetary policy can do to affect commodity prices.

However, with regard to bolstering purchasing power there is much that can be done, and there are several examples in the budget: the personal income tax cuts, increases in the Canada Child Tax Benefits, increases in the working income tax benefit and more generous Employment Insurance benefits. The WITB, Working Income Tax Benefit and EI provisions are particularly potent because they put money directly into the pockets of people who are most likely to spend it — low-income workers and unemployed individuals. These are exactly the kinds of automatic stabilizers that form the basis of sound, counter-cyclical fiscal policy.

*[Translation]*

That being said, I think the budget did not go far enough with the measures put forward in two areas: an additional \$1.3 billion in funding for the Working Income Tax Benefit and an additional \$1.9 billion in funding for EI. As I pointed out, this is a mere drop in the bucket compared to the nearly \$8 billion allocated to the housing sector.

*[English]*

One concrete measure that should have been in the budget is more generous extended benefit provisions. The United States typically temporarily extends the employment insurance benefits by 13 weeks during recessions and they even went up to 26 weeks during the deep 1981-82 recession. The increase of five weeks in Budget 2009 is not really in tune with actual trends in the length of employment spells and worse, the public may perceive it as a permanent measure even though it is not. It just returns the benefit period to pre-1996 levels. In short, five weeks is not a large extension given the current economic conditions.

In my opinion much more needed to be done. The time was right to address some of the long-standing structural inequities in the program, but the budget did virtually nothing in this regard.

*[Français]*

Côté cyclique, les défis sont classiques. La chute du prix des denrées et les pertes d'emplois ont réduit le pouvoir d'achat. Même si les Canadiens disposent de plus d'économies que leurs voisins du sud pour soutenir la consommation, ces épargnes ne seront pas suffisantes.

*[Traduction]*

Pour atténuer de manière efficace les effets du repli conjoncturel, un budget doit contrecarrer les forces négatives qui malmènent l'économie. Concernant les prix des produits de base, nous ne pouvons pas faire grand-chose pour les influencer, car ils sont fixés par les marchés mondiaux, en fonction de l'offre et de la demande enregistrées à l'échelle planétaire. Comme je l'ai mentionné, les prévisions à moyen terme sont positives, mais à court terme, la politique budgétaire canadienne ne peut avoir aucun effet sur les produits de base.

Toutefois, on peut faire beaucoup pour stimuler le pouvoir d'achat. Le budget contient, à cet égard, plusieurs exemples : baisse de l'impôt des particuliers, majoration de la prestation fiscale canadienne pour enfants, hausse de la prestation fiscale pour le revenu de travail, prestations d'assurance-emploi plus généreuses. La PFRT, la prestation fiscale pour le revenu de travail, et les mesures touchant les prestations d'assurance-emploi sont particulièrement importantes, parce qu'elles ont pour effet de mettre plus d'argent dans la poche des personnes qui sont les plus susceptibles de le dépenser — les travailleurs à faible revenu et les chômeurs. Voilà le genre de stabilisateurs automatiques dont nous avons besoin pour nous doter d'une politique budgétaire contracyclique efficace.

*[Français]*

Cela dit, le budget était, à mon avis, beaucoup trop timide dans ses mesures liées à deux domaines : 1,3 milliard de dollars de plus pour la prestation fiscale pour le revenu de travail et 1,9 milliard de plus pour l'assurance-emploi. Tel que je l'ai indiqué, ces montants sont minimes, comparés à près de 8 milliards de dollars pour le secteur résidentiel.

*[Traduction]*

Par ailleurs, le budget aurait dû prévoir le versement de prestations complémentaires plus généreuses. Habituellement, les États-Unis prolongent la période de prestations d'assurance-emploi de 13 semaines lorsque le pays est frappé par une récession. Celle-ci a été prolongée de 26 semaines durant la crise de 1981-1982. La prolongation de cinq semaines de la période de prestations d'assurance-emploi, annoncée dans le budget de 2009, ne tient pas vraiment compte des tendances actuelles de la durée de l'emploi. Pire encore, le public risque de percevoir cette mesure comme une mesure permanente, même si elle ne l'est pas. Elle ne fait que ramener la période à ce qu'elle était avant 1996. Cela dit, cette prolongation de cinq semaines n'est pas suffisante, compte tenu de la conjoncture économique actuelle.

À mon avis, il aurait fallu faire beaucoup plus. Par exemple, il aurait fallu profiter de cette occasion pour s'attaquer à certaines inégalités structurelles de longue date que contient le programme.

The most glaring inequity is that the number of hours required to qualify varies substantially across the country according to the local unemployment rate. As a result, the areas of the country hardest hit by the recession, Alberta and southern Ontario, are the areas in which it is hardest to qualify for EI. This has reduced the proportion of unemployed workers who receive EI.

As of January 2009, less than 30 per cent of Albertans and Ontarians with no declared labour income were receiving Employment Insurance benefits. This compares to over 70 per cent in the Maritimes, which thus far has been spared the worst of the recession.

These large, implicit regional subsidies mean that EI has strayed far from its core function of providing income maintenance for unforeseen spells of unemployment. Canada may have an interest in maintaining regional development subsidies and supporting seasonal workers — I am not speaking against that — but I do believe they should be divorced from EI and made more explicit so we know what we are spending and for what purpose.

To move EI back to its core function and help put money into the pockets of those who need it most during economic downturns, the principle of experience rating must underlie contribution rates and benefit levels. What I mean is that firms that lay off fewer workers should face a lower EI contribution tax rate on their payroll. Similarly, workers who make fewer and less frequent claims should receive greater EI benefits when they do claim them. This is analogous to how private insurance is typically provided and it is the method by which unemployment insurance is financed in most of the state-run programs in the United States.

In practice, a better EI program would involve reinstating and reinforcing many of the provisions enacted in the Employment Insurance Act of 1996. This act sought to discourage use of the program as a regular income supplement as opposed to insurance against unpredictable job loss. The act brought modest experience rating to benefit levels by reducing the replacement rate by one percentage point for each group of 20-plus weeks of benefits claimed over the prior five years; the more a person claimed the fewer benefits he or she received. However, this measure was rescinded in 2000. At the moment, the Employment Insurance system has no experience rating in it whatsoever. Most changes to the EI regime since 2000 have involved increasing the generosity of benefits paid to seasonal workers, which simply encourages more seasonal employment and long-term dependency on EI.

Or, il n'y avait pratiquement rien à cet égard dans le budget. L'inégalité la plus flagrante est celle-ci : le nombre d'heures d'emploi requis pour être admissible aux prestations d'assurance-emploi varie considérablement d'une région à l'autre, en fonction du taux de chômage local. Par conséquent, les régions les plus durement touchées par la récession, l'Alberta et le Sud de l'Ontario, sont celles où il est le plus difficile d'avoir droit à l'assurance-emploi. Cette situation a eu pour effet de réduire le pourcentage de chômeurs qui touchent l'assurance-emploi.

En janvier 2009, moins de 30 p. 100 des Albertains et des Ontariens n'avaient déclaré aucun revenu de travail et touchaient des prestations d'assurance-emploi. Ce chiffre atteignait plus de 70 p. 100 dans les Maritimes. Ce qui veut dire qu'ils ont jusqu'ici évité le pire de la récession.

Ces subventions régionales implicites et importantes signifient que le programme d'assurance-emploi s'est éloigné de son objectif premier, qui est d'assurer un revenu d'appoint en cas de perte d'emploi imprévue. Le Canada veut peut-être maintenir les subventions au développement régional et l'aide accordée aux travailleurs saisonniers — je ne suis pas contre —, mais je crois que ces mesures devraient être dissociées du programme d'assurance-emploi et expliquées plus clairement pour que nous sachions ce que nous dépensons, et à quelle fin.

Si nous voulons ramener le programme d'assurance-emploi à sa mission de base et mettre plus d'argent dans la poche de ceux qui en ont besoin en période de ralentissement économique, nous devons adopter une règle de l'intensité fondée sur les taux de cotisation et les niveaux de prestations. Je m'explique : les entreprises qui mettent à pied moins de travailleurs devraient être tenues de verser des taux de cotisation d'assurance-emploi inférieurs. Parallèlement, les travailleurs qui présentent des demandes moins souvent devraient toucher des prestations d'assurance-emploi plus élevées. Cette formule s'apparente à celle qu'utilise le secteur de l'assurance privée, et aussi la plupart des États américains pour financer leurs programmes d'assurance-emploi.

En pratique, un programme d'assurance-emploi bonifié passe par le rétablissement et le renforcement de nombreuses dispositions qui figuraient dans la Loi sur l'assurance-emploi de 1996. Cette loi avait pour objet de faire en sorte que le programme serve non pas à suppléer le revenu régulier, mais à fournir une assurance contre toute perte d'emploi imprévue. Elle prévoyait des changements modestes à la règle d'intensité fondée sur les niveaux de prestations puisqu'elle réduisait le taux de remplacement de un point de pourcentage pour chaque bloc de 20 semaines ou plus de prestations demandées au cours des cinq années antérieures. Plus une personne présentait des demandes, moins de prestations elle recevait. Toutefois, cette mesure a été abolie en 2000. Aujourd'hui, le régime d'assurance-emploi ne prévoit aucune règle de l'intensité. La plupart des modifications dont il a fait l'objet depuis 2000 ont porté sur la majoration des prestations versées aux travailleurs saisonniers, ce qui ne fait qu'encourager le travail saisonnier et la dépendance à long terme à l'égard de l'assurance-emploi.

If EI were operated on a strict insurance basis, it would eventually finance itself, as contributions would equalize benefits. This would contrast markedly with the operation of EI in the 1990s, when there were changes to the program that tightened eligibility and reduced benefit levels. This led to record surpluses that the government then used to finance other programs. This caused tremendous political difficulties and it also overtaxed labour income as a source of revenue for the federal government.

Experience-based contribution rates and benefit levels would allow EI to improve its coverage and its impacts. With EI operating on true insurance principles, it would create fewer work disincentives and moral hazard problems. I mean that firms would think twice about laying off people because those decisions would have a direct effect on their bottom line. It would increase their experience rating and would cost them money in the short- and medium-term. It would then make sense to raise the earnings replacement ratio above the current level of 55 per cent and decrease the eligibility requirements in low unemployment regions, as I mentioned earlier. We could possibly have, for instance, a 360 hours requirement for eligibility across the country rather than the 420 to 700 hours we currently have. We could also reduce the current extremely high work requirement for new entrants and improve access to other benefits and services, such as employment support training and parental leave.

[Translation]

Summing up, I listened very attentively to Michael Ignatieff's comments about employment insurance which he made at the Liberal Party Convention in Vancouver. The themes that he raised are not developed fully enough for me to comment on them, but I do hope that they will spark an in-depth debate on the mission and workings of the EI system which I consider to be a front-line defence against the recession.

[English]

That is the end of my prepared remarks. I would be happy to talk about anything else in the budget that I am capable of answering.

**The Chair:** Thank you very much, Mr. Leonard. I am sure there will be discussions on other aspects of Bill C-10. It is a wide-ranging omnibus piece of legislation, as you know. One of our complaints is that maybe some areas did not get the thorough focus they should have received because the bill required quick attention.

Si l'assurance-emploi était strictement administrée comme une police d'assurance, le régime, à la longue, se financerait de lui-même, puisque les cotisations payées seraient égales aux prestations versées. Dans les années 1990, le programme a subi des changements radicaux : les critères d'admissibilité ont été resserrés et les niveaux de prestations ont été réduits. Le gouvernement s'est retrouvé avec des surplus, qu'il a utilisés pour financer d'autres programmes. Ce geste a causé beaucoup de mécontentement sur le plan politique. Il a également eu pour effet de surtaxer le revenu d'emploi comme source de revenu pour le gouvernement fédéral.

Les taux de cotisation et les niveaux de prestations fondés sur la règle de l'intensité permettraient au programme d'assurance-emploi d'étendre sa couverture et sa portée. Si le programme s'appuyait sur de véritables principes d'assurance, les désincitatifs au travail seraient moindres, et les problèmes liés au risque moral aussi. Les entreprises y réfléchiraient à deux fois avant de mettre à pied des travailleurs parce que ces décisions auraient un impact direct sur leur situation financière. Les répercussions de la règle de l'intensité seraient plus sévères, et leurs dépenses augmenteraient à court et à moyen terme. Il serait alors logique d'augmenter le taux de remplacement des revenus au-delà du pourcentage actuel de 55 p. 100, et d'assouplir les critères d'admissibilité dans les régions qui enregistrent de faibles taux de chômage, comme je l'ai déjà mentionné. Nous pourrions, par exemple, exiger que les travailleurs accumulent 360 heures d'emploi et ce, dans toutes les régions, et non entre 420 et 700 heures, comme c'est le cas actuellement. Nous pourrions également réduire les exigences très sévères imposées aux nouveaux arrivants et améliorer l'accès à d'autres prestations et services, comme l'aide à l'emploi et à la formation et le congé parental.

[Français]

En conclusion, c'est avec grand intérêt que j'ai écouté, lors de la Convention libérale de Vancouver, les propos de Michael Ignatieff à l'égard de l'assurance-emploi. Les thèmes qu'il a évoqués ne sont pas encore assez développés pour porter jugement, mais j'espère qu'ils susciteront un débat de fond sur la mission et le fonctionnement du système d'assurance-emploi qui, à mon avis, est une importante ligne de front dans la bataille contre la récession.

[Traduction]

Mon exposé est terminé. Je répondrai volontiers aux questions qui portent sur les autres aspects du budget.

**Le président :** Merci beaucoup, monsieur Leonard. Je suis certain que nous allons vous poser des questions sur d'autres aspects du projet de loi C-10. Il s'agit, comme vous le savez, d'un projet de loi omnibus assez volumineux. Ce que nous déplorons, entre autres, c'est que certaines dispositions n'ont pas reçu l'attention qu'elles méritent, car le projet de loi devait être examiné avec célérité.

Since you mentioned EDC, could you expand on the activity of the corporation and the permission to operate within Canada for a period of time with the ability of the executive, the government, to extend that activity? Is it your view that it was needed and desirable?

**Mr. Leonard:** The general thrust of using Crown corporations to extend credit and lending to where it is needed is a sound decision from a policy standpoint. The two main vehicles for doing that are the Business Development Bank of Canada and Export Development Canada. I have no problem with Export Development Canada lending domestically as long as there are provisions that such lending practices are temporary.

The issues are more political than policy. The notion that the government wants to start lending if the banks, for whatever reasons, are not lending sufficiently is sound policy. Should it have all gone through the Business Development Bank of Canada, whose mission is more focused on the domestic market? Possibly, but I do not think in terms of the process and mechanics that that would be a bad policy.

**Senator Nancy Ruth:** Thank you for appearing. I have read your papers on policy options and I listened to you on the radio this morning. I am interested in your desire to have us differentiate from the United States, while on the other hand, you would like us to copy some of their EI provisions and make them a little bolder. I am a little confused about sometimes and sometimes not. I am delighted you think there are some good things in the budget, such as the WITB and the bolstering of purchasing powers, the Canada Child Tax Credit and the income tax reductions.

To get back to the EI component, if you put in an experience rating and you hope that the system will pay for itself through premiums, both employers and contributions of the employee, there always remain those who do not have access to EI. Those that do not have access to EI are the poorest and are covered by the social transfer. Will the experience-rating-based EI that you dream about not exclude many groups such as students and women who have to work two or three part-time jobs and very rarely receive EI? If that were so, how would an increase of those that have to go on welfare be paid for because there is no insurance to pay for this?

If you go to an experienced-rating-based EI, it seems to me you are causing a greater tax burden for the provinces and a greater tax burden for the federal government and the social transfers. That is my general question.

**Mr. Leonard:** It is a very good question. You raise the point that the labour market has changed substantially over the last 15 to 20 years. As you mention, there is much more part-time work and much more self-employment, and those people are not covered by EI. I grant you that the experience rating can be complicated. The current system was built on the assumption of

Vous avez mentionné EDC. Pouvez-vous nous parler du mandat qui a été confié à la société au Canada, mandat que l'exécutif, le gouvernement, pourra prolonger? Est-ce que cette mesure, à votre avis, est nécessaire et souhaitable?

**M. Leonard :** L'idée d'utiliser des sociétés d'État pour accorder du crédit et des prêts aux entreprises qui en ont besoin est une sage décision, d'un point de vue politique. Les deux principales sociétés qui seront appelées à remplir ce rôle sont la Banque de développement du Canada et Exportation et développement Canada. Je n'ai rien contre le fait qu'Exportation et développement Canada intervienne sur le marché intérieur, à la condition que cette pratique soit temporaire.

Il est question ici de politique et non de stratégie. La décision du gouvernement d'accorder du crédit si les banques, pour une raison ou pour une autre, ne prêtent pas assez est une politique sensée. Aurait-il fallu confier cette tâche à la Banque de développement du Canada, dont la mission est de desservir surtout le marché intérieur? Peut-être. Toutefois, je ne crois pas que cette approche, en termes de processus, soit mauvaise.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Merci d'être venu nous rencontrer. J'ai lu votre ouvrage sur les options politiques et je vous ai entendu à la radio, ce matin. Vous souhaitez que le Canada se démarque des États-Unis, mais vous voulez en même temps qu'il adopte certaines dispositions du régime américain d'assurance-emploi et qu'il les resserre. J'ai un peu de mal à vous suivre. Je suis heureuse de voir que vous trouvez que le budget contient des mesures positives : mentionnons la PFRT, l'augmentation du pouvoir d'achat, la majoration de la prestation fiscale canadienne pour enfants et les baisses d'impôt.

Mais revenons à l'assurance-emploi. Même si nous adoptons une règle de l'intensité et que nous espérons que le régime s'autofinance grâce aux cotisations versées par les employeurs et les employées, il restera toujours des personnes qui n'auront pas droit à l'assurance-emploi. Je songe aux plus démunis qui sont visés par les transferts sociaux. Est-ce que le programme d'assurance-emploi axé sur la règle de l'intensité auquel vous aspirez n'exclut pas un certain nombre de groupes, par exemple, les étudiants et les femmes qui doivent cumuler deux ou trois emplois à temps partiel et qui reçoivent rarement des prestations d'assurance-emploi? Si oui, comment allez-vous financer les prestations d'aide sociale qui devront être versées à un plus grand nombre de personnes parce qu'elles n'ont pas droit à l'assurance-emploi?

Selon moi, la mise en place d'un programme d'assurance-emploi axé sur la règle de l'intensité va avoir pour effet d'accroître le fardeau fiscal des provinces, du gouvernement fédéral et, partant, d'alourdir les transferts sociaux. Voilà ma question.

**M. Leonard :** C'est une question fort intéressante. Le marché du travail a beaucoup évolué au cours des 15 à 20 dernières années. Il est vrai, comme vous le dites, qu'il y a davantage de personnes qui occupent des emplois à temps partiel ou encore qui travaillent à leur compte et qui n'ont pas droit à l'assurance-emploi. Il est vrai que la règle de l'intensité complique les choses.

full-time or seasonal work. We need to think about how to restructure Employment Insurance to account for these changes in the labour market.

I see two options. One option is that the EI system remains focused on full-time and seasonal work, but, as I said, I would like to keep that divorced. A second option is that other kinds of work fall to the welfare system. Frankly, I do not want to see that type of system. We have to think about experience rating as a function of the number of times a person is laid off from the employer's perspective or the number of times that a person claims. We could think of a system with provisions for part-time work; however, it is a delicate balance because in part Employment Insurance is trying to encourage more full-time work and attachment to the labour force.

Experience rating is complicated. If a person can demonstrate that he or she is holding several jobs, it should play into his or her favour and counteract. You can incorporate the fact of people having multiple jobs, in particular single income earners.

Whether students should be treated differently is a tough policy question. When I was at McGill University, before the reforms, we all enjoyed our teaching assistant jobs, after which we were laid off. We all vacationed in Mexico and had our friends deposit our "pogey" cheques. I probably should not tell you about that but it no longer happens. Students are in a particular situation: They earn income when they are not studying and some work during the year. It is a policy question of whether we want to treat that group separately and differently. We might want to, and with an experience rating system, we can do so, although I am sure that they should be treated differently. I am coloured by my own experience.

Experience rating can be modified to meet these special cases but the question is whether we want to do so from a policy perspective. The system will self-finance in its own universe. Clearly, for people outside of that universe, the monies needed to finance those programs will have to come from elsewhere. I agree with you.

**Senator Nancy Ruth:** The problem is where the elsewhere is. If the EI system is refined so much, then only those with high experience rating or self-financing qualify, thereby leaving many other people out.

I have a broader issue on which I would like to hear your opinion. I agree with you that the function of EI is to allow people to consume at levels somewhat similar to those enjoyed when they were fully employed. No one has spoken to us about a different economic model other than as consumers.

Le programme actuel s'adresse aux travailleurs à temps plein ou saisonniers. Or, nous devons restructurer le régime d'assurance-emploi pour tenir compte des changements observés dans le marché du travail.

Deux options s'offrent à nous. Nous pouvons continuer d'avoir un programme d'assurance-emploi qui privilégie les travailleurs à temps plein et saisonniers. Ou encore, nous pouvons regrouper tous les autres travailleurs sous le régime de l'aide sociale. Honnêtement, je ne voudrais pas d'un tel système. La règle de l'intensité doit être modulée en fonction du nombre de fois qu'une personne est mise à pied, du point de vue de l'employeur, ou en fonction du nombre de fois qu'une personne demande des prestations. Nous pourrions mettre sur pied un programme qui tient compte des travailleurs à temps partiel. Toutefois, c'est un peu délicat, car le programme d'assurance-emploi vise, en partie, à encourager davantage le travail à temps plein et la participation à la vie active.

La règle de l'intensité est complexe. Si une personne peut prouver qu'elle détient plusieurs emplois, cela peut jouer en sa faveur et être pris en considération. Une personne pourrait ainsi détenir plusieurs emplois, ce qui est le cas particulièrement des personnes seules.

Faudrait-il traiter différemment les étudiants? Voilà une question difficile à trancher sur le plan de la politique gouvernementale. Je fréquentais l'Université McGill avant la réforme. Nous aimions tous nos emplois d'assistant à l'enseignement, car lorsque nous étions mis en disponibilité, nous partions en vacances au Mexique et nos amis déposaient nos chèques d'assurance-chômage. Je devrais peut-être passer cela sous silence, mais c'est désormais chose du passé. La situation des étudiants est particulière : ils gagnent un revenu après l'année scolaire, mais certains travaillent pendant celle-ci. Sur le plan de la politique gouvernementale, il faut déterminer l'opportunité de traiter distinctement ce groupe. Nous pourrions souhaiter le faire, ce qui serait réalisable grâce à la règle de l'intensité, et je suis convaincu qu'ils devraient être traités différemment. C'est ma propre expérience qui me fait parler ainsi.

On peut modifier la règle de l'intensité pour tenir compte de ces cas particuliers, mais il reste à déterminer si nous voulons le faire dans le cadre de la politique gouvernementale. Le régime s'autofinancera pour ceux qui y ont recours. Pour les autres, les fonds devront manifestement provenir d'une autre source. Je suis d'accord avec vous.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Où trouver cette autre source? C'est là le problème. Si le régime d'assurance-emploi était modifié en ce sens, seules les personnes satisfaisant à des critères élevés en matière d'utilisation antérieure seraient admissibles, ce qui exclurait un grand nombre.

J'aimerais avoir votre avis sur une question plus générale. Je conviens avec vous que le régime d'assurance-emploi vise à offrir au prestataire un niveau de vie analogue à celui qu'il avait lorsqu'il travaillait à temps plein. Personne ne nous a parlé d'un modèle économique différent.

We need to produce and we need to buy. There is a whole part of my heart that has always thought this to be a fallacious system, given the many goods that we consume. For example, is it a good thing to drill our land for this or that resource so that we can consume more? Have you toyed with other economic models that are not based on a consumer society?

**Mr. Leonard:** I have given quite a bit of thought to that philosophical question. Thinking in terms of the model that drives most industrial societies, I find it clear that we want to have a sustainable economy, whatever that means. We consume some things because they are necessities; and we consume other things because they are luxuries. The line between necessity and luxury varies from one person to another.

In the short term, in terms of a cyclical downturn, we return to our friend Keynes, although I do not claim to be a Keynesian. The fact remains that when we have cyclical downturns, it is effective to encourage consumption. Although I cannot say what kind of consumption that should be, it is effective to encourage people to consume to smooth out cycles. In booms, it should be the case that there are breaks on consumption so that we avoid the boom-bust cycle.

Whether we should dig things out of the ground so that we can consume more is a philosophical question. I am of the view that we should do so only to the extent that it is sustainable over the long term. Whether what we are doing in Canada is sustainable over the long term is a question that I am in no better position to answer than you are.

**Senator Nancy Ruth:** “Sustainability” still means digging it out of the ground.

**Mr. Leonard:** Absolutely. You have touched on something else: Eventually the resources that we dig out of the ground will disappear, although we do not know when. It is clear that over the long term, Canada’s economic model should be evolving toward a value-added knowledge society, which we have heard about. One could argue that the resource boom was a blessing in terms of dollars but a curse in terms of the knowledge economy because we have seen the evidence from Alberta. For instance, people are leaving high school to make a great deal of money in the oil patch.

The other side of consumption is saving, a virtue which is taught to us by our parents and grandparents. However, when there is a recession, the collective instinct is to save more, but history has shown us that saving can make a recession deeper than it otherwise would be.

**Senator Callbeck:** Mr. Leonard, I want to discuss your proposal for the EI system. You said that companies that lay off fewer workers would face a lower EI contribution tax rate and workers who make fewer and less frequent claims would receive greater EI benefits.

Il faut produire et il faut acheter. J’ai toujours cru du fond de mon cœur qu’un tel raisonnement était fallacieux, lorsque nous voyons tout ce que nous consommons. Par exemple, vaut-il la peine de taxer notre sous-sol pour en tirer telle ou telle ressource afin de pouvoir consommer davantage? Avez-vous envisagé d’autres modèles économiques qui ne soient pas axés sur la consommation?

**M. Leonard :** Je me suis penché assez longuement sur cette question philosophique. J’ai songé au modèle propre à la plupart des sociétés industrielles, et il m’est apparu évident que nous voulons une économie viable, peu importe ce que cela veut dire. Nous achetons des biens de première nécessité mais également des produits de luxe. La distinction entre les deux varie d’une personne à l’autre.

À court terme, nous revenons aux principes de notre ami Keynes en période de repli conjoncturel, et je ne prétends pas être un de ses disciples. Il n’en demeure pas moins que stimuler la consommation est efficace en période de repli conjoncturel. Je ne saurais dire quel genre de consommation il faudrait stimuler, mais c’est une mesure efficace pour atténuer les effets d’un tel ralentissement. En période de prospérité, il faudrait préconiser un ralentissement de la consommation afin d’éviter l’alternance de forte expansion et de récession.

Faudrait-il taxer notre sous-sol pour que nous puissions consommer davantage? C’est là une question philosophique. Je suis d’avis qu’il faudrait le faire uniquement dans la mesure où cela est viable à long terme. Je ne suis pas plus en mesure que vous de déterminer si ce que nous faisons est viable à long terme.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Pour parvenir à cette « viabilité », on taxe notre sous-sol.

**M. Leonard :** Tout à fait. Vous abordez un autre aspect : les ressources que recèle notre sous-sol vont finir par s’épuiser, mais nous ignorons quand. À long terme, il est clair que le modèle économique du Canada devrait évoluer pour favoriser l’avènement d’une société du savoir à valeur ajoutée, dont nous avons entendu parler. On pourrait faire valoir que la prospérité du secteur des ressources a été utile sur le plan de la rentrée d’argent mais a porté préjudice à l’économie du savoir, d’après ce qui se passe en Alberta. Par exemple, on arrête ses études secondaires pour se remplir les poches dans le secteur pétrolier.

Économiser est le contraire de consommer. C’est une vertu que nous ont enseignée nos parents et nos grands-parents. En période de récession, notre instinct nous dicte d’économiser davantage, mais l’histoire nous a montré qu’agir ainsi nous enfonce davantage dans la récession.

**Le sénateur Callbeck :** Monsieur Leonard, je voudrais aborder votre proposition concernant le régime d’assurance-emploi. Selon vous, les entreprises qui mettent en disponibilité moins de travailleurs seraient assujetties à un taux de cotisation inférieur et les travailleurs qui demandent moins fréquemment de l’assurance-emploi recevraient des prestations supérieures.

My province has a great deal of seasonal employment in tourism, fisheries and agriculture because not too much happens in the winter. Yet, we need those workers in the spring, summer and fall. Your proposal would mean that the employers would have to pay more and that the employees would receive less.

**Mr. Leonard:** That is why I mentioned that I would divorce seasonal employment from Employment Insurance, and there are ways to address that situation. I agree that we do not want to have an employment insurance system that encourages excessive interprovincial migration.

From a policy perspective, there is a simple way to do that: lump sum amounts paid to seasonal workers. There is no experience rating and it is not a function of how long the person has worked. It is simply a lump-sum payment. Economists like that system because it does not change people's incentive to work more or less or to work elsewhere. In the United States where the experience rating is used, the dynamics are not the same. I would recommend that system over our current system in which there is no link between the frequency of EI use and layoffs and contribution rates and benefit levels. It is very inefficient nationally.

If we were to divorce the seasonal worker program, we could take advantage of the efficiencies for EI for non-seasonal workers and independently address the question of seasonal workers year round. My first recommendation for such laid-off workers is that there be a lump sum payment. However, that can be done in other ways. If it were separate from EI and not experience rated, I think you could have the best of both worlds.

**Senator Callbeck:** What do you mean by lump sum payments?

**Mr. Leonard:** I simply mean a fixed amount. If you are a seasonal worker, you are paid a fixed amount per year. That would be determined on a number of things, for example, a percentage of your average seasonal income for the time that you work. It would not be a function of how many weeks you work or of any other factor in EI.

**Senator Callbeck:** Regarding the housing initiatives, which are \$7.8 billion, you mentioned that you feel the money should have gone elsewhere. Where would you have put that money?

**Mr. Leonard:** I would have put it into funding extended benefits for employment insurance. I would have also put more into the Working Income Tax Benefit. If we divorce seasonal employment from Employment Insurance, part of that money should go there. In my view, these measures are effective counter-cyclical policies.

Dans ma province, les emplois saisonniers abondent dans les secteurs du tourisme, de la pêche et de l'agriculture. L'hiver est la saison morte, mais on a besoin de travailleurs au printemps, en été et en automne. D'après votre proposition, les employeurs devraient cotiser davantage et les travailleurs recevraient des prestations moindres.

**M. Leonard :** C'est pourquoi j'ai indiqué que je n'assujettirais pas les emplois saisonniers au régime d'assurance-emploi, et il existe des solutions à cet égard. Je conviens que nous ne voulons pas d'un régime d'assurance-emploi favorisant une migration interprovinciale exagérée.

À cet égard, il existe une solution sur le plan de la politique gouvernementale : le montant forfaitaire versé aux travailleurs saisonniers. On ne tient pas compte de la règle de l'intensité ni du nombre d'heures travaillées. On accorde simplement un montant forfaitaire. Un tel système a la préférence des économistes puisqu'il n'incite pas les travailleurs à travailler davantage ou moins, ou encore à se trouver un emploi ailleurs. La règle de l'intensité est en vigueur aux États-Unis, et la dynamique y est différente. C'est ce dernier système que je préconiserais puisque le nôtre n'établit aucun lien entre la fréquence du recours à l'assurance-emploi et des mises en disponibilité d'une part, et les taux de cotisation et les taux de prestations d'autre part. C'est tout à fait inefficace pour un pays.

Si les travailleurs saisonniers n'étaient pas assujettis au régime d'assurance-emploi, nous pourrions tabler sur ce que les travailleurs non saisonniers feraient économiser au régime et nous attaquer au problème des premiers tout au long de l'année. À l'égard des travailleurs mis en disponibilité, ma première recommandation consisterait à leur accorder un montant forfaitaire. Il existe cependant d'autres solutions. Si les travailleurs saisonniers n'étaient pas assujettis au régime et si la règle de l'intensité ne s'appliquait pas, je pense que nous pourrions avoir le meilleur des deux mondes.

**Le sénateur Callbeck :** Qu'entendez-vous par paiement forfaitaire?

**M. Leonard :** Il s'agirait simplement d'un montant fixe. Tout travailleur saisonnier toucherait tous les ans un montant fixe établi en fonction de plusieurs facteurs, notamment le pourcentage de son revenu saisonnier moyen, et non pas en fonction du nombre d'heures travaillées ou de tout autre facteur du régime d'assurance-emploi.

**Le sénateur Callbeck :** En ce qui concerne les mesures visant le secteur du logement qui s'élèvent à 7,8 milliards de dollars, vous estimez que ce montant aurait dû être investi ailleurs. Où aurait-il fallu l'investir?

**M. Leonard :** Je m'en serais servi pour bonifier les prestations d'assurance-emploi et la Prestation fiscale pour le revenu de travail. Si les travailleurs saisonniers n'étaient plus assujettis au régime d'assurance-emploi, une partie de l'argent ainsi économisé serait affectée à cette bonification. À mon avis, il s'agit là de mesures anticycliques efficaces.

The Working Income Tax Benefit is an effective tool for lowering the “welfare wall.” That is the situation where you start to get work and lose in-kind benefits from welfare. You could possibly end up being worse off working or you would not get much extra net income.

I would rather have seen less emphasis on the housing sector and more emphasis on these automatic stabilizers to which I referred such as WITB and more generous employment insurance while we move to experience rating. If we want to increase benefits and equalize eligibility criteria across the country, it will cost money in the short term.

**Senator Banks:** You raised the question of sustainable development. You have no doubt looked at the means by which governments account for revenue derived from natural resources.

I think all governments, including the federal government and certainly provincial governments treat revenues — or royalties as we used to call them — from resource sources as income. I can understand that resource income from electricity generation is income. However, resource income from non-renewable resources is not income in my view. It is a conversion of assets into cash, which is a different matter.

Have you thought about that question? How do we account for government income from non-renewable natural resources when, if you are operating a business, that is not really income?

**Mr. Leonard:** That is a good question. I have thought about it and essentially, the point you raise is absolutely correct.

One could argue that by digging something from the ground, you have not added value to it, you have simply moved it from where it was to where it is. That does add some value. The fact that it is not in the ground, but is in a truck, is valuable to the economy.

**Senator Banks:** It is also value-added when you smelt or refine the resource.

**Mr. Leonard:** Absolutely.

**Senator Banks:** Nonetheless, you have converted the asset into cash because royalties are paid not on the basis of the value-added to them, but on the extraction of the resource.

**Mr. Leonard:** I think our natural resources should more accurately be called “natural capital” because it is a depletable resource and we are essentially carving away our capital base.

From an accounting perspective, you should try to have measures of the depreciation of my asset base and compare the value of what you received and subtract, just as you would any investment in your capital stock. Your net capital increase is what you have added, minus what has been worn away and is no longer of use.

La Prestation fiscale pour le revenu de travail permet efficacement d'affaiblir le « piège social ». Lorsque vous commencez à travailler et que vous perdez les avantages de l'aide sociale, il se peut que votre situation empire ou que votre revenu augmente à peine.

J'aurais souhaité qu'on mette moins l'accent sur le secteur du logement et qu'on accorde davantage la priorité aux stabilisateurs automatiques auxquels j'ai fait allusion, en l'occurrence la PFRT et un régime d'assurance-emploi plus généreux ainsi que la mise en œuvre de la règle de l'intensité. Augmenter les prestations et uniformiser les critères d'admissibilité dans l'ensemble du pays coûtera de l'argent à court terme.

**Le sénateur Banks :** Vous avez soulevé la question du développement durable. Vous avez sans doute envisagé comment les gouvernements pourraient traiter les recettes tirées des ressources naturelles.

À mon avis, tous les gouvernements, y compris le gouvernement fédéral et certes les gouvernements provinciaux, traitent comme un revenu ces recettes — ou redevances, comme nous avons l'habitude de les appeler. Je peux comprendre que ce soit le cas pour les recettes tirées de la production d'électricité. Cependant, celles tirées de ressources non renouvelables ne sont pas un revenu à mes yeux. On parle plutôt d'une conversion d'actifs en liquide, ce qui est différent.

Avez-vous songé à cette différence? Comment traitons-nous les recettes publiques tirées de ressources non renouvelables alors que, si vous exploitez une entreprise, celles-ci ne constituent pas vraiment un revenu?

**M. Leonard :** C'est une bonne question, sur laquelle je me suis penché. Le point que vous avez fait valoir est tout à fait juste.

D'aucuns pourraient soutenir que vous n'ajoutez aucune valeur au produit extrait du sous-sol, que vous le changez simplement de place. Il y a en fait une valeur ajoutée. Le produit est utile à l'économie du seul fait qu'il n'est plus dans le sous-sol mais dans un camion.

**Le sénateur Banks :** Il y a également une valeur ajoutée lorsqu'il y a fusion ou raffinage.

**M. Leonard :** Tout à fait.

**Le sénateur Banks :** Néanmoins, vous avez converti cet actif en liquide parce que des redevances sont versées non pas sur la valeur ajoutée mais sur le produit brut extrait.

**M. Leonard :** Je pense que « capital naturel » serait une expression plus juste pour désigner nos ressources naturelles, et c'est ce capital naturel que nous réduisons.

Sur le plan de la comptabilité publique, il faudrait mesurer la dépréciation des actifs, en comparant la valeur initiale à ce qu'on reçoit, comme on le ferait pour le capital national. La valeur ajoutée moins ce qui s'est déprécié constitue l'augmentation nette de capital.

Currently, you are absolutely right. That same accounting principle has not been used. It is starting to be used among economists in how we think about natural resources.

A chart in the package shows gross domestic product and gross national income. That chart illustrates your point, Senator Banks. We can sell these resources at high prices, which is what we have been doing for the last five years and this generates real money because the price of these goods is high and we have a lot of them. The revenue has been in the hundreds of billions of dollars over the past few years.

The issue is that since we have depleted some of our natural capital, some of that money should be devoted to the sustainability issue. In Alberta, we have actually consumed most of that, both publicly and privately. There are some analyses of how Alberta has managed this influx of cash and the Heritage Fund, but I do not have enough knowledge to offer a comment. Alberta saw a tremendous increase of income. However, that income should have been corrected from an accounting perspective to reflect the depletion of the actual capital base.

**Senator Banks:** If we did that, we could change our mindset to a different way of thinking. We have inherited this store with a lot of stock in it and there are many people who want to buy that stock. We are selling it like crazy and we charge a little more because it is wrapped and packaged nicely. However, the stock is irreplaceable.

If we began to think that way, would that give us a different view of what “sustainable development” means? Would we have a different view of on prudence in balancing the depletion of our capital and its conversion to cash?

**Mr. Leonard:** We would. I do not know the magnitude, but if you went to a capital accounting basis, royalties would be smaller than we currently measure them. I do not know by how much. That would have an impact on the federal government’s fiscal position and on the province’s fiscal position. In turn, this change may affect public policies and how the federal government taxes and spends.

Your main point is a valid observation. We may be spending beyond our natural capital means in an unsustainable way because of the way we account for it. It would be useful to try to correct that in the future.

**Senator Ringuette:** I do not agree with your thoughts on experience ratings for EI. I have never agreed with the premise that the EI program and benefits are based on encouraged attachment to the labour force. That is like saying the auto workers in Ontario are being laid off and they do not have any real attachment to the labour force. The entire premise is wrong.

Vous avez tout à fait raison pour ce qui se passe actuellement. Ce même principe comptable n’a pas été employé. Les économistes commencent à s’en servir en ce qui concerne les ressources naturelles.

Le graphique montrant le produit intérieur brut et le revenu national brut fait ressortir votre point, sénateur Banks. Comme nous l’avons fait au cours des cinq dernières années, nous vendons ces ressources à fort prix, ce qui nous procure des profits étant donné leur prix élevé et leur abondance. Les recettes ont atteint des centaines de milliards de dollars au cours des dernières années.

Le problème, c’est qu’une partie de ces profits aurait dû être affectée au développement durable étant donné que nous avons réduit une partie de notre capital naturel. En Alberta, tant le secteur public que le secteur privé ont dépensé en fait la plupart de ces profits. Des analyses montrent comment l’Alberta a administré cette rentrée d’argent et le Fonds du patrimoine, mais je ne possède pas les connaissances nécessaires pour aborder la question. Les recettes touchées par l’Alberta ont augmenté de façon fulgurante. Cependant, il aurait fallu effectuer la pondération comptable afin de tenir compte de la diminution du capital de base.

**Le sénateur Banks :** Le cas échéant, il aurait fallu penser différemment. Nous avons hérité d’une abondance de ressources, et nombreux sont ceux qui veulent se les procurer. Nous vendons à tout venant, et nous demandons un petit surplus à cause du produit fini et transformé. Mais c’est une ressource non renouvelable.

Si nous pensions ainsi, aurions-nous un point de vue différent de ce qu’est vraiment le « développement durable »? Adopterions-nous un point de vue différent et chercherions-nous prudemment à équilibrer la diminution de notre capital et sa conversion en liquidités?

**M. Leonard :** J’estime que oui. J’ignore dans quelle mesure, mais si vous appliquiez les principes comptables sur le capital naturel, les redevances seraient inférieures. J’ignore dans quelle mesure. Il s’ensuivrait des répercussions sur la situation budgétaire du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, ce qui influencerait les politiques publiques ainsi que la façon dont le gouvernement fédéral perçoit les impôts et dépense l’argent des contribuables.

Votre principal point est pertinent. En raison du principe comptable que nous utilisons, nous dépensons peut-être plus que ne le permet notre capital naturel, et ce sans tenir compte des principes du développement durable. Il serait utile d’essayer de corriger cette lacune.

**Le sénateur Ringuette :** Je ne partage pas votre opinion sur la règle de l’intensité dans le régime d’assurance-emploi. Je n’ai jamais adhéré au principe que le régime et les prestations d’assurance-emploi soient fondés sur l’encouragement à la participation au marché du travail. C’est comme si l’on disait que les travailleurs de l’automobile ontariens sont mis en disponibilité et ne participent pas vraiment au marché du travail. Ce principe est entièrement faux.

You talked about how seasonal aspects should be different and lump sums. I do not agree with what you are putting forth regarding the challenges in EI whether we look at experience rating or separate seasonal programs, which basically go back to experience rating.

To continue in the same vein as Senator Nancy Ruth, the last time I checked there were 23 different federal-provincial government financial assistance redistribution programs. Have you done any research with regard to a basic minimum income?

**Mr. Leonard:** Yes, we have. The chair referred to a book entitled, *A Canadian Priorities Agenda*. In that book, there is a chapter on economic insecurity, which was one of the challenges we looked at. The author of that chapter put forth a uniform minimum basic income as a better solution to the patchwork we now have.

We were not asking for political feasibility in this study. Clearly, there are political issues that I will not go into. However, if we were to build an income support system from scratch, there are many good economic reasons why we would want to do something like that. There are issues around it, but I will summarize some of the dynamics.

Such a system presumes that individuals are best placed to know how to best spend and use their money for their own purposes. In other words, we do not need in-kind programs; we do not need the government to say, "You can qualify for this type of service, but we will provide the service rather than giving you the money." It is based on that premise.

The issue is that it is very expensive. It would be much more expensive to have a basic minimum income at a level a bit higher than current welfare levels, because it would cover everyone, not only certain subclasses such as people who are looking for work. With patchwork programs there are many eligibility requirements. This would be an across-the-board program. It would be quite a bit more expensive, but for administrative simplicity it could be run through the tax system. It has many efficiency arguments in its favour.

I am not certain whether this is doable in the current political context in Canada, but as an economist, I am very sympathetic to the notion of a universal basic income, which is sometimes referred to as a negative income tax.

**Senator Ringuette:** Could you supply this committee with the research you have done on this issue?

**Mr. Leonard:** Yes. I will provide that chapter to the chair.

**Senator Di Nino:** We often ask witnesses to supply us with information. Is this available through a source from which we can gather it ourselves?

**Mr. Leonard:** It is not available publicly.

Vous avez dit que le travail saisonnier ne devrait pas être assujéti au régime et vous avez évoqué le paiement forfaitaire. Je ne suis pas d'accord avec vos observations sur les problèmes du régime d'assurance-emploi et l'opportunité d'appliquer la règle de l'intensité ou de ne pas assujéttir le travail saisonnier au régime, ce qui revient au même.

Dans la foulée des propos du sénateur Nancy Ruth, je vous ferai valoir que, la dernière fois que j'ai vérifié, j'ai relevé 23 programmes fédéraux-provinciaux différents en matière d'aide financière et de redistribution. Avez-vous effectué des recherches sur le revenu minimum garanti?

**M. Leonard :** Oui. La présidence a fait allusion au livre intitulé *A Canadian Priorities Agenda*. Un chapitre porte sur l'insécurité financière, un des problèmes que nous avons examinés. Il y est proposé que le revenu minimum garanti et uniforme constituerait une solution supérieure à la mosaïque de mesures que nous avons actuellement.

Dans l'étude, nous n'avons pas envisagé la faisabilité de cette solution sur le plan politique. Il y a manifestement des problèmes d'ordre politique que je n'aborderai pas. Cependant, si nous devons créer de toutes pièces un régime de soutien du revenu, de nombreux motifs économiques valables justifieraient une telle solution. Il surviendrait naturellement des problèmes, mais je vous résumerai certains aspects de la dynamique qui en découlerait.

Une telle solution tient compte du fait que les personnes sont les mieux en mesure de savoir quoi faire de leur argent. Autrement dit, nous n'avons pas besoin de programmes de prestations en nature, dans le cadre desquels le gouvernement affirme : « Vous êtes admissible à ce programme, mais nous fournirons le service au lieu de vous donner de l'argent. » C'est le principe de base.

Le problème, c'est que cela coûte très cher. Il en coûterait beaucoup plus de fixer le revenu minimum garanti à un niveau légèrement supérieur à ceux en vigueur pour l'aide sociale, car tous seraient couverts, et non pas uniquement certaines sous-catégories comme les personnes à la recherche d'un emploi. Lorsqu'on a une mosaïque de mesures, il y a de nombreux critères d'admissibilité. Ce programme s'appliquerait à tous. Il coûterait passablement plus cher, mais son administration serait simple puisqu'elle s'effectuerait par l'intermédiaire du système fiscal. Sur le plan de l'efficacité, de nombreux arguments prêchent en sa faveur.

Est-ce réalisable dans le contexte politique actuel au Canada? Je n'en suis pas convaincu. Cependant, à titre d'économiste, me tient beaucoup à cœur la notion de revenu minimum pour tous, ce qu'on appelle parfois un impôt négatif sur le revenu.

**Le sénateur Ringuette :** Pourriez-vous remettre au comité la recherche que vous avez effectuée sur cette question?

**M. Leonard :** Oui. Je remettrai le chapitre à la présidence.

**Le sénateur Di Nino :** Nous demandons souvent aux témoins de nous remettre des documents. Pourrions-nous consulter autrement votre document?

**M. Leonard :** Il n'est pas à la disposition du public.

**Senator Ringuette:** I must question your statement that the Canadian economy is not that much linked to the American economy. We export 80 per cent of our goods and services to the U.S. How are we not so linked, be it with regard to energy, agricultural or forestry products, although perhaps less so with forestry products? I find it difficult to understand your reasoning when you say that Canada's economy is not so linked to the U.S. because of commodity exports. Will you explain?

**Mr. Leonard:** Perhaps I misspoke. I meant to say exactly that, that it is not "so linked," it is not as linked as it was in the past. We will always be linked, to some extent to the U.S. because, as you correctly said, the majority of our exports go to the United States. We must also remember that exports account for about one third of our economy. Of our entire economy, 20 per cent to 25 per cent goes to the United States.

I do not mean to say that our economies have been unlinked and we will each go our own way; far from it. That will never happen. My point is that our share of trade to the United States has been trending downward over the past six to seven years. It will probably never go under 70 per cent, but the very strong growth is being taken up by rapidly growing emerging market economies, most notably China. These are resource-hungry economies, particularly for crude oil, industrial metals, and lumber to a lesser extent because that continues to be a U.S.-dominated export market.

All of these factors that have helped Canada in the past several years, notwithstanding the discussion I had with Senator Banks about how we account for that extra revenue, are having a mitigating effect on the degree to which we follow the United States economy in lock step. In recent quarters, the effects of China's economic stimulus package have drastically increased investment. That has had an impact on the crude oil price trajectory that we have seen over the past couple weeks and for some of the industrial metals.

That is not to say that our economy will boom while the U.S. is mired in recession. It will not because we will still have our trade links. However, in my view, the recession in Canada will be shallower and shorter precisely because we have outside economic actors other than the United States that are taking up a more important role in Canada's economy, although they will never be the dominant role.

**Senator Eggleton:** I will start with the economy in general, as you did in your remarks. A front-page article in this morning's *The Globe and Mail* lists indicators that make one feel quite optimistic about coming out of the recession sooner rather than later. What is your reaction to that article?

**Le sénateur Ringuette :** Je me dois de remettre en cause votre déclaration selon laquelle l'économie canadienne n'est pas aussi étroitement liée à l'économie américaine. Nous exportons 80 p. 100 de nos biens et services aux États-Unis. Qu'il s'agisse de produits énergétiques, agricoles ou forestiers — mais cela ne vaut peut-être plus autant pour les produits forestiers —, comment nos économies ne peuvent-elles être aussi liées? J'arrive difficilement à comprendre votre raisonnement lorsque vous dites que l'économie canadienne n'est pas aussi liée à l'économie américaine à cause des exportations de produits de base. Pourriez-vous me donner des explications?

**M. Leonard :** Je me suis peut-être mal exprimé. Je ne voulais pas dire qu'elle n'était pas aussi étroitement liée, mais bien qu'elle n'était pas aussi liée que par le passé. Nos deux économies seront toujours liées dans une certaine mesure, parce que, comme vous l'avez signalé à juste titre, la majorité de nos exportations sont destinées aux États-Unis. Il faut se rappeler que nos exportations représentent le tiers de notre économie. Donc de 20 à 25 p. 100 de notre économie se retrouve aux États-Unis.

Je ne prétends pas que nos économies sont totalement indépendantes et que les deux pays vont agir tous deux à leur guise, car c'est loin d'être le cas. Cela ne le sera jamais d'ailleurs. Je voulais simplement dire que notre part d'échanges commerciaux avec les États-Unis a diminué au cours des six ou sept dernières années. Elle ne chutera probablement jamais sous les 70 p. 100, mais des économies émergentes en plein essor, notamment la Chine, prennent rapidement d'assaut ce marché. Ce sont des économies avides de ressources, particulièrement le pétrole brut et les métaux industriels et, à un degré moindre, le bois d'œuvre, car il demeure un marché d'exportation dominé par les États-Unis.

Tous ces facteurs ont aidé le Canada dans les dernières années — si on oublie la discussion que j'ai eue avec le sénateur Banks, à savoir que l'on tient compte de ce revenu supplémentaire —, et ont pour effet de nous distancier quelque peu de l'économie américaine. Au cours des derniers trimestres, les mesures de relance économique prises par la Chine ont eu pour effet d'accroître de façon exponentielle les investissements. Cette montée a eu des répercussions sur la trajectoire du prix du brut, comme nous l'avons constaté au cours des dernières semaines, ainsi que sur le prix de certains métaux industriels.

Il ne faut tout de même pas croire que notre économie connaîtra un boom tandis que les États-Unis sont plongés en pleine récession. Les choses ne se passeront pas ainsi, car nos liens commerciaux tiennent toujours. Toutefois, à mon avis, le Canada vivra une récession moins profonde et moins longue que son voisin, précisément parce qu'il entretient des relations économiques avec d'autres partenaires que les États-Unis, des partenaires qui jouent un rôle de plus en plus important au sein de l'économie canadienne, même s'ils ne prendront jamais la vedette.

**Le sénateur Eggleton :** Je parlerai d'abord de l'économie en général, comme vous l'avez fait dans vos remarques. Un article publié à la une du *Globe and Mail* de ce matin dresse une liste d'éléments qui indiquent que nous pourrions bien nous sortir de cette récession avant longtemps. Que pensez-vous de cet article?

**Mr. Leonard:** I did not see *The Globe and Mail* because I was driving from Montreal, but last night I read some positive news from the U.S. on the housing front. Some people are sticking their necks out to say that the U.S. housing market may have hit bottom. The housing problem is so fundamental to the U.S. economic crisis that it must bottom out before we will know where the American economy is going.

In terms of the Canadian economy, my view has not changed. I am a sort of optimist; I am in the “Carney camp,” for lack of a better phrase. That comes back to what I just said about the rise of China, where I think natural resource prices are going and, to the extent that the American economy may be bottoming out earlier than expected, although I have no basis for knowing whether that is true, that can only help Canada.

**Senator Eggleton:** You indicated that housing is not the best way to invest money in the stimulus package. However, housing meets a basic need, particularly for many of the people who are suffering in this recession. The people you mentioned should have more money available in the WITB and EI. However, at the same time, putting money into housing creates stimulus in the construction industry. There is quite a multiplier effect in housing. I wonder why you are as down on the housing side of things.

**Mr. Leonard:** There are two reasons: First, you are correct in saying that the multipliers are high for EI, WITB and housing. Depending on whom you ask, one is a bit bigger but, in my view, they are about the same. The provision with which I had the most trouble was the Home Renovation Tax Credit, which is not the only piece of the housing package. I tend to agree with all of what you have said but in terms of priority, counter-cyclicality and the housing sector slowdown, the employment numbers are much more worrying than the state of the housing industry at this time. I am not sure that the Home Renovation Tax Credit is an efficient way to reach the people to whom you referred.

**Senator Eggleton:** I agree.

**Mr. Leonard:** The program is focused on homeowners. I am doing a major home renovation, which was planned before this program came into effect, so I am happy that there is such a program. I am being paid to do something that I would have done anyway. Those comments do not necessarily speak to the social housing provisions.

**Senator Eggleton:** The renovation part of the program is a small percentage.

**M. Leonard :** Je n’ai pas vu le *Globe and Mail* d’aujourd’hui, car j’ai fait le trajet depuis Montréal ce matin. J’ai toutefois lu hier soir une nouvelle très encourageante à propos du marché immobilier des États-Unis. Certains osent avancer que le marché immobilier américain pourrait avoir touché le fond du baril. La crise immobilière y est pour beaucoup si les États-Unis sont en récession aujourd’hui; tellement que le marché immobilier doit atteindre son plus bas niveau avant que l’on puisse spéculer sur l’avenir de l’économie américaine.

Pour ce qui est de l’économie canadienne, mon point de vue n’a pas changé. Je me considère comme un optimiste; je suis dans le « camp Carney », si je peux m’exprimer ainsi. Je réitère que la montée de la Chine, la trajectoire des prix des ressources naturelles et le fait que l’économie américaine pourrait bien atteindre son plus bas niveau plus tôt qu’on ne pourrait le croire, bien que rien ne nous permette de le vérifier, ne pourront qu’être profitables pour le Canada.

**Le sénateur Eggleton :** Vous avez dit que ce n’était pas nécessairement une bonne idée d’investir les fonds prévus par le programme de relance dans le logement. Cependant, le logement répond à un besoin fondamental, particulièrement pour les nombreuses personnes qui sont touchées par cette récession. Plus d’argent devrait être mis à la disposition de ces personnes par l’entremise de la Prestation fiscale pour le revenu de travail et le régime d’assurance-emploi. Parallèlement, investir dans le marché immobilier permet de stimuler l’industrie de la construction. Investir dans l’immobilier a un effet multiplicateur. Je me demande pourquoi vous êtes aussi pessimiste à l’égard de ce marché.

**M. Leonard :** Cela s’explique de deux façons : d’abord, vous avez raison de dire qu’investir dans l’assurance-emploi, la Prestation fiscale pour le revenu de travail et l’immobilier a des effets multiplicateurs. Selon la source consultée, certains rapportent plus que d’autres, mais selon moi, ils sont à peu près équivalents. J’ai surtout des réserves à l’égard du crédit d’impôt pour la rénovation, qui n’est pas la seule mesure prévue dans le programme de relance de l’immobilier. Je suis d’accord avec vous pour bien des choses, mais je crois que le secteur de l’emploi est beaucoup plus sérieusement touché que l’industrie de l’immobilier en ce moment, malgré le déclin de cette dernière. C’est pourquoi on ne s’entend pas en matière de priorités et de mesures anticycliques. Je ne suis pas persuadé que le crédit d’impôt pour la rénovation est un moyen efficace d’aider les personnes dont vous avez parlé.

**Le sénateur Eggleton :** Je suis d’accord.

**M. Leonard :** Le programme s’adresse principalement aux propriétaires d’une résidence. Je serais heureux d’apprendre l’existence d’un tel programme si j’avais déjà prévu faire d’importantes rénovations à ma maison. On me paie pour faire quelque chose que j’aurais fait de toute façon. Ce n’est pas nécessairement ce que visent à faire les mesures de logement social.

**Le sénateur Eggleton :** Le volet rénovation ne représente qu’un léger pourcentage du programme.

I like your ideas on EI, in particular the idea of 360 hours to qualify across the country and raising the 55-week limit, in particular in this economy. However, such changes have a cost. First, how much would it cost to implement your ideas? If it were to come from EI premiums, how much would the premiums rise? I recognize that you are suggesting a change in how the premiums might be applied, which is interesting. However, short of that, what would the premiums be under the current system?

Second, many people fall between the cracks of the existing EI system. Some of your ideas would allow such people to qualify for EI. I have heard that only 46 per cent of people who pay EI premiums receive the EI benefit; but the government will say that 80 per cent qualify. Your ideas would help that situation but there are still many people who are not even part of the EI system, such as those who are self-employed. Many self-employed people have no choice because they cannot find steady work in any particular field, which disproportionately encompasses many women. What would you do for these people? Interestingly, you talked about seasonal workers and suggested a separate fund for them. How would you handle the other people?

You said a moment ago in answer to a question from Senator Ringuette that you have done some work on negative income tax and guaranteed annual income and other phrases used in that regard. In fact, I think Senator Segal, who is an advocate of guaranteed annual income and negative income tax, wrote an article in your *Policy Options* publication; but that is an argument for another day.

What would you recommend to protect and train people to bring them back into the employment system so that they can avoid going on welfare, which most do not want to do. Many people will take longer than 55 weeks to find employment and need some training. How do you provide for everyone in this system and get them back to work?

**Mr. Leonard:** Thank you for your questions. On the first question of how much it would cost to implement some of my ideas, the best estimates that I have seen are about \$1 billion per year if we reduced the floor to 360 hours. That is a great deal of money. That is why I said I would rather see money from the Home Renovation Tax Credit, for instance, used to do something like that. Over the long-term, if we moved to an experience-rating system, one would expect it to eventually self-finance.

J'aime vos idées à propos de l'assurance-emploi, particulièrement celles de réduire le seuil d'admissibilité à 360 heures et de prolonger la période maximale qui est actuellement de 55 semaines. C'est particulièrement intéressant compte tenu de la conjoncture économique actuelle. Toutefois, ces changements ne viennent pas sans prix. D'abord, combien en coûterait-il pour mettre en œuvre vos idées? S'il fallait puiser dans les cotisations d'assurance-emploi, de combien celles-ci augmenteraient-elles? Je comprends que vous proposez de fixer les taux de cotisation autrement, ce qui s'avère une solution intéressante. Si l'on n'optait pas pour la fixation de taux particuliers, à combien s'élèveraient les cotisations dans le cadre du régime actuel?

Deuxièmement, beaucoup de gens sont oubliés par le régime actuel d'assurance-emploi. Quelques-unes de vos idées permettraient à ces gens d'être admissibles aux prestations. J'ai entendu dire que seuls 46 p. 100 des cotisants reçoivent des prestations d'assurance-emploi; le gouvernement affirme cependant que 80 p. 100 d'entre eux y sont admissibles. Vos idées contribueraient à remédier à cette situation, mais encore bien des gens ne font même pas partie du régime d'assurance-emploi, comme les travailleurs autonomes. Beaucoup de travailleurs autonomes n'ont pas d'autre choix, car ils ne peuvent pas trouver d'emploi permanent dans un domaine précis, une situation qui touche particulièrement les femmes. Que feraient ces personnes? Chose intéressante, vous avez parlé des travailleurs saisonniers et avez proposé d'établir un fonds distinct pour ces derniers. Que feriez-vous pour les autres catégories de travailleurs?

Vous avez répondu à une question du sénateur Ringuette en disant que vous aviez travaillé sur un régime d'impôt négatif sur le revenu, un régime de revenu annuel garanti et d'autres mesures de ce genre. En fait, je crois que le sénateur Segal, qui est en faveur de l'établissement d'un régime de revenu annuel garanti et d'un régime d'impôt négatif sur le revenu, a rédigé un article dans votre publication qui s'intitule *Policy Options*; mais je réserverai cette discussion pour un autre jour.

Que recommanderiez-vous pour protéger les gens et les former afin de les ramener sur le marché du travail et d'éviter qu'ils se retrouvent sur l'aide sociale, une situation que la plupart de ces personnes ne veulent pas vivre? Beaucoup auront besoin de plus de 55 semaines pour se trouver un emploi, et beaucoup auront besoin de formation. Comment pouvez-vous aider tout le monde dans le cadre de ce régime et les ramener sur le marché du travail?

**M. Leonard :** Merci de me poser la question. Pour ce qui est de savoir combien coûterait la mise en œuvre de certaines de mes idées, les estimations les plus exactes que j'ai vues tournaient autour d'un milliard de dollars par année, à supposer que le seuil passe à 360 heures. C'est beaucoup d'argent. C'est pourquoi je préférerais que l'argent voué au crédit d'impôt pour la rénovation serve plutôt à une initiative de ce genre. À long terme, si nous adoptons un régime de fixation de taux particuliers, on pourrait s'attendre à ce que le programme se finance de lui-même.

Regarding the question of premium rates, if we went to an experience-rating system, the rates would adjust depending on various parameters such as frequency of use, et cetera. If we did not go to an experience-rating system, then contribution rates would have to increase, although I do not know by how much.

In terms of people falling through the cracks of the existing EI system, you talked about those who are not eligible because they are self-employed and, therefore, outside the system. You also talked about those who have not worked enough hours to qualify for the benefit.

**Senator Eggleton:** That category also includes people who leave their employment and the question then arises as to whether they left voluntarily or had justifiable reason to leave.

**Mr. Leonard:** On such an issue, a policy decision must be taken. If the purpose of Employment Insurance is to ensure against unanticipated spells, there is a fine line between voluntarily leaving and being laid off. This is where the intersection with experience rating comes in. If there is no experience rating, then there is no incentive for people who leave voluntarily to not make an arrangement with their employer.

The two go hand in hand. Are people who voluntarily leave a job falling through the cracks of the EI system? At the outset of the program, through the mid 1990s and before, we made a policy decision that people who leave a job voluntarily should not qualify for EI. It is one perception that they fall through the cracks, but that is simply a function of the EI program.

**Senator Eggleton:** There are many gray areas associated with the word “voluntarily.”

**Mr. Leonard:** I would advocate creating separate, self-insured pools, as they have done in France, for seasonal workers. In that way, you could take advantage of the efficiencies of experience rating for the people for whom that makes the most sense.

**Senator Mitchell:** Mr. Leonard, this has been most interesting. My questions centre around the potential impacts of environmental policy on stimulative economic policy.

First, with respect to tradable credits and offsets, is it not true that money, in particularly offsets, would go directly into companies that are spending money on technology related to the environment. In that way, would you have a high ratio stimulative impact per dollar invested?

**Mr. Leonard:** Yes, the tradable credits and offsets will reward the companies that are most active in these new environmental technologies. If you are talking about stimulative impact in terms

En ce qui a trait aux taux de cotisation, si nous passions à un régime de fixation de taux particuliers, ceux-ci seraient rajustés en fonction de différents paramètres, comme la fréquence d'utilisation. Si nous décidions de ne pas adopter de régime de fixation de taux particuliers, les cotisations devraient augmenter, mais je ne sais pas de combien.

Il a aussi été question des personnes qui sont négligées par le régime actuel d'assurance-emploi, vous avez parlé des travailleurs autonomes qui ne sont pas admissibles et qui ne contribuent ainsi pas au régime. Vous avez également parlé de ceux qui n'ont pas accumulé suffisamment d'heures de travail pour être admissibles aux prestations.

**Le sénateur Eggleton :** Cette catégorie comprend aussi les personnes qui quittent leur emploi, et la question qui se pose à ce moment, c'est de déterminer si elles ont quitté volontairement leur travail et si elles étaient fondées à le faire.

**M. Leonard :** Pour régler un tel problème, il faut prendre une décision d'ordre politique. Si le but de l'assurance-emploi est de ne nous protéger contre le manque de travail inattendu, la ligne est parfois mince entre un départ volontaire et une mise à pied. C'est là où la fixation de taux particuliers entre en jeu. En l'absence d'un tel régime, les gens ne sont pas nécessairement portés à s'entendre avec leur employeur, plutôt que de quitter volontairement leur travail.

L'un ne va pas sans l'autre. Est-ce que les personnes qui quittent volontairement leur emploi sont négligées par le régime d'assurance-emploi? Lorsque le programme a été mis en place, au milieu des années 1990 et peut-être avant, il avait été décidé que les personnes qui quittaient volontairement leur emploi ne devaient pas être admissibles aux prestations d'assurance-emploi. On pourrait croire que ces personnes sont négligées par le régime, mais il s'agit simplement d'une des conditions du programme d'assurance-emploi.

**Le sénateur Eggleton :** Beaucoup de zones grises entourent le terme « volontairement ».

**M. Leonard :** Je recommanderais de créer des fonds distincts et autofinancés pour les travailleurs saisonniers, comme on l'a fait en France. Il serait ainsi possible de profiter des avantages que procure la fixation de taux particuliers en l'appliquant aux catégories de travailleurs qui sont les plus appropriées.

**Le sénateur Mitchell :** Monsieur Leonard, tout cela est très intéressant. J'ai quelques questions sur les répercussions que pourraient avoir les politiques environnementales sur le programme de relance économique.

D'abord, pour ce qui est des crédits et des déductions échangeables, il est faux de croire que l'argent va aller directement aux entreprises qui investissent dans des technologies environnementales, et c'est encore moins certain dans le cas des déductions. Compte tenu de cette réalité, croyez-vous que les mesures incitatives auront un impact notable par rapport à chaque dollar investi?

**M. Leonard :** Oui, les crédits et les déductions échangeables récompenseront les entreprises qui investissent activement dans les nouvelles technologies écologiques. Si vous voulez parler d'un

of the overall economy, there would be a positive effect. I am not sure the actual global amount of credits is large enough to have an impact, although, in Alberta, I think perhaps it would. I do not have the numbers and I cannot give you an exact number. However, you are correct in terms of the incentives: You would see that money going to the companies doing the most work.

**Senator Mitchell:** There is nothing to say that an investment in a certain kind of environmental project or technology — for example, a plant that uses cattle manure to produce ethanol — that kind of project would not be invested in be as equally stimulative as building a new road, except with longer-term economic potential.

**Mr. Leonard:** That is fair to say. You are getting to the economic effect of infrastructure spending. If your concern is increasing the number of jobs, there may be a difference to the extent that some of these new technologies will involve fewer people and more labs. I do not know because I am not an environmental technician. There could be differences in that regard. However, in terms of the money moving through the economy, there should not be that much difference. If we look towards the long term, it is an interesting question you raise and I do not know the answer. There is a long-term issue in Canada that deals with our rate of productivity growth and manufacturing and our competitiveness vis-à-vis our American neighbours. That is something I work on at the institute. There is that long-term issue. In fact, investing in roads and infrastructure, et cetera, it is extremely important for that strand of competitiveness.

There is another strand that is much more uncertain. We do not know where it is going. That strand is exactly these new, green technologies. We are moving into a paradigm where it looks like we will be in a carbon-constrained world. Whether we want it or not, it is coming. That strand of competitiveness and investment is important. Which one is more important or more certain in the short term, I do not know. However, clearly they are both important.

As far as short-term jobs, the difference is really in terms of looking at it project by project: How many jobs will it create? Is it lab-intensive work or “hammering”? That will vary from project to project but I do not think one could make a general statement.

**Senator Mitchell:** On the tax side, you mentioned that higher-income people who get a tax advantage in this kind of economy would be very likely to save it. They might also be more likely to pay off debt. Is paying off debt in any way stimulative?

impact sur l'ensemble de l'économie, il y aurait certainement un effet positif. Toutefois, je ne suis pas certain que le nombre réel de crédits accordés soit assez important pour avoir de grandes répercussions, quoique ce pourrait bien être le cas en Alberta. Je n'ai pas de statistiques avec moi et je ne peux pas vous donner de chiffre exact. Par contre, il est vrai que ce sont les entreprises qui déploient le plus d'efforts qui profiteraient surtout de ces mesures incitatives.

**Le sénateur Mitchell :** On ne peut nier qu'il serait plus difficile d'attirer des investissements dans un projet environnemental ou technologique — par exemple dans une usine produisant de l'éthanol à partir du fumier de bovins —, même s'il permettrait autant de stimuler l'économie que la construction d'une nouvelle route; un tel projet offrirait par ailleurs un potentiel économique à plus long terme.

**M. Leonard :** Vous avez raison. On en vient aux retombées économiques des dépenses en infrastructures. Si votre intention est de créer de l'emploi, peut-être que ce genre de projet environnemental aurait un impact moindre, si l'on pense que certaines de ces technologies vertes impliquent moins de travailleurs et plus de laboratoires. Je ne peux vous le certifier, puisque je ne suis pas un technicien spécialiste en environnement. Il se pourrait qu'il y ait des écarts. Toutefois, pour ce qui est de brasser des fonds et de stimuler l'économie, il ne devrait pas y avoir une énorme différence. Il faut voir à long terme, et c'est une excellente question que vous me posez, mais je n'ai malheureusement pas la réponse. Un des enjeux à long terme qui touchent le Canada porte sur le taux de croissance de notre productivité et de notre industrie manufacturière, de même que sur notre compétitivité par rapport à nos voisins américains. C'est une question sur laquelle je me penche à l'institut. Il s'agit d'un enjeu à long terme. En fait, il est extrêmement important d'investir dans les routes et l'infrastructure, entre autres, pour maintenir cette compétitivité.

Un autre filon est beaucoup plus incertain, car nous ne savons pas trop où les choses vont nous mener. Je parle ici des nouvelles technologies vertes. Nous entrons dans un paradigme qui semble vouloir nous diriger vers un monde économe en carbone. Qu'on le veuille ou non, c'est ce qui nous attend. La compétitivité et les investissements sont fondamentaux. Lequel est le plus important ou certain à court terme, je l'ignore. Il est cependant évident que les deux sont essentiels.

Pour ce qui est de la création d'emplois à court terme, il faut vraiment y aller projet par projet : Combien d'emplois va-t-il créer? S'agit-il d'un travail de laboratoire ou d'un travail manuel? Cela variera d'un projet à l'autre, et je ne crois pas qu'il soit possible de faire des prévisions générales.

**Le sénateur Mitchell :** En ce qui a trait aux impôts, vous avez mentionné que les personnes ayant un revenu élevé et qui profiteront d'un tel avantage fiscal auront généralement tendance à épargner cet argent ou à s'en servir pour rembourser des dettes. Est-ce qu'aider la population à rembourser ses dettes permettra de relancer l'économie?

**Mr. Leonard:** It is not stimulative in the short term. It has very positive long-term effects but you cannot get out of squaring that circle. We see this in the U.S. more so because there are much higher debt levels.

Paying down debt reduces economic activity in the short run but it spans your long-run consumption or economic frontier. How does it do that? It creates more resources available for investments of all sorts, which then allows you to grow your economy bigger than your otherwise would have.

**Senator Mitchell:** Of course, one could argue that is what green investment does, too. Even if it does not have as much of an impact — although I think it does — it would certainly have a longer-term impact.

**Mr. Leonard:** Yes, that is right.

**Senator Mitchell:** If that is the case, the point you make that lower- and middle-income people who receive tax concessions are more driven to spend it. How much is the average amount of tax concession that a lower-income earner and a middle-income earner are getting under this package? Is it \$160 per year or \$200 per year? In which case, maybe if we reduced that instead of lowering taxes for higher-income people, we would actually expand the stimulative effect because this group of people is more likely to spend it.

**Mr. Leonard:** The principle you mentioned is absolutely correct. I have not read the budget since last week, so I do not know the figures, I am sorry to tell you. I can certainly provide them.

**Senator Mitchell:** If you could, that would be great.

**Mr. Leonard:** Yes, I can.

[Translation]

**Senator Nolin:** Mr. Leonard, I would like to bring the discussion around to microeconomics rather than macroeconomics, to focus on owners or employees of small or medium-sized businesses that supply goods and services to the Government of Canada.

Many people in the National Capital Region are affected because they are suppliers to one of, if not the largest, employer in the region, namely the Government of Canada, either directly or through agencies and Crown Corporations located in the area.

I have a question for you, bearing in mind a story relayed to me by one of the region's business persons. If you cannot answer it, I hope departmental officials will be able to do so, because it is a rather important matter.

Banks and small suppliers to the State are concerned about the commercial credit crisis. The Institute for Research on Public Policy has a program that examines innovation and competitiveness, so you will understand where I am coming

**M. Leonard :** Le remboursement de dettes ne stimule pas l'économie à court terme. Il peut avoir des effets très positifs à long terme, mais il ne permet pas de résoudre cette quadrature du cercle. Nous l'observons davantage aux États-Unis parce que les niveaux d'endettement sont plus élevés là-bas.

Le remboursement des dettes réduit l'activité économique à court terme, mais c'est dans l'avenir qu'il aura un effet sur l'économie ou la consommation. De quelle manière? En créant davantage de ressources disponibles pour des investissements de toutes sortes, qui vous permettront ensuite de faire croître votre économie dans une proportion bien plus importante que vous n'auriez pu le faire autrement.

**Le sénateur Mitchell :** Bien sûr, on pourrait soutenir que c'est également l'effet des investissements verts. Même s'ils n'ont pas un impact aussi important — bien que je sois d'avis que c'est le cas —, ils auraient à coup sûr des effets à long terme.

**M. Leonard :** Oui, c'est juste.

**Le sénateur Mitchell :** S'il en est ainsi, revenons à votre argument selon lequel les personnes à faible ou à moyen revenu qui obtiennent des allègements fiscaux sont plus susceptibles de dépenser l'argent ainsi obtenu. Quel est le montant moyen des allègements accordés aux personnes à faible ou à moyen revenu en vertu de ce programme? Est-ce 160 \$ par année, 200 \$ par année? Dans ce cas, si nous réduisions ce montant au lieu de baisser l'impôt des personnes à revenu élevé, nous augmenterions en réalité l'effet stimulant, car ce groupe de gens serait plus susceptible de dépenser cet argent.

**M. Leonard :** Ce principe que vous venez de mentionner est absolument exact. Je n'ai pas lu le budget depuis la semaine dernière, alors je suis désolé de vous dire que j'ignore quels sont les chiffres. Mais je puis certainement vous les fournir.

**Le sénateur Mitchell :** Si vous le pouviez, ce serait formidable.

**M. Leonard :** Oui, je pourrai le faire.

[Français]

**Le sénateur Nolin :** Monsieur Leonard, je voudrais vous amener sur le terrain de la microéconomie plutôt que de la macroéconomie, pour intéresser des gens qui sont propriétaires ou employés de petites et moyennes entreprises et qui fournissent des biens et des services au gouvernement du Canada.

Cela affecte beaucoup les gens de la région de la capitale nationale, qui, par la force des choses, fournissent à un, ou sinon le plus gros donneur de travail de la région, le gouvernement du Canada, directement ou via des agences et des sociétés de la Couronne qui opèrent dans la région.

Je vous pose la question en ayant à l'esprit ce qui m'a été raconté par un entrepreneur de la région. Et si vous n'avez pas la réponse, j'espère que les officiers du ministère pourront nous offrir une réponse parce que cela m'apparaît assez important.

La crise du crédit commercial préoccupe les banques et les petits fournisseurs de l'État. Vous travaillez à l'Institut de recherche en politiques publiques sur un programme qui examine l'innovation et la compétitivité, alors vous allez

from. Many small businesses developed ways of delivering services the State and the State recognized these efforts by awarding contracts to countless small businesses that have gone on to prosper in this environment.

In the past, everything went smoothly. These small businesses secured a contract, presented it to their banker who then extended a line of credit to them to acquire the goods and hire the people to fulfill the terms of the contract. The businesses would then repay the bank loan when the government held up its end of the contract. Everyone was happy.

Today, because of the credit crisis, banks are asking for outlandish guarantees that prevent these service providers from accepting these small contracts. The fact of the matter is that today, larger companies have an easier time getting credit. Small businesses are being squeezed out of the region at the expense of workers who are at the mercy of an employer that are not in a strong enough financial position to hold on until the tide turns.

From a legislative standpoint, what can we do to remedy this kind of problem?

**Mr. Leonard:** That is a good question. First of all, I agree with your analysis of the importance of SMEs.

**Senator Nolin:** They drive the Canadian economy.

**Mr. Leonard:** Unfortunately, they are often the first ones to feel the effects of a credit crunch because they are small.

**Senator Nolin:** Let me say right away that I am not a regular member of the committee, meaning that I have not looked at each and every section and provision of the bill. However, I see from the legislative summary prepared for members that there are plans afoot to amend the Canada Small Business Financing Act. This legislation covers all matters pertaining to small business loans.

I have already detected a certain level of concern among small businesses, but the scenario that you have described seems so dire that I truly wonder what we can do.

**Mr. Leonard:** I am neither a legislator, nor a lawyer.

**Senator Nolin:** But we are.

**Mr. Leonard:** In theory, the budget is an attempt on the part of the government to encourage banks to lend money and, if they do not lend money, to find other ways to get credit flowing. As I mentioned, Export Development Canada and the Business Development Bank have received injections of new capital.

I have not read the Budget Implementation Act from cover to cover, but I do not see why SMEs would not have access to this money. Of course, the lenders will demand repayment guarantees, but since the lenders are Crown Corporations, the rules could be relaxed somewhat.

**Senator Nolin:** Is the State prohibited by law from paying in advance for goods or services?

comprendre mon point. Plusieurs petites entreprises ont développé des façons de faire pour servir l'État et l'État a reconnu cela en accordant des contrats à une myriade de ces petites entreprises qui ont prospéré dans cet environnement.

Dans le passé, tout allait bien. Ces petites entreprises obtenaient un contrat, présentaient le contrat à leur banquier qui leur offrait une marge de crédit pour qu'elles acquièrent les biens et retiennent les services pour être en mesure de remplir leur contrat. L'entreprise remboursait la banque lorsque l'État payait et tout le monde était heureux.

Aujourd'hui, la crise du crédit fait en sorte que les banques demandent des garanties qui sont excessives et qui empêchent ces fournisseurs de services d'accepter ces petits contrats. Ce que l'on constate aujourd'hui, c'est que ce sont de plus grandes entreprises qui obtiennent le crédit plus facilement et qui éliminent les petites entreprises de la région au détriment des travailleurs qui sont, eux, à la merci d'un employeur qui n'a pas les reins solides pour attendre les jours meilleurs.

Que peut-on faire du point de vue législatif pour remédier à ce type de problème?

**M. Leonard :** C'est une bonne question. Je suis tout à fait d'accord avec votre diagnostic en ce qui concerne l'importance des petites et moyennes entreprises.

**Le sénateur Nolin :** C'est le nerf de l'économie canadienne.

**M. Leonard :** Malheureusement, ce sont souvent les premières touchées par n'importe quelle crise de crédit parce qu'elles sont petites.

**Le sénateur Nolin :** Je vous dirai tout de suite que je ne suis pas un membre régulier du comité, donc je n'ai pas examiné chacune des sections et des articles du projet de loi, mais je remarque, dans le résumé législatif qu'on nous fournit, qu'il est question de modifier la Loi sur le financement des petites entreprises au Canada. Cette loi légifère tout ce qui concerne les prêts aux petites entreprises.

Je pense qu'il y a déjà une préoccupation au niveau des petites entreprises, mais le scénario que je vous ai dépeint m'apparaît tellement odieux que je me demande vraiment ce qu'on peut faire.

**M. Leonard :** Je ne suis ni législateur, ni avocat.

**Le sénateur Nolin :** Nous on l'est!

**M. Leonard :** En principe, ce que le gouvernement a essayé de faire avec le budget, c'est d'inciter les banques à prêter, et si elle ne prêtent pas, d'avoir d'autres véhicules pour le faire. Comme je l'ai mentionné, la Banque d'exportation du Canada et la Banque de développement du Canada sont infusées avec de nouveaux capitaux.

Je n'ai pas lu à la lettre le projet de loi portant exécution du budget, mais je ne vois pas pourquoi les PME n'auraient pas accès à ces fonds. C'est clair qu'il y aura certaines garanties de remboursement, mais étant donné que c'est une compagnie de l'État, les règles peuvent être assouplies.

**Le sénateur Nolin :** Est-ce que les lois empêchent l'État de payer à l'avance un bien ou un service?

**Mr. Leonard:** I cannot answer that question.

**Senator Nolin:** Thank you, Mr. Leonard.

[*English*]

**Senator Di Nino:** I would like to make an observation. I cannot recall the exact term you used to describe those who save money, but it struck me — coming from a background where saving money was critical to be able to live tomorrow if you did not have a job — as a balance between consuming those things you need and also a program to self-insure for tomorrow when the need may come. I think that should go on the record because I do not think that is quite the message that you gave. Do you agree with that?

**Mr. Leonard:** I agree that saving at a personal level is absolutely critical to sustainability in the life course.

**Senator Di Nino:** I appreciate that. I also want to congratulate you on your confession on the misuse of the EI benefits that allowed you to go to Mexico, which is a concern that some people have about some of the uses of Employment Insurance these days. Good for you; that was an instructive comment.

I want to discuss a couple of different things that have been part of today's discussions. There has been, certainly from the Finance Minister and others around the world, a concern that the stimulus packages that have been introduced — and are being introduced around the world— will have some future impact, unintended consequences, with inflation certainly being one of them.

Have you had an opportunity to look at where Canada should be careful and where we should be paying attention so that we may minimize the potential negative unintended consequences?

**Mr. Leonard:** There can be unintended consequences to fiscal stimulus, particularly very large fiscal stimulus packages. In the case of Canada, I would say that in terms of our fiscal means and the size of our economy, our fiscal stimulus is fairly modest, especially compared to our American friends.

Coming back to the unintended consequences, you raise inflation as a potential problem. I am quite concerned about that. Economists know that inflation is always a monetary phenomenon. We have seen very loose monetary policy around the world, for good reasons. We have good reasons to do so at the moment. We have liquidity problems.

**M. Leonard :** Je ne suis pas en mesure de répondre à cette question.

**Le sénateur Nolin :** Merci, monsieur Leonard.

[*Traduction*]

**Le sénateur Di Nino :** Je voudrais faire une observation. Je ne me souviens pas du terme exact que vous avez utilisé pour décrire ces gens qui économisent, mais cela m'est apparu — en tant que personne venant d'un milieu où l'épargne était essentielle pour pouvoir vivre demain, si l'on n'avait pas d'emploi — comme un équilibre entre la consommation de ces biens dont on a besoin et un plan permettant de s'autoassurer en prévision d'éventuels besoins. Je pense qu'il faut le préciser, car je ne crois pas que ce soit tout à fait le message que vous avez exprimé. Êtes-vous d'accord avec cette affirmation?

**M. Leonard :** Je reconnais que l'épargne personnelle est absolument essentielle pour assurer sa viabilité financière au cours de la vie.

**Le sénateur Di Nino :** J'apprécie cette précision. Je tiens également à vous féliciter pour votre confession quant à ce recours abusif aux prestations d'assurance-emploi qui vous a permis d'aller au Mexique, ce qui illustre les préoccupations de certains relativement à certaines utilisations de l'assurance-emploi qu'on peut faire de nos jours. Tant mieux pour vous; c'était un commentaire éclairant.

J'aimerais discuter de quelques autres questions qui ont fait partie de la discussion aujourd'hui. Il y a eu, certainement du ministre des Finances et d'autres intervenants dans le monde, une inquiétude quant au fait que les programmes de relance qu'on a mis en œuvre, et qu'on continue de mettre en œuvre partout dans le monde, pourraient avoir dans l'avenir des impacts, des conséquences inattendues, l'inflation étant assurément du nombre.

Avez-vous eu l'occasion d'examiner envers quoi le Canada devrait être prudent, et à quoi nous devrions prêter attention pour être en mesure de réduire ces éventuelles conséquences négatives imprévues?

**M. Leonard :** Les mesures de stimulation fiscale peuvent avoir des effets inattendus, et c'est particulièrement vrai pour les plans de relance très ambitieux. Dans le cas du Canada, je dirais qu'en ce qui concerne nos moyens financiers et la taille de notre économie, notre plan de relance est très modeste, surtout en comparaison avec celui de nos amis américains.

Pour en revenir aux circonstances imprévues, vous avez évoqué l'inflation en tant que problème potentiel. Cela m'inquiète beaucoup. Les économistes savent que l'inflation est inmanquablement un phénomène monétaire. On a adopté des politiques monétaires très souples partout dans le monde, et on a de bonnes raisons de le faire. C'est justifié en ce moment. Nous avons des problèmes de liquidités.

However, people's expectations about inflation can change. The monetary authorities will have to be cautious when managing inflation, which will likely occur when a recovery takes hold. We learned from the 1970s that not managing inflation is costly to the economy. I share that concern and we have to be mindful of it.

A second concern relates to currencies. This comes back to the United States; for perspective, the latest estimates of the federal budget deficit in the United States run in the order of 11 per cent of GDP. In Canada, we are talking about 2 per cent of GDP roughly. We are talking about a budget deficit of over \$1 trillion in the U.S.

A couple of weeks ago, the Chinese prime minister talked about whether the United States will be able to guarantee its obligations. As we know, China sends a lot of money to finance the U.S. government debt. To say that publicly raised my eyebrows. The signal it sent was the Chinese are a little worried about the overall fiscal situation of the United States. If they were to become more concerned and started moving their money out, that would have a tremendous effect on the U.S. dollar and then on our currency.

More important, I would not say the role of the U.S. dollar as the global currency is in peril, but it is something we have to watch. This is something that the Americans will have to grapple with as they figure out how to right their economy without taking on unsustainable levels of debt.

It is a related concern, one that is less talked about — the role of the dollar as the global currency and the intrinsic value of the dollar. We know it is not on the gold standard. The value of the dollar is the trust and faith you put in the financial stability of the United States. That would be an additional concern I would have on my radar screen.

**Senator Di Nino:** What about the social consequences?

**Mr. Leonard:** It is a bit speculative. From an economic standpoint, I think of how the economic forces might play out and what social impact that might have.

In the industrialized world, that will be a function of whether the stimulus package is effective and the length of the recession. If it actually makes the recession shorter than it otherwise would be, clearly that would have social consequences.

For the developing world, I do not want to go there because I have not studied the issue enough.

**Senator Di Nino:** I have not, either, but I have concerns. I thank you for that answer.

We have seen some very difficult issues that the world has had to deal with, created by actions and positions of many people around the world. Have we made any structural changes that could give us some comfort — because not in the short term but in the long term, it may happen again? Will we forget that we need

Toutefois, les prévisions qu'on établit à propos de l'inflation peuvent changer. Les autorités monétaires devront être prudentes lorsqu'elles géreront l'inflation, ce qui aura probablement lieu lorsque la reprise s'amorcera. D'après notre expérience des années 1970, nous avons appris que le fait de ne pas gérer l'inflation était coûteux pour l'économie. Je partage cette préoccupation, et nous devons nous en soucier.

Une deuxième préoccupation concerne les devises. On en revient aux États-Unis; pour vous donner une idée, les dernières estimations relatives au déficit budgétaire fédéral aux États-Unis tournent autour de 11 p. 100 du PIB. Au Canada, cette proportion est d'environ 2 p. 100 du PIB. Nous parlons d'un déficit budgétaire de plus d'un billion de dollars là-bas.

Il y a quelques semaines, le premier ministre chinois a soulevé l'interrogation à savoir si les États-Unis pourraient être en mesure de garantir l'exécution de leurs obligations. Comme nous le savons, la Chine envoie beaucoup d'argent pour financer la dette du gouvernement américain. Le fait qu'il ait déclaré cela publiquement m'a fait sourciller. Cela a envoyé le signal que les Chinois étaient légèrement préoccupés par la situation financière globale des États-Unis. S'ils devaient le devenir encore plus et se mettre à sortir leurs capitaux des États-Unis, cela aurait de graves répercussions sur le dollar américain, puis sur notre devise.

De manière plus importante, je n'irais pas jusqu'à dire que le rôle du dollar américain en tant que devise mondiale est menacé, mais c'est quelque chose que nous devons surveiller. C'est une question sur laquelle les Américains devront se pencher tandis qu'ils tâcheront de déterminer comment redresser leur économie sans contracter des niveaux de dette insoutenables.

Il s'agit d'une préoccupation connexe, dont on parle moins — le rôle du dollar en tant que devise globale, et la valeur intrinsèque du dollar. Nous savons que celle-ci n'est pas fondée sur l'étalon-or. La valeur du dollar repose sur la confiance qu'on accorde à la stabilité financière des États-Unis. C'est une préoccupation supplémentaire qui pourrait apparaître sur mon écran radar.

**Le sénateur Di Nino :** Qu'en est-il des conséquences sociales?

**M. Leonard :** C'est un peu hypothétique. D'un point de vue économique, je réfléchis à la manière dont les forces économiques pourraient intervenir, et aux conséquences sociales susceptibles d'en découler.

Dans le monde industrialisé, cela dépendrait de l'efficacité du plan de relance et de la durée de la récession. Si ces facteurs rendent la récession plus courte qu'elle ne le serait autrement, il est clair que cela aura des conséquences sociales.

Pour ce qui est du monde en développement, je n'entrerai pas là-dedans, car je n'ai pas suffisamment étudié la question.

**Le sénateur Di Nino :** Moi non plus, mais j'ai des craintes. Merci de votre réponse.

Le monde a dû faire face à de grandes difficultés, qui ont été créées par des mesures et des prises de position de bien des gens dans le monde. Avons-nous apporté des changements structurels qui pourraient nous tranquilliser un tant soit peu — car, non pas à court terme, mais à long terme, ces problèmes pourraient

to have certain rules in place to govern ourselves? Are we making the structural changes to ensure the same characters that got us into trouble will not be there when we go back — or at least the same rules? Are we doing anything of that nature, in Canada and in the world?

**Mr. Leonard:** In Canada, I think it is clear that the regulatory mechanisms in place have served us fairly well through this crisis. As I mentioned before, I believe that this credit crunch we are witnessing in Canada is largely blowback from the crisis in the United States.

We may or may not see some small tweaking around the edges in Canada. However, the more important changes that may or may not come about are at the global level. We found that globalization of finance carries great risk and we have seen a crisis that started in the United States go global.

That is one of the few aspects of globalization where there was not consensus among economists about it being a good thing. If we talk about trade flows and the movement of goods, services and people, there is basically no disagreement. On the financial side, there were many worries about exactly this kind of thing. You get synchronized; you get relationships across countries; it is hard to follow who is bearing what risk.

The question is then whether we move to an international governance model, standard global regulations, or if we move to a national regulation model with monitoring by international groups like the G20 and the Financial Stability Forum. Given that we have many good things to learn from one another, I think there are many good things to learn from Canada. I am more a fan of the national regulation, international monitoring model. I like to think of it as the provincial experimentation in the Canadian federation that helps us learn a lot about social policy and helps us make better policy.

Yes, I do think that changes are afoot. They have not been completed and I think they are necessary.

**Senator Gerstein:** Mr. Leonard, you stated in your opening remarks that Canada outperformed the U.S. because of the commodities boom. In your article in *Policy Options*, you refer to Canada's fundamental problem being a "... long-term structural erosion of competitiveness. . ." Would you kindly expand on this point and perhaps refer to the auto industry.

**Mr. Leonard:** You are correct. I did not refer to that long-term structural issue in my remarks.

resurgir? Oublierons-nous que nous devons mettre en place certaines règles pour nous gouverner? Apportons-nous les changements structurels nécessaires pour garantir que ces mêmes éléments, ou du moins ces mêmes règles qui nous ont causé des ennuis, ne seront plus là lorsque la situation reviendra à la normale? Prenons-nous des mesures du genre au Canada et dans le monde?

**M. Leonard :** Au Canada, il est clair que les mécanismes de réglementation en place nous ont très bien servis pour traverser cette crise. Comme je l'ai déjà dit, je crois que ce resserrement du crédit auquel nous assistons au Canada est en grande partie un effet négatif de la crise aux États-Unis.

Nous pourrions peut-être voir certaines petites mesures d'ajustement au Canada. Cependant, les plus importants changements qui pourraient ou non se produire seront à l'échelle planétaire. Nous avons découvert que la mondialisation des finances comportait de grands risques, et nous avons assisté à l'internationalisation d'une crise ayant pris naissance aux États-Unis.

C'est l'un des rares aspects de la mondialisation qui ne faisaient pas consensus chez les économistes; ceux-ci ne s'entendaient pas quant au fait qu'il s'agissait d'une bonne chose. Si nous parlons d'échanges commerciaux et de mouvement des marchandises, des services et des personnes, il n'y a pratiquement pas de désaccord. En revanche, pour ce qui est de l'aspect financier, c'est précisément le genre de choses qui soulevait bien des inquiétudes. On est synchronisé; on entretient des liens entre pays; il est difficile de suivre lequel présente tel risque.

La question consiste alors à savoir si nous devons opter pour un modèle international de gouvernance s'appuyant sur des règles mondiales normalisées, ou pour un modèle de réglementation nationale accompagné d'une surveillance par des groupes internationaux comme le G20 et le Forum sur la stabilité financière. Compte tenu que nous avons bien des choses utiles à apprendre les uns des autres, je pense qu'on a beaucoup d'enseignements valables à tirer du Canada. Je suis davantage partisan du modèle de réglementation nationale faisant appel à une surveillance internationale. J'aime à penser que c'est l'expérimentation provinciale au sein de la fédération canadienne qui nous aide à en apprendre beaucoup au sujet des politiques sociales, de même qu'à mettre au point de meilleures politiques.

Oui, je pense que des changements se préparent. Ils n'ont pas été apportés, et j'estime qu'ils sont nécessaires.

**Le sénateur Gerstein :** Monsieur Leonard, vous avez dit, dans vos remarques préliminaires, que le Canada avait surclassé les États-Unis en raison de l'essor des produits de base. Dans votre article paru dans *Policy Option*, vous déclarez que le problème fondamental du Canada est « [...] l'érosion structurelle de notre compétitivité à long terme [...] » Auriez-vous l'obligeance d'élaborer là-dessus, en nous parlant peut-être également de l'industrie automobile?

**M. Leonard :** Vous avez raison. Je n'ai pas parlé de ce problème structurel à long terme dans mes remarques.

It is evident in whatever data you care to look at that the productive capacity of the economy at large has lagged behind the United States for years. In particular, I have been looking at the manufacturing sector because it is an important part of our trade relationship with the United States. That makes it more costly to produce similar goods because we cannot do it as efficiently.

There are a host of reasons. They typically have to do with insufficient investment relative to labour inputs, a lower rate of innovation and, in some cases, lack of demand for innovative products. We could spend a whole session on that subject. I am finishing a study that I would be happy to circulate to the committee on that subject.

The manufacturing sector is in crisis. We are in the middle of a cyclical crisis in which most of our manufactured exports go to the United States. We are in a situation where the United States is in a downturn and the Canadian auto sector will be hit badly. In fact, the Canadian auto and manufacturing sectors were declining in general. The output of the sector started declining about three years ago while the rest of the Canadian economy was booming and the U.S. economy was doing respectably.

Why was that the case? Part of it was the appreciation of the Canadian dollar. Raising the cost of Canadian goods exposed this insufficient investment and innovation at the core of long-run viability and prosperity of the sector.

That is what I meant by the fundamental problem for Canadian manufacturing. When we go through cyclical ups and downs, there are other problems that need to be dealt with and are being dealt with based on the current situation. Once that is behind us, these fundamental problems causing the erosion of job growth, output and wage growth will not go away after this business cycle. They need to be addressed with longer-term policies on investment and innovation.

**Senator Gerstein:** Thank you. I am interested in having you forward to the clerk your future writing on this subject.

**Mr. Leonard:** It should be ready in about two weeks.

**The Chair:** Thank you for giving us a timeline.

**Senator Oliver:** Thank you, Mr. Leonard, for your excellent presentation. I think there is dignity in work for a worker to be able to go to his or her job and work each day.

I am a little concerned with your response to Senator Callbeck about some of your ideas on Employment Insurance and how it should change. She asked about your concept of the lump sum. It

Il est évident, dans toutes les données que vous nous donnerez la peine de consulter, que la capacité de production de notre économie en général a accusé un retard par rapport aux États-Unis pendant des années. En particulier, j'ai étudié le cas du secteur manufacturier, car c'est un élément important de notre relation commerciale avec les États-Unis. Il devient plus coûteux de produire des marchandises similaires, car nous ne pouvons le faire de manière aussi efficace que les autres.

Il y a une foule de raisons à cela; elles ont habituellement à voir avec l'insuffisance des investissements en matière de ressources humaines, avec un taux plus faible d'innovation et, dans certains cas, avec le manque de demande pour des produits innovateurs. Nous pourrions passer toute une séance à parler de ce seul sujet. J'achève présentement une étude là-dessus, et je serais heureux de la distribuer aux membres du comité.

Le secteur manufacturier est en crise. Nous sommes au beau milieu d'une crise cyclique où la majorité de nos exportations manufacturées vont aux États-Unis. Nous sommes dans une situation où les États-Unis connaissent un ralentissement économique, et où le secteur canadien de l'automobile sera frappé durement. En fait, les secteurs automobile et manufacturier du Canada étaient en déclin de manière générale. La production du secteur avait commencé à diminuer il y a environ trois ans, alors que le reste de l'économie canadienne connaissait un essor et que l'économie américaine était dans un état respectable.

Pourquoi en était-il ainsi? C'était en partie dû à l'appréciation du dollar canadien. La hausse du coût des marchandises canadiennes a exposé cette insuffisance sur le plan des investissements et de l'innovation, qui sont au cœur de la viabilité et de la prospérité à long terme du secteur.

C'est ce que j'entendais en parlant du problème fondamental de l'industrie manufacturière canadienne. Lorsque nous subissons des fluctuations cycliques, il y a d'autres problèmes qu'on doit régler, et auxquels on s'attaque en fonction de la situation actuelle. Une fois que la crise sera derrière nous, ces problèmes fondamentaux causant l'érosion de la création d'emplois, des ressources et des augmentations de salaire ne disparaîtront pas au sortir de l'actuel cycle économique. Il faudra les régler au moyen de politiques à long terme sur l'investissement et l'innovation.

**Le sénateur Gerstein :** Merci. Je serais intéressé à ce que vous fassiez parvenir au greffier vos futurs écrits sur le sujet.

**M. Leonard :** Cela devrait être prêt dans deux semaines, environ.

**Le président :** Merci de nous préciser le délai.

**Le sénateur Oliver :** Merci pour votre excellent exposé, monsieur Leonard. Je crois que le fait de pouvoir partir travailler chaque jour apporte une certaine dignité à un travailleur.

La réponse que vous avez donnée au sénateur Callbeck sur vos idées concernant l'assurance-emploi et les changements qu'il faudrait y apporter me dérange un peu. Elle vous a demandé votre

scares me somewhat because you said it is not based on hours or weeks worked. It is simply a lump sum of cash, open ended with no conditions.

If a person worked in the lobster fishery in Atlantic for three months and made \$45,000, you will give a lump sum for the rest of the year based upon what they made in those three months. Let us say that you gave them a lump sum cheque of \$45,000. Is that person free to go to Barbados to lie on the beach or take a job somewhere else and make another \$50,000 for the rest of the year?

Do you think giving an unconditional lump sum payment like that is in the best interests of Canadian taxpayers? If you agree it is not in the interests of Canadian taxpayers, what conditions would you put on it?

**Mr. Leonard:** That is a very good question and is one that economists often get when we talk about lump sum payments.

Regarding whether conditions should be attached, I think some parameters might be useful. You evoked a possibility that runs counter to what we think is appropriate. The advantage of lump sum payments is that they do not affect peoples' decisions about taking other work.

To back up a moment, I agree with you that there is dignity in work. If it happens that there is a part of the year in your line of work where you are not working, I do not consider that not working. Seasonal workers have a season in which they work. I want to be clear on that.

On lump sum payments, there may need to be some parameters on whether you have other opportunities to work. It may work in a theoretical world of economics. In practice, in order to keep the program fiscally sustainable and to ensure it is accomplishing what you want it to do, there would have some constraints on it.

**Senator Oliver:** Are there any constraints that you have considered?

**Mr. Leonard:** No, not in any detail. I think they would revolve around whether you work in the off-season. I have not considered the mechanics of such a program.

**The Chair:** Can you tell me if there is any magic in the 360 hours of work to qualify for Employment Insurance that you referenced in your presentation? How did this figure come about on page 6 of your presentation?

**Mr. Leonard:** Yes, I referenced it because it is a proposal that Mr. Ignatieff evoked. It is an example; there is no magic number. It is a question of incentives. If you make the qualification period too short, there is less of an incentive to stay attached to the labour market. If you make it too long or run into a recession, few people can qualify. One could evoke the possibility of 420 hours, which is currently the minimum number of hours required to qualify in Canada.

définition du montant forfaitaire. Cela m'effraie un peu parce que vous avez dit qu'il ne dépendait pas du nombre d'heures ou de semaines travaillées. C'est simplement un montant d'argent global, illimité et sans condition.

Si une personne pêche le homard dans l'Atlantique pendant trois mois et gagne 45 000 \$, vous allez lui donner un montant forfaitaire pour le reste de l'année en fonction de l'argent qu'elle a gagné pendant ces trois mois. Supposons que vous lui donniez un chèque de 45 000 \$. Cette personne est-elle libre d'aller se prélasser sur la plage aux Barbades ou de se trouver un emploi ailleurs et de faire 50 000 \$ de plus le restant de l'année?

Croyez-vous vraiment qu'il soit dans l'intérêt des contribuables canadiens d'accorder un montant forfaitaire de la sorte sans condition? Si vous êtes d'accord pour dire que ce n'est pas dans l'intérêt des contribuables canadiens, quelles conditions imposeriez-vous?

**M. Leonard :** C'est une excellente question que les économistes se posent souvent quand ils parlent des montants forfaitaires.

Je pense qu'il y a certains paramètres à considérer pour établir s'il faut mettre des conditions. Vous avez mentionné une possibilité qui va à l'encontre de ce que nous jugeons acceptable. L'avantage des paiements forfaitaires, c'est qu'ils ne changent en rien la décision des gens d'accepter ou non un autre travail.

Prenons quelques secondes, je suis d'accord avec vous qu'avoir le travail vient la dignité. Si pour un emploi donné, il n'y a pas de travail pendant une partie de l'année, je ne considère pas que la personne ne travaille pas. Les travailleurs saisonniers travaillent pendant la saison. Ce doit être bien clair.

Pour ce qui est des paiements forfaitaires, il pourrait y avoir des paramètres à respecter pour déterminer si une personne peut accepter un autre travail. Cela peut fonctionner en théorie en économie. Dans la pratique, pour que le programme soit financièrement durable et qu'il produise les résultats escomptés, il doit s'assortir de certaines contraintes.

**Le sénateur Oliver :** Y a-t-il des contraintes auxquelles vous avez réfléchi?

**M. Leonard :** Non, pas en détail. Je pense qu'il faudrait notamment tenir compte du travail pendant la saison morte. Je n'ai pas réfléchi aux rouages précis d'un tel programme.

**Le président :** Pouvez-vous me dire s'il y a une formule magique qui permet d'établir qu'il faut travailler 360 heures pour être admissible à l'assurance-emploi, comme vous l'avez dit dans votre exposé? D'où vient ce chiffre, qu'on trouve à la page 6 de votre mémoire?

**M. Leonard :** Oui, je l'ai mentionné parce que c'est une proposition qu'envisage M. Ignatieff. C'est un exemple; il n'y a rien de magique dans ce chiffre. C'est une question d'incitatifs. Si la période d'admissibilité est très courte, il sera moins tentant de rester sur le marché du travail. Si elle est trop longue ou s'il y a une restriction, peu de gens seront admissibles. On pourrait évoquer la possibilité de 420 heures, soit le nombre minimal d'heures requises en ce moment pour être admissible au Canada.

That is a question for the people with a better understanding of incentives and what balance they want to strike between ease of qualification and incentives to work.

**The Chair:** The difficulty is that when a number like that is chosen, it is sometimes difficult to change that number.

**Mr. Leonard:** That is correct.

**Senator Nancy Ruth:** You have twice suggested that those who were sole-employed did not have availability to receive EI. Are you aware that the Harper government has introduced a commitment to changing that so that women, in particular, will have access to maternity benefits, et cetera if they are sole employers?

In your speech, you said:

The most glaring inequity is that the number of hours required to qualify varies substantially across the country according to the local unemployment rate. As a result, the areas of the country hardest hit by the recession, Alberta and southern Ontario, are the areas in which it is hardest to qualify for EI.

I have two questions related to that statement. Are you aware that the number of hours required changes on a regular and monthly basis no matter where you are in Canada? In fact, in the Golden Horseshoe area of Ontario where I come from, unemployment currently ranges from 8.8 per cent to 9.6 per cent in the St. Catharines area. In New Brunswick, Newfoundland and Nova Scotia it ranges from 6.3 per cent to 7.4 per cent. In fact, it is easier to receive EI if you live in the Golden Horseshoe than it is if you live in some maritime regions.

**Senator Callbeck:** I have one question. In your remarks, you talked about purchasing power. You said that there is much that can be done, and you gave several examples including, personal income tax cuts, increases in the Canada Child Tax Benefit and the Working Income Tax Benefit.

In Budget 2009, at page 240, a table indicates what will have the most effect as a stimulus. Personal income tax is listed near the bottom of the table. Why did you use those examples?

**The Chair:** Mr. Leonard, if you are unable to quickly answer the question for Senator Nancy Ruth and Senator Callbeck, a detailed written response could be sent to the clerk of the committee. We are in your hands.

**Mr. Leonard:** Briefly, I acknowledge the fact that these unemployment figures change monthly.

Income tax cuts put money in the pockets of Canadians. I am aware of that table as well. That is why I put the focus on the last two items. The multiplier in the housing tax credit is much higher than that for personal income tax cuts. Currently, the biggest

Cette question s'adresserait surtout à ceux et celles qui comprennent bien les incitatifs et l'équilibre qu'il faut viser pour faciliter l'admissibilité tout en incitant les gens à travailler.

**Le président :** La difficulté, c'est qu'une fois qu'on a choisi un chiffre, il est parfois difficile de le changer.

**M. Leonard :** C'est juste.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Vous avez laissé entendre à deux reprises que les travailleurs autonomes n'étaient pas admissibles à l'assurance-emploi. Êtes-vous au courant que le gouvernement Harper s'est engagé à modifier les règles pour que les femmes, en particulier, aient accès à des prestations de maternité, entre autres, si elles sont travailleuses autonomes?

Voici ce que vous avez dit dans votre exposé :

L'inégalité la plus flagrante est celle-ci : le nombre d'heures d'emploi requis pour être admissible aux prestations d'assurance-emploi varie considérablement d'une région à l'autre, en fonction du taux de chômage local. Par conséquent, les régions les plus durement touchées par la récession, l'Alberta et le Sud de l'Ontario, sont celles où il est le plus difficile d'avoir droit à l'assurance-emploi.

J'ai deux questions à poser en lien avec cette observation. Saviez-vous que le nombre d'heures d'emploi requis change fréquemment, soit tous les mois, où qu'on vive au Canada? En fait, dans la région de Golden Horseshoe, aux environs de St. Catharines, d'où je viens, le taux de chômage varie actuellement entre 8,8 et 9,6 p. 100. Au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse, il oscille entre 6,3 et 7,4 p. 100. Il est donc plus facile de recevoir de l'AE si l'on vit dans la région de Golden Horseshoe que si l'on vit dans le Maritimes, en vérité.

**Le sénateur Callbeck :** J'ai une question. Dans vos observations, vous avez parlé du pouvoir d'achat. Vous avez dit qu'il y avait beaucoup de mesures possibles pour l'augmenter et vous avez donné quelques exemples, donc les baisses d'impôt des particuliers, l'augmentation de la prestation fiscale canadienne pour enfants et la hausse de la prestation fiscale pour le revenu de travail.

Dans le budget de 2009, à la page 268, on trouve un tableau des mesures les plus susceptibles de stimuler l'économie. L'impôt sur le revenu des particuliers figure en queue de liste. Pourquoi avez-vous pris cet exemple?

**Le président :** Monsieur Leonard, si vous ne pouvez pas répondre brièvement aux questions des sénateurs Nancy Ruth et Callbeck, vous pouvez faire parvenir une réponse détaillée par écrit au greffier du comité. Libre à vous.

**M. Leonard :** Brièvement, je reconnais que les chiffres de l'assurance-emploi changent tous les mois.

Les baisses d'impôt des particuliers mettent de l'argent dans les poches des Canadiens. J'ai bien vu ce tableau moi aussi. C'est la raison pour laquelle je mets l'accent sur les deux derniers éléments. L'effet multiplicateur des investissements dans le

problem in Canada is the decline in purchasing power rather in housing. That is the short answer to why I included that in my prepared remarks.

**The Chair:** Mr. Leonard, thank you appearing today. We very much appreciate the work that you do at the Institute for Research on Public Policy. We will continue to follow your work. We look forward to receiving the documents you have undertaken to provide to the committee.

**Mr. Leonard:** Thank you, Mr. Chair and members of the committee.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Wednesday, May 6, 2009

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 6:30 p.m. to examine the following elements contained in Bill C-10, the Budget Implementation Act, 2009: Parts 1-6, Parts 8-10 and Parts 13-15, and in particular those dealing with employment insurance; and to examine the Estimates laid before Parliament for the fiscal year ending March 31, 2010 (topic: Part 10 — Expenditure Restraint Act).

**Senator Joseph A. Day** (*Chair*) in the chair.

[*English*]

**The Chair:** Thank you all for coming here this evening, our last intended meeting, at least on Bill C-10.

[*Translation*]

This evening, we will continue our study of the Budget Implementation Act 2009, previously Bill C-10. At the same time, we will study the Estimates 2009-2010.

[*English*]

This evening, we turn our attention to Part 10 of the act. Honourable senators will know that there are a considerable number of parts, 15, to this Budget Implementation Act. We will focus primarily on Part 10, but of course, if any of our witnesses feel compelled by an urge that is not controllable to discuss any other aspect of this bill, we would love to hear from you on that as well.

Part 10 creates another act called the Expenditure Restraint Act, and we will hear from representatives of two public service unions in relation to that new act and the impact it may or may not have on their work.

logement est beaucoup plus grand que celui des baisses d'impôt des particuliers. En ce moment, toutefois, le plus grand problème au Canada est la perte de pouvoir d'achat et non le logement. C'est en gros pourquoi je l'ai souligné dans ma déclaration.

**Le président :** Monsieur Leonard, je vous remercie d'avoir comparu aujourd'hui. Nous vous sommes très reconnaissants du travail que vous accomplissez à l'Institut de recherche en politiques publiques. Nous allons continuer de suivre vos travaux de près. Nous avons bien hâte de recevoir les documents que vous avez promis de nous envoyer.

**M. Leonard :** Merci, monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du comité.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mercredi 6 mai 2009

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 18 h 30, pour examiner les éléments suivants du projet de loi C-10, Loi d'exécution du budget 2009 : parties 1 à 6, parties 8 à 10 et parties 13 à 15, particulièrement ceux qui ont trait à l'assurance-emploi; et pour examiner le Budget des dépenses déposé au Parlement pour l'exercice se terminant le 31 mars 2010 (sujet: partie 10 — Loi sur le contrôle des dépenses).

**Le sénateur Joseph A. Day** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**Le président :** Merci à vous d'être ici ce soir pour ce qui devrait être notre dernière rencontre, du moins sur le projet de loi C-10.

[*Français*]

Ce soir nous continuerons notre étude de la Loi d'exécution du budget 2009 qui a été le projet de loi C-10. En même temps nous étudierons le Budget des dépenses 2009 - 2010.

[*Traduction*]

Ce soir, nos délibérations porteront surtout sur la partie 10 de la loi. Je ne vous apprendrai rien en vous disant que la Loi sur l'exécution du budget compte de nombreuses parties, 15 au total pour être précis. Même si nous nous attarderons surtout à la partie 10, il va s'en dire que si l'un de nos témoins se sent pris de l'envie incontrôlable de discuter d'une autre partie du projet de loi, nous l'écouterons avec plaisir.

Comme la partie 10 prévoit la création d'une autre loi appelée « Loi sur le contrôle des dépenses », nous entendrons le témoignage des représentants de deux syndicats de la fonction publique, qui nous expliqueront les répercussions que pourrait avoir — ou pas — la nouvelle loi sur leur travail.

We are pleased to welcome Claude Poirier, President of the Canadian Association of Professional Employees; and Marco Mendicino, Acting President of Association of Justice Counsel, who is accompanied by Nick Devlin, Governing Counsel Member for the association.

[Translation]

**Claude Poirier, President, Canadian Association of Professional Employees:** I thank the Committee on National Finance for receiving the Canadian Association of Professional Employees, CAPE. We are a union representing federal government professionals. Our members are translators, interpreters, government terminologists, economists, statisticians, policy analysts, social science support analysts, and, lastly, a group with whom you are a little more familiar, the Library of Parliament analysts who, I feel sure, provide you with excellent service.

We do not appear here this evening to contest the increases imposed in the Expenditure Restraint Act. In fact, our members voted, albeit under clear duress, in favour of the Treasury Board's final offer.

Rather, we are here to denounce a flagrant injustice in that act. The act prevents CAPE from negotiating salary scales under the classification conversion for members of the EC group that is scheduled for next June 22. The classification standard they are currently working under is 28 years old and dates from 1981.

The employer has spent who knows how much money to develop a new classification standard and has changed the method of determining the value of work. Without going back to the bargaining table, therefore, we have no way of knowing whether the salary scales reflect the new standard. In all other cases, classification conversions have led to salary scale negotiation. To add insult to injury, the employer created an exception for the border services group because negotiations on their conversion were complete.

CAPE had been ready to negotiate an agreement for its members since the end of last summer. Our salary proposal was similar to the government's final offer, but their negotiators had no mandate for the conversion. We therefore waited until September, then October and finally until November, for the final offer.

Contrary to Hélène Laurendeau's remarks before this committee, Treasury Board did its utmost to prevent us from returning to the table. Yet the conversion was more or less the only negotiation remaining and Ms. Laurendeau stated that the door was open. This is not the case. If we had been able to negotiate, we would not be here this evening.

The unfortunate aspect is that, if our members do not see the end of the conversion process, they will never know if the salary they receive reflects the new classification. Also unfortunate is the fact that a classification conversion happens only once in a public

Nous accueillons donc avec plaisir le président de l'Association canadienne des employés professionnels, M. Claude Poirier, ainsi que le président par intérim de l'Association des Juristes de Justice, M. Marco Mendicino, qui est accompagné ce soir de l'un des membres du conseil d'administration de l'Association, M. Nick Devlin.

[Français]

**Claude Poirier, président, Association canadienne des employés professionnels :** Je remercie le Comité des finances nationales de recevoir l'Association canadienne des employés professionnels, l'ACEP. Nous sommes un syndicat représentant des professionnels du gouvernement fédéral. Il s'agit de traducteurs, interprètes, terminologues du gouvernement, économistes, statisticiens, analystes de politique et de soutien des sciences sociales et enfin, un dernier groupe que vous connaissez un peu plus intimement, les analystes de la Bibliothèque du Parlement qui, j'en suis sûr, vous rendent de très grands services.

Nous ne comparaissons pas ce soir pour contester les augmentations imposées dans la Loi sur le contrôle budgétaire. En fait, nos membres ont voté sous la contrainte, sans aucun doute, en faveur de l'offre finale du Conseil du Trésor.

Nous sommes plutôt ici pour dénoncer une injustice flagrante contenue dans la loi en question. Cette loi empêche l'ACEP de négocier les échelles salariales en vue de la conversion de classification de ses membres au groupe EC, le 22 juin prochain. En effet, la norme de classification qui s'applique présentement à eux est vieille de 28 ans. Elle remonte à 1981.

L'employeur a dépensé sans compter pour élaborer une nouvelle norme de classification et a modifié la façon de déterminer la valeur du travail. Nous n'avons donc aucun moyen, sans retourner à la table de négociation, de savoir si les échelles salariales correspondent à cette nouvelle norme. Dans tous les autres cas, les conversions de classifications ont donné lieu à une négociation des échelles salariales. Ajoutant l'insulte à l'affront, le législateur a exempté de la loi le groupe des services frontaliers parce que, justement, la négociation de leur conversion était terminée.

Pour ses membres, l'ACEP était disposée à négocier la convention dès la fin de l'été dernier. Notre proposition salariale était semblable à l'offre finale du gouvernement, mais le négociateur n'avait pas de mandat pour la conversion. Nous avons donc patienté en septembre, puis en octobre et finalement en novembre, jusqu'à l'offre finale.

Contrairement aux propos tenus par Hélène Laurendeau devant le présent comité, le Conseil du Trésor a tout fait pour éviter que nous retournions à la table. Pourtant, il ne restait à peu près que la conversion à négocier et Mme Laurendeau affirme que la porte était ouverte, ce qui n'était pas le cas. Si nous avions pu négocier, nous ne serions pas ici ce soir.

Le malheur est que si nos membres ne voient pas la fin du processus de conversion, jamais ils ne sauront si le salaire qui leur est versé correspond à la nouvelle classification. Autre malheur, une conversion de classification n'arrive qu'une fois dans la

servant's career. The last one took place in 1981 and one is happening now. The next will likely be in 2035 or 2040, much too late for the majority of our members.

In the meantime, to correct problems in the salary scales, departments continue to meet their needs by resorting to reclassification.

We are asking you for one very simple response: legislation requiring CAPE and Treasury Board to go back to the table to negotiate salary scales to match the new classification standards. These negotiations would not be subject to the prohibition on salary restructuring. Of course, this initiative would not apply to the annual increments established in the act that our members have already accepted. This should be done in the interests of justice and so that our members are not forced into believing that the employer can use legislation to avoid its responsibilities.

I will be happy to answer your questions.

**The Chair:** Thank you. We move on to Mr. Mendicino.

**Marco Mendicino, Acting President, Association of Justice Counsel:** Thank you for this opportunity to present our views. The Association of Justice Counsel represents the working interests of some 2,500 lawyers employed by the Government of Canada. Put simply, we are your lawyers. We are dedicated professionals who play an essential role in the fair, efficient and accessible justice system. We also provide critical legal support to the federal government. We draft legislation, develop policy and litigate cases. We are your lawyers. And we are very good at what we do.

[English]

Why are we here? We are here because the passage of Bill C-10, now the Expenditure Restraint Act, stands in opposition to three things that are of paramount importance to you: your ability to keep the best of us working for the public; your ability to recruit other equally talented officials; and, by extension, your ability to ensure that we continue to live in a democratic society that is both just and safe. These direct consequences flow from the passage of Bill C-10. Let me tell you why and how you can help us fix it.

The AJC was formed in July 2001 to speak for federal lawyers, long before we had the right to bargain collectively. The principal objective of the AJC from the outset was to bridge the growing gap between the salaries of federal lawyers and their provincial counterparts. In the eight years since, that gap has only grown wider.

On April 1, 2005, the Public Service Labour Relations Act came into effect. For the first time, it permitted us to bargain collectively.

carrière d'un fonctionnaire. La dernière a eu lieu en 1981, il y en a une présentement. La prochaine aura sans doute lieu en 2035 ou 2040, trop tard pour la majorité de nos membres.

Dans l'intervalle pour corriger les problèmes contenus dans les échelles salariales, les ministères continuent de répondre à leurs besoins en ayant recours à des reclassifications.

Nous vous demandons une intervention très simple, une loi obligeant l'ACEP et le Conseil du Trésor à retourner à la table pour négocier des échelles salariales correspondant à la nouvelle norme de classification. Ces négociations ne seraient pas assujetties à l'interdiction de procéder à des restructurations salariales. Bien entendu, cette ouverture ne s'appliquerait pas aux réajustements annuels fixés dans la loi et que nos membres ont déjà acceptés. Tout cela devrait se faire, par souci de justice, pour éviter à nos membres de croire que le législateur peut utiliser la loi pour échapper à ses responsabilités.

Il me fera plaisir de répondre à vos questions.

**Le président :** Merci on va continuer avec M. Mendicino.

**Marco Mendicino, président intérimaire, Association des Juristes de Justice :** Je vous remercie de cette occasion de présenter nos points de vue. L'association des Juristes de Justice représente les intérêts professionnels de plus de 2500 juristes employés par le gouvernement du Canada. Pour simplifier, nous sommes vos avocats. Nous estimons être des professionnels dévoués qui jouent un rôle essentiel dans un système judiciaire équitable, efficace et accessible. Nous offrons également un soutien juridique crucial au gouvernement fédéral. Nous rédigeons des lois, nous élaborons des politiques et nous plaidons des causes. Nous sommes vos avocats. Et nous sommes les meilleurs dans notre domaine.

[Traduction]

Quelle est donc la raison de notre présence ici? Nous sommes devant vous parce que nous estimons que la ratification du projet de loi C-10, maintenant connu sous le nom de Loi sur le contrôle des dépenses, va à l'encontre de trois éléments qui vous apparaîtront d'importance primordiale, à savoir votre capacité de retenir les meilleurs d'entre nous pour servir le public, votre capacité de recruter d'autres professionnels tout aussi talentueux et, par conséquent, votre capacité d'assurer le maintien d'une société démocratique qui se veut à la fois équitable et sécuritaire. Voilà les conséquences directes qui découlent de l'adoption du projet de loi C-10. Laissez-moi vous indiquer pourquoi et comment vous pouvez contribuer à régler ces questions.

L'AJJ a été fondée en juillet 2001 afin de parler au nom des juristes du gouvernement fédéral, bien avant que nous n'ayons le droit de négocier collectivement nos conditions de travail. L'objectif principal de l'AJJ a consisté dès le départ à combler le fossé grandissant entre les salaires des juristes du fédéral et ceux de leurs homologues des provinces. Or, depuis maintenant huit ans, cet écart n'a fait que s'accroître.

La Loi sur les relations de travail dans la fonction publique est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2005. Pour la première fois, nous pouvions alors négocier nos conditions collectivement.

The work that we do is crucial to a stable and diverse society. It is also increasing, both in terms of volume and complexity. That is why it is imperative that we recruit and retain the best lawyers.

The Department of Justice is sometimes referred to as Canada's largest national law firm. We are frequently at the forefront of issues that influence our social fabric. We hold the pen on important legislation; develop important policies, advise numerous client departments and litigate high-profile cases.

A few brief examples are illustrative. In recent years, federal policy and legislation have been introduced to address family violence; youth justice renewal; the legal recognition of same-sex unions; money laundering and organized crime; and terrorism. Justice counsel litigate for the Government of Canada in complex and delicate areas, including First Nations land claims, veterans affairs, customs and revenue, health regulation, refugee claims, extraditions, commission inquiries and national security certificate cases.

Within the domain of the criminal justice system, the Public Prosecution Service of Canada acts as the prosecuting arm of the federal government. The cases prosecuted by the PPSC involve drugs, organized crime, money laundering and proceeds of crime and terrorism.

We are also the ones who prosecute extraditions and war crimes.

You have heard a little bit about what we do and who we are. Next, I want to discuss what Bill C-10 has done to us. Let me quickly bring you up to speed.

In 2006, the AJC began to negotiate with the Treasury Board Secretariat. We started the process with most of our members paid significantly less than their provincial counterparts. The federal government has now fallen to seventh in the country in what it pays its counsel. We lag behind British Columbia, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Nova Scotia and Ontario, where our provincial counterparts earn as much as 40 per cent more, depending on years of experience.

Sadly, the bargaining process was an insult to us and our work. Instead of answering our honest concerns, Treasury Board proposed that we work unlimited hours for raises well below the cost of living. Understandably, our members have been frustrated.

With the failure of bargaining, we are scheduled to arbitrate our agreement in June. However, Bill C-10 has taken the issue of compensation off the table. It prevents the neutral arbitrators

Le travail dont nous sommes responsables est crucial au maintien d'une société stable et diversifiée. La nature de notre travail devient également de plus en plus complexe et volumineuse. C'est la raison pour laquelle il est impératif que nous recrutions et que nous gardions les meilleurs juristes.

Le ministère de la Justice est parfois considéré comme le plus grand cabinet juridique du Canada. Nous sommes bien souvent présents aux grands débats de l'heure, ceux-là même qui influencent notre tissu social. Nous tenons la plume qui écrit les lois importantes et les politiques d'envergure, nous conseillons les nombreux ministères qui font appel à nos services et nous plaidons des causes publiques importantes.

Voici quelques brefs exemples de domaines où, ces dernières années, nous avons pu faire notre marque et influencer les lois et les politiques fédérales : violence familiale, renouvellement du système de justice pour les jeunes, reconnaissance juridique des unions entre conjoints de même sexe et lutte contre le blanchiment d'argent, le crime organisé et le terrorisme. Le contentieux juridique du gouvernement du Canada plaide dans les causes touchant aux domaines juridiques les plus complexes et les plus délicats : revendications territoriales des Premières nations, anciens combattants, douanes et revenu, règlements en matière de santé, demandes d'asile, extraditions, commissions d'enquête, certificats de sécurité nationale, et cetera.

En ce qui concerne le système de justice pénale, le Service des poursuites pénales du Canada, ou SPPC, s'occupe des poursuites du gouvernement fédéral en matière de trafic de stupéfiants, de crime organisé, de blanchiment d'argent, des produits de la criminalité et du terrorisme.

Nous sommes également responsables des poursuites en matière d'extraditions et de crimes de guerre.

Vous savez maintenant un peu mieux qui nous représentons et quel est notre mandat. Je voudrais maintenant discuter des conséquences que le projet de loi C-10 a eues sur nos membres. J'aimerais tout d'abord vous rappeler certains faits.

En 2006, l'AJJ a entamé des négociations avec le Secrétariat du Conseil du Trésor. À cette époque, nos membres étaient déjà sous-payés par rapport à leurs homologues provinciaux. Les conseillers juridiques du gouvernement fédéral occupent maintenant le septième rang de l'échelle salariale nationale. Nos salaires sont inférieurs à ceux des conseillers juridiques de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de la Nouvelle-Écosse et de l'Ontario, parfois dans une proportion de 40 p. 100, selon les années d'expérience.

Triste constat, le processus de négociation s'est révélé une insulte envers nos membres et leur travail. Au lieu de répondre à nos demandes légitimes, le Conseil du Trésor a plutôt proposé que nous travaillions un nombre indéfini d'heures en échange d'augmentations salariales bien en dessous du coût de la vie. Naturellement, nos membres en ont ressenti une grande frustration.

Comme les négociations ont échoué, notre convention devrait être soumise à l'arbitrage en juin. Malheureusement, le projet de loi C-10 a éliminé la question de la rémunération du processus

from awarding the contract that they believe is fair and instead limits salary increases beyond the meagre rates set out under section 16 of the Expenditure Restraint Act.

Why does this issue matter? Simply put, you are losing your best lawyers. We have serious recruitment and retention issues. In its own report on plans and priorities for 2009-10, the PPSC acknowledged that competition for scarce resources was a problem. The report states that salaries paid to provincial prosecutors and private sector lawyers exceed those paid to PPSC lawyers in certain regions of Canada. This disparity affects the ability of the PPSC to retain both its highly skilled prosecutors and legal agents.

This information comes straight from the PPSC. Similarly, the Department of Justice's 2007-10 Human Resources Plan conceded that it could not attract experienced lawyers to replace those who were nearing retirement. In the area of commercial law alone, a March 2008 presentation made by the Assistant Department Minister of the Business and Regulatory Law Portfolio observed that federal commercial lawyers are undervalued, and that the salary levels are so low that the government cannot compete against the private bar for new recruits.

This issue remains a serious concern, especially since the commercial law group has been identified as a priority by the Privy Council Office in the advancement of developing expertise in this area.

In my own home office, there was an exodus of counsel between the years 2006 and 2007. We shed more than 15 per cent of our total complement. Many of those who left were senior lawyers who took with them over 100 years of irreplaceable legal experience. Where did most of them go? They went across the street to the province.

Our case, therefore, is not an exaggerated tale. These trends are real and they are felt across the country. Bill C-10 has only made things worse. If we cannot recruit and retain top-tier counsel, our ability to provide legal advice of the highest quality and to litigate complex cases will be significantly undermined. In turn, the public good suffers.

What can senators do? Bill C-10 is now law. The problems remain. Please raise this issue. Inform your colleagues in both the Senate and the House of Commons that it matters for Canada to have and retain the best lawyers that it can.

We will return to the bargaining table soon for our next round. This time we want to meet with an employer who values our work and believes that what we do is essential to protecting and bettering this country. Tell them that Treasury Board should

d'arbitrage, car il empêche les arbitres impartiaux d'accorder les conditions contractuelles qu'ils jugeraient équitables, et il empêche que les augmentations salariales dépassent les maigres taux prévus à l'article 16 de la Loi sur le contrôle des dépenses.

Pourquoi est-ce si important? Tout simplement parce que, si on ne fait rien, vous risquez de perdre vos meilleurs juristes. Nous avons déjà de graves problèmes de recrutement et de maintien en poste. Dans son propre Rapport sur les plans et priorités 2009-2010, le SPPC reconnaît que « la course aux juristes de talent » constitue un problème notoire : « La rémunération versée aux poursuivants provinciaux et aux avocats de pratique privée de certaines régions du Canada dépasse le traitement des avocats du SPPC. Cela a une incidence sur la capacité du SPPC de maintenir en poste ses poursuivants hautement qualifiés et ses mandataires. »

Je vous rappelle que cette information nous provient directement du SPPC. Parallèlement, le Plan de ressources humaines 2007-2010 du ministère de la Justice convient que le ministère ne peut plus attirer d'avocats d'expérience pour remplacer ceux qui approchent de la retraite. Dans le seul domaine du droit commercial, une présentation de mars 2008 du sous-ministre adjoint du Portefeuille du droit des affaires et du droit réglementaire nous apprend que les avocats en droit commercial qui pratiquent dans la fonction publique fédérale sont sous-rémunérés et que leur niveau de salaire est si faible que le gouvernement ne peut pas faire concurrence aux cabinets privés pour l'embauche de nouvelles recrues.

Cet état de fait demeure une préoccupation sérieuse, étant donné que le droit commercial a été défini comme prioritaire par le Bureau du Conseil privé, car il existe un besoin pressant d'expertise dans ce domaine.

Dans mon propre bureau, j'ai pu assister à un exode de conseillers entre 2006 et 2007. Nous avons laissé partir plus de 15 p. 100 de notre corps juridique. Beaucoup de ceux qui nous ont quittés étaient d'éminents juristes, et leur départ nous a laissés avec un manque à gagner de plus de 100 ans d'expertise juridique irremplaçable. À qui sont-ils allés offrir leurs services? Au gouvernement provincial, de l'autre côté de la rue.

Notre argument n'a donc rien du mythe. Les tendances sont bien réelles. Et elles se font ressentir dans tout le pays. Le projet de loi C-10 n'a fait qu'empirer les choses. Si nous ne pouvons pas recruter et retenir les meilleurs éléments de la profession, notre capacité de donner des conseils juridiques fiables et de plaider des causes complexes sera sérieusement amoindrie. Au bout du compte, c'est le bien public qui en pâtira.

Que peuvent faire les sénateurs? Le projet de loi C-10 est maintenant une loi. Mais le problème demeure. Nous vous demandons humblement de soulever cette question; d'informer vos collègues du Sénat et de la Chambre qu'il est crucial que le Canada puisse compter sur les meilleurs juristes qu'il puisse avoir à son service.

Nous retournerons à la table des négociations très prochainement pour la prochaine ronde. Cette fois, nous désirons pouvoir rencontrer un employeur qui comprenne la valeur de notre travail et qui fasse l'essentiel pour protéger et faire

come to the table with us as valuable partners in everything you do. Send a message that the government needs to treat its lawyers fairly, in compensation and in nonmonetary terms.

**The Chair:** Thank you, Mr. Mendicino. Mr. Devlin, do you have anything you would like to add?

**Nick Devlin, Member of Governing Counsel, Association of Justice Counsel:** Not unless there are questions from the committee.

**The Chair:** Section 16, which you referred to, Mr. Mendicino, has five different subsections.

**Mr. Mendicino:** Yes.

**The Chair:** In the fiscal year from April 1, 2006, to March 31, 2007, the increase was 2.5 per cent.

**Mr. Mendicino:** That is correct.

**The Chair:** If you already had an agreement that paid you more than that, how does that subsection impact you?

**Mr. Mendicino:** You raise a good point, senator. There was no collective agreement in place at the time of 2006 and 2007. As a matter of fact, the Association of Justice Counsel is the only category of public servant that is affected by the year 2006-07 because we have no pre-existing collective agreement. I want to point out, as well, that 2006-07, which was not a time long ago, was a time when the government ran a record surplus.

**The Chair:** Did you receive any increase in that year?

**Mr. Mendicino:** No, our salaries have been frozen since 2006.

**The Chair:** Mr. Poirier?

**Mr. Poirier:** We bargained our last collective agreement ending in 2007.

**The Chair:** What happens for the fiscal year 2006-07? The increase is fixed by statute at 2.5 per cent.

**Mr. Poirier:** Yes, but the agreement is at the same level, I guess.

**The Chair:** That is convenient.

**Mr. Poirier:** Yes.

**The Chair:** So there is not a problem.

**Mr. Poirier:** No.

**The Chair:** Then, for 2007-08, the increase is 2.3 per cent.

**Mr. Poirier:** Yes, it was 2.3 per cent.

**The Chair:** Was that at the same level as well?

**Mr. Poirier:** Yes.

**The Chair:** There was no problem there.

progresser notre pays. Dites-leur que le Conseil du Trésor devrait se présenter à la table des négociations en nous traitant comme les précieux partenaires que nous pourrions être. Par la même occasion, faites passer le message que le gouvernement doit traiter ses juristes de manière équitable, autant du point de vue du salaire que des avantages non financiers.

**Le président :** Merci, monsieur Mendicino. Monsieur Devlin, souhaitez-vous ajouter quelque chose?

**Nick Devlin, membre du conseil d'administration, Association des Juristes de Justice :** Non, mais je répondrai avec plaisir aux questions du comité.

**Le président :** Monsieur Mendicino, l'article 16 dont vous parlez comporte cinq paragraphes.

**M. Mendicino :** Oui.

**Le président :** Pendant l'exercice allant du 1<sup>er</sup> avril 2006 au 31 mars 2007, il y a eu une augmentation de 2,5 p. 100.

**M. Mendicino :** C'est exact.

**Le président :** Si votre convention collective vous a déjà accordé plus, en quoi ce paragraphe vous touche-t-il?

**M. Mendicino :** C'est une excellente question. En fait, nous n'avions pas de convention collective en 2006 ou 2007. Pour tout dire, l'Association des Juristes de Justice représente la seule catégorie de fonctionnaires qui sera touchée pour les années 2006-2007, parce que nous n'avions pas de convention collective à cette époque. Je tiens d'ailleurs à vous rappeler qu'en 2006-2007, c'est-à-dire il y a à peine deux ou trois ans, le gouvernement engrangeait des surplus record.

**Le président :** Avez-vous eu droit à une augmentation de salaire cette année-là?

**M. Mendicino :** Non, nos salaires sont gelés depuis 2006.

**Le président :** Monsieur Poirier?

**M. Poirier :** Notre dernière convention collective a été négociée à la fin de 2007.

**Le président :** Et qu'en est-il de l'exercice 2006-2007? L'augmentation est fixée par la loi à 2,5 p. 100.

**M. Poirier :** C'est vrai, mais j'imagine que l'augmentation prévue dans notre convention est la même.

**Le président :** C'est pratique.

**M. Poirier :** C'est vrai.

**Le président :** Il n'y a donc aucun problème de ce côté-là.

**M. Poirier :** Non.

**Le président :** Et pour 2007-2008, l'augmentation est de 2,3 p. 100.

**M. Poirier :** C'est exact : 2,3 p. 100.

**Le président :** Est-ce que c'est encore le même niveau que dans votre convention collective?

**M. Poirier :** Oui.

**Le président :** Il n'y a donc pas de problème là non plus.

**Mr. Poirier:** No.

**The Chair:** Then you had no collective agreement for 2008-09, 2009-10 and 2010-11, which are all the years covered by section 16. The increases are all 1.5 per cent.

Did you have a collective agreement that impacted on that increase?

**Mr. Poirier:** We signed a tentative agreement on that 1.5 per cent. We signed.

**The Chair:** Yes, okay.

**Mr. Poirier:** We signed in November, so that was long before that legislation was enacted; therefore, there was no problem as far as increases were concerned. The problem was with the salary conversion of the classification system. That is our only problem.

**The Chair:** There may be other questions on that issue. I am trying to have some clarification so we all understand what we are talking about here.

Mr. Mendicino, section 54 of the act deals with the law group.

**Mr. Mendicino:** It is section 34.

**The Chair:** Okay; I am looking at page 356 of Bill C-10, which would probably be the proposed section 54 then of the Expenditure Restraint Act. It is entitled “Law Group.”

**Mr. Mendicino:** That is correct.

**The Chair:** “The following rules apply in respect of terms and conditions of employment governing employees of the Law Group”; is that you?

**Mr. Mendicino:** That is correct.

**The Chair:** And that group includes Mr. Devlin?

**Mr. Devlin:** Yes.

**The Chair:** The group is included in all of the section here and all these provisions. Are there points of this section that you wish to bring to our attention?

**Mr. Mendicino:** I am happy to highlight, in summary fashion, the effect of section 34. First, the agreement and any award — assuming one is awarded in the foreseeable future — cannot be retroactive to a date that is earlier than May 10, 2006, which is the date that the Association of Justice Counsel provided notice to bargain after being certified.

Second, any increase to the rates of pay that begin during the 2006-07 year must be based on the rates of pay set out in Schedule 2 of the act. Those rates are the ones I have begun to summarize for you — so in five years, 2.5 per cent, 2.3 per cent, 1.5 per cent,

**M. Poirier :** Non.

**Le président :** Vous vous retrouvez ensuite sans convention collective pour les exercices 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011, c’est-à-dire pour les années visées par l’article 16. Les augmentations qui sont prévues sont toutes fixées à 1,5 p. 100.

Avez-vous signé une convention collective qui propose un autre taux?

**M. Poirier :** Nous avons signé une entente de principe à partir du taux prévu, c’est-à-dire 1,5 p. 100. Nous l’avons ensuite ratifiée.

**Le président :** Je vois.

**M. Poirier :** Nous avons signé en novembre, c’est-à-dire bien avant l’entrée en vigueur de la loi. Ce ne sont donc pas les augmentations de salaire qui posaient problème, mais plutôt la conversion salariale du système de classification. En fait, il s’agit du seul point que nous contestons.

**Le président :** J’aurai peut-être d’autres questions sur ce sujet, mais pour le moment, j’essaie seulement de bien comprendre de quoi nous parlons exactement.

Monsieur Mendicino, l’article 54 de la loi porte sur le Groupe du droit.

**M. Mendicino :** Je crois qu’il s’agit de l’article 34.

**Le président :** Bon, je suis en fait à la page 356 du projet de loi C-10, c’est-à-dire à ce qui deviendra vraisemblablement l’article 54 de la Loi sur le contrôle des dépenses. L’article s’appelle « Groupe du droit ».

**M. Mendicino :** C’est exact.

**Le président :** « Les règles ci-après s’appliquent à l’égard des conditions d’emploi régissant les employés du groupe du droit »; c’est bien de vous qu’il s’agit?

**M. Mendicino :** C’est bien cela.

**Le président :** Et M. Devlin fait bien partie de ce groupe?

**M. Devlin :** Oui.

**Le président :** Votre groupe est visé par l’ensemble des dispositions prévues à cet article. Y a-t-il des éléments sur lesquels vous souhaiteriez attirer notre attention?

**M. Mendicino :** Je serais en effet heureux de vous résumer les effets de l’article 34. Premièrement, et à supposer que nous pourrions espérer obtenir une convention ou une décision arbitrale dans un avenir rapproché, la convention ou la décision en question ne pourrait pas avoir un effet rétroactif au-delà du 10 mai 2006, c’est-à-dire la date à laquelle l’AJJ, après avoir été accréditée, a produit un avis de négociation.

Deuxièmement, toute augmentation des taux de salaire prévoit à l’égard de toute période commençant au cours de l’exercice 2006-2007 doit être fondée sur les taux de salaire figurant à l’annexe 2. Or, ces taux sont précisément ceux que j’avais

1.5 per cent and 1.5 per cent. In other words, the current rates of pay are established as the base rates of pay.

Third, the agreement and the award must provide, for all employees in the Law Group, for the same performance pay plans that were in effect on May 9, 2006. For any employees in the Law Group, however, these performance pay plans may not have any retroactive effect.

Fourth and finally, the agreement award may provide for “additional remuneration” — and that is a legal term of art that is defined under section 2 of the act — other than a performance bonus, that applied to any position in the Law Group as of May 9, 2006; the position had to exist beforehand. However, “the amount or rate of that additional remuneration for a particular position level may not be greater than the highest amount or rate that applied to employees of that position level” on May 9, 2006.

I hope that answers your question regarding section 34.

**The Chair:** It may prompt other questions, but Law Group is also referred to in section 54. Can you tell us, does that section impact on you and your group?

**Mr. Mendicino:** My understanding is that it has the same legal effects; it is the same section as 34.

**The Chair:** No, there are two separate sections. We will provide you with a copy and maybe you can take a look at it.

**Mr. Mendicino:** By all means.

**The Chair:** Then we will go on to questions other than that one, to give you a chance to refresh your memory on that section.

[Translation]

**Senator Ringuette:** Two or three years ago, Ms. Barrados, the new commissioner of the Public Service Commission, appeared before Treasury Board. She came before this committee and we took the opportunity to ask her questions about the unreasonable delays in the task of reclassification, in other words, the conversion process that you have identified. At the time, she clearly told us that, in 12 years, three attempts had been made to simplify the identification and classification system.

I have to express my clear disappointment at the result. We finally decided on a conversion process for a group of employees. The process took 18 years. Now it is being ignored. Money has been spent, efforts have been made, professionals have been hired and studies, paid for by taxpayers' money, have been conducted in order to simplify the system. And at the very moment the system is arrived at, the government refuses to apply it to your group. I am disappointed with that.

commencé à vous résumer, à savoir sur cinq ans : 2,5 p. 100; 2,3 p. 100; 1,5 p. 100; 1,5 p. 100; et 1,5 p. 100. Bref, les taux de salaire à partir desquels les augmentations seraient calculées correspondent exactement aux taux de salaire actuels.

Troisièmement, la convention ou la décision arbitrale doit prévoir pour tous les employés du groupe les mêmes régimes de rémunération au rendement que ceux en vigueur le 9 mai 2006 pour des employés de ce groupe, et ces régimes ne peuvent avoir d'effet rétroactif.

Quatrièmement, la convention ou la décision peut prévoir toute « rémunération additionnelle », je vous signale au passage que ce terme technique est défini à l'article 2 de la loi — autre qu'une prime de rendement — s'appliquant à tout niveau de poste de ce groupe le 9 mai 2006, dans la mesure où le poste en question existait déjà, mais le montant ou le taux de celle-ci ne peut, pour un niveau donné, être supérieur au plus élevé des montants au taux de la rémunération additionnelle applicable à tout employé occupant un poste de ce niveau à cette date.

J'espère que ça répond à vos questions concernant l'article 34.

**Le président :** Ce n'est pas impossible que nous ayons d'autres questions, mais l'article 54 aussi parle du Groupe du droit. Pouvez-vous nous dire si l'article 54 aura ou non des répercussions sur votre groupe?

**M. Mendicino :** À ce que je sache, les effets juridiques seront les mêmes; on y dit la même chose qu'à l'article 34.

**Le président :** Non, il s'agit de deux articles distincts. Si l'on vous en remet une copie, peut-être pourriez-vous y jeter un coup d'œil?

**M. Mendicino :** Avec plaisir.

**Le président :** Nous passerons donc aux questions suivantes, le temps que vous puissiez en prendre connaissance et vous rafraîchir la mémoire.

[Français]

**Le sénateur Ringuette :** Il y a deux ou trois ans comparaisait devant le Conseil du trésor la nouvelle commissaire à la fonction publique, Mme Barrados. Elle est venue devant ce comité et nous en avons profité pour lui poser des questions sur les délais déraisonnables dans le travail de reclassification, soit le processus de conversion que vous avez identifié. Elle nous a alors clairement indiqué que depuis 12 ans on avait tenté à trois reprises de simplifier le système d'identification et de classification.

Je dois vous avouer ma nette déception devant le résultat. On est finalement arrivé à un processus de conversion pour un groupe d'employés. Ce processus a duré 18 ans. Or, on n'en tient plus compte. On a dépensé argent et énergie, on a engagé des professionnels et mené des études payées à partir de l'argent des contribuables dans le but d'en arriver à une simplification du système. Et au moment où on en vient à un système, le gouvernement refuse de l'appliquer pour votre groupe. Cela me déçoit.

The committee members around this table were looking forward to the implementation of a modern system with a simpler classification, designed also to make recruiting people to the public service much easier. But we have a vicious circle. I understand and I echo your concerns.

How many employees does your group represent?

**Mr. Poirier:** CAPE represents a little over 12,000 members in Canada. The EC category, the specific subject of the conversion of classifications, has just over 10,000 members. But we are a small group compared to many others.

**Senator Ringuette:** That is about 5 per cent of the public service.

**Mr. Poirier:** The PA group, for example, was also involved in classifications. That is a larger group. Our group is quite small. That is why we were one of the first groups the government chose for these experiments.

The classification was established in 1981. The first time the question of changing the classification standard came up, the idea was to use the Universal Classification System — UCS, or NGC in French. That was a resounding failure because it contained far too many professional categories. So, during the 1990s, the government decided to reduce the number of groups. We went from about 70 groups in the public service to 30 or so.

To reduce the number, the government chose groups sufficiently alike that a specialization standard, specific to the group, could be used. The EC classification standard project was the result. The group was created towards the end of the 1990s. But the work began in the early 2000s. At the time, the universal classification standard model was still in use, not the one that was being developed.

We also feel that the process has taken far too much time. I do not have the figures. It would be interesting to ask Treasury Board representatives how much the whole exercise may have cost. I know that, for one particular year, 2007-2008, they say that \$1 million was spent on this exercise in all departments, and in Treasury Board. Over a period of 10 to 12 years, you can imagine the expense.

Yes, our members are very frustrated, because the object of the exercise was to evaluate people's work according to various levels. We have no way of knowing whether their salary scales match the classification. As you say, it is very disappointing.

**Senator Ringuette:** Of your 12,000 members, how many work in Ottawa, and how many work elsewhere?

**Mr. Poirier:** I would say that most work in this area.

**Senator Ringuette:** Could we say 99 per cent?

Les membres du comité autour de cette table attendaient avec anxiété la mise sur pied d'un système modernisé avec une classification simplifiée, conçu également pour permettre une plus grande facilité de recrutement à la fonction publique. Mais c'est un cercle vicieux. Je comprends et je réitère vos doléances.

Votre groupe représente combien d'employés?

**M. Poirier :** L'ACEP représente un peu plus de 12 000 membres au Canada. Pour la catégorie EC, qui est visée en particulier par une conversion de classification, on parle d'un peu plus de 10 000 membres. Nous sommes tout de même un petit groupe par rapport à bien d'autres.

**Le sénateur Ringuette :** C'est à peu près 5 p. 100 de la fonction publique.

**M. Poirier :** Des classifications ont touché le groupe PA, par exemple. On parle d'un groupe plus important en nombre. Notre groupe est relativement faible. De ce fait, nous avons été l'un des premiers choisis par le gouvernement pour effectuer ces tests.

En 1981, la classification a été établie. Lorsqu'il fut question pour la première fois de changer cette norme de classification, on avait prévu utiliser la norme générale de classification, soit la NGC ou UCS, Universal Classification System. Or, ce fut un échec retentissant puisque cela englobait beaucoup trop de catégories professionnelles. Le gouvernement a donc décidé, dans les années 1990, de diminuer le nombre de groupes. On est passé d'environ 70 groupes dans la fonction publique à une trentaine.

En réduisant le nombre, le gouvernement a choisi des groupes suffisamment similaires pour utiliser une norme spécialisée, spécifique à ce groupe. Le projet de normes de classification EC a vu le jour. Le groupe a été créé vers la fin des années 1990. Toutefois, les travaux ont commencé au début des années 2000. On utilisait encore, à cette époque, le modèle de la norme générale de classification et non celui qui fut mis en œuvre.

Nous avons également l'impression que le processus a pris beaucoup trop de temps. Je n'ai pas les chiffres. Il serait intéressant de demander aux représentants du Conseil du Trésor combien l'exercice aura coûté. Je sais que pour une année donnée, en se basant sur 2007-2008, on parle d'un million de dollars dépensés en général dans tous les ministères et au Conseil du Trésor pour procéder à l'exercice. En se basant sur cette période de 10 à 12 ans, on peut imaginer les coûts.

Effectivement, nos membres sont très frustrés puisque cet exercice avait pour but d'évaluer le travail des gens selon différents niveaux. Or, nous n'avons aucun moyen de savoir si les échelles salariales correspondent à la classification. C'est, en effet, très décevant.

**Le sénateur Ringuette :** Sur vos 12 000 membres, combien travaillent à Ottawa et combien sont en régions?

**M. Poirier :** Je dirais que la majorité est dans la région.

**Le sénateur Ringuette :** Pourrait-on parler de 99 p. 100?

**Mr. Poirier:** No, the figure is not that high. We could say perhaps 80 per cent. We have members in all regions of Canada, including the Northwest Territories. I have just come back from a tour of the Maritimes. I met our members in all the provinces. We have members everywhere.

The difficulty with this classification, that in my view is poorly designed, is that it makes the problem trickier in other parts of the country. They find it harder to recruit and retain people there. I was discussing this with Senator Callbeck, from Prince Edward Island. Correctional Service Canada has an addiction research centre in Montague. They have a lot of difficulty keeping staff there because they see no career development.

Salary scales are limited because the category is limited. This is a real problem. Centers like that were very often opened in order to decentralize the Canadian government and to create a level of activity in places that otherwise would have only lower-paid jobs. So it was an attempt by the government to invest in its regions. Unfortunately, it is a little like an empty shell. I do not blame Correctional Service Canada. The idea of opening the centre was a very good initiative. But it will not work if the government does not subsequently support its employees and its professionals. We are talking, not about people with just undergraduate degrees, but about researchers with master's degrees and doctorates. So it is very important to take care of our regions.

**Senator Ringuette:** You have 12,000 members in your association. Those 12,000 members are full-time employees with benefits. In the professions for which you are responsible, how many public service employees work on contract? I mean contract employees who are not members of yours, but who may work for a higher or lower salary — we do not always know what those contracts are worth. Are you aware of any contract workers who do research, and who should be members of your union?

**Mr. Poirier:** In the EC group, I really do not know the specific statistics. But I know that it is a trend. Sometimes, they get people who have retired and we are happy to see our former colleagues come back. Sometimes, people are recruited on that basis because the employer does not want to offer permanent positions.

**Senator Ringuette:** Do you have an idea of the numbers?

**Mr. Poirier:** I have no idea of specific numbers. But there is a definite trend. Those people are in a precarious situation because, indirectly, regulations and legislation are being manipulated.

**Senator Ringuette:** More so now than five years ago?

**M. Poirier :** Non, le chiffre n'est pas si élevé. On parle peut-être de 80 p. 100. Nous avons des membres dans toutes les régions du Canada y compris les Territoires du Nord-Ouest. Je reviens d'une tournée dans les Maritimes. J'ai rencontré nos membres dans toutes les provinces. On en a partout.

Les difficultés avec cette classification que je caractériserais de mal conçue fait en sorte qu'en région le problème est plus délicat. On a plus de difficulté à recruter et à maintenir les gens en région. Je discutais avec le sénateur Callbeck de l'Île-du-Prince-Édouard; le centre de recherche sur la toxicomanie de Montague relève du Service correctionnel du Canada. On a beaucoup de difficultés à garder le personnel à cet endroit, car leur carrière ne peut pas prendre de l'essor.

Les échelles salariales sont limitées, car la catégorie est limitée. Le problème est réel. Ces centres ont été ouverts bien souvent pour décentraliser l'État canadien et permettre de créer une certaine activité dans des régions qui, autrement, seraient limitées à des emplois moins rémunérateurs. C'était donc une tentative de l'État canadien d'investir dans les régions. Malheureusement, c'est un peu comme une coquille vide. Je ne mets pas la responsabilité sur le Service correctionnel du Canada. L'idée d'ouvrir ce centre était une très bonne d'initiative. Toutefois, l'effort est vain si, par la suite, le gouvernement ne vient pas en appui à ses fonctionnaires et à ses professionnels. On parle de diplômés, non seulement de niveau premier cycle, mais également des détenteurs de maîtrises et de doctorats, qui font de la recherche. Il est donc important de s'occuper de nos régions.

**Le sénateur Ringuette :** Votre association compte 12 000 membres. Ces 12 000 personnes sont employées à temps plein avec bénéfices. Dans les professions qui tombent sous votre responsabilité, combien d'employés de la fonction publique sont contractuels? Je parle d'employés à forfait qui ne sont pas vos membres, mais qui pourraient travailler à un salaire plus élevé ou moindre — on ne connaît pas toujours la valeur des contrats. À votre connaissance, avez-vous un groupe de contractuels pour faire de la recherche, qui devrait faire partie de votre unité syndicale?

**M. Poirier :** Dans le groupe EC, je ne connais pas les statistiques en particulier. Je sais toutefois qu'il y a des tendances. Parfois, nous allons chercher des retraités et nous sommes heureux de voir revenir nos ex-collègues. Il s'agit parfois de gens à qui on ne veut pas offrir d'emploi stable et que l'on recrute de cette façon.

**Le sénateur Ringuette :** Vous avez une idée du nombre?

**M. Poirier :** Je n'ai aucune idée du nombre en particulier. Toutefois, la tendance est plutôt lourde. On parle de gens qui sont en situation de précarité, en contournant indirectement les règlements et les lois.

**Le sénateur Ringuette :** Est-ce plus évident maintenant qu'il y a cinq ans?

**Mr. Poirier:** Not particularly in that group. But, yes, for other members of ours, like the Translation Bureau, for example. In some areas, almost 70 per cent of the work for translators, interpreters and terminologists is freelance.

**Senator Ringuette:** Would you say that the salaries are comparable?

**Mr. Poirier:** How can you really compare people who earn a fixed salary with all kinds of benefits, annual leave, sick leave, paternity leave, maternity leave, with other people who work for themselves and who depend on a supply of work that sometimes is enough and sometimes is not? There is a lot of work like that in Canada, but the jobs are certainly not secure.

**Mr. Mendicino:** I would like to go back to the chair's question.

[*English*]

Regarding section 54, my initial answer was correct: The legal import of section 54 is the same as section 34. The only distinction is that section 54 applies specifically to excluded members of our law group whereas section 34 applies to any arbitral award. That is the distinction.

**The Chair:** Section 34 applies to those who can bargain collectively.

**Mr. Mendicino:** Section 34 applies to non-excluded members who collectively bargain through their representatives and through binding arbitration. Section 54 deals more specifically with the non-excluded members of our group.

**The Chair:** Do you have both members?

**Mr. Mendicino:** Yes.

**The Chair:** Thank you for the clarification.

**Senator Ringuette:** For the last three years since you have been under a collective agreement, has your membership increased or decreased?

**Mr. Mendicino:** Our membership has increased somewhat, but one of the premises in your question is not entirely accurate, senator. We have not had a collective agreement. That is one thing that distinguishes us sorely as a result of Bill C-10.

**Senator Ringuette:** We all know that different departments contract trial lawyers, which, you seemed to indicate, your group is responsible for. Have you seen an increase in such contracting for work that your membership should perform?

**Mr. Mendicino:** I have to clarify one of the premises within your question. The members are the full-time and some part-time employees within the federal government. We hire standing agents

**M. Poirier :** Pas particulièrement dans le groupe. On pourrait parler de certains autres de nos membres comme, par exemple, le bureau de la traduction. Pour les traducteurs, interprètes et terminologues, dans certains secteurs, près de 70 p. 100 du travail est offert à la pige.

**Le sénateur Ringuette :** Les salaires sont-ils comparables, selon vous?

**M. Poirier :** Peut-on comparer une personne qui gagne un salaire fixe, assorti de bénéfices de toutes sortes, de congés annuels, de congés de maladie, de congés de paternité, de congés de maternité à une autre personne qui travaille à son compte et qui dépend d'un approvisionnement qui parfois est suffisant et parfois ne l'est pas? On parle tout de même d'emplois précaires, même si au Canada on retrouve beaucoup de travail dans le domaine.

**M. Mendicino :** J'aimerais reprendre la question du président.

[*Traduction*]

En ce qui concerne l'article 54, ma réponse initiale était la bonne : la portée juridique de l'article 34 est la même que celle de l'article 54, à cette exception près que l'article 54 porte expressément sur les membres exclus du Groupe du droit, alors que l'article 34 s'applique à toutes les décisions arbitrales. C'est la seule différence.

**Le président :** L'article 34 s'applique à tous ceux et celles qui peuvent négocier collectivement.

**M. Mendicino :** L'article 34 s'applique à tous les membres non exclus qui négocient collectivement par l'entremise de leurs représentants ou par la voie de l'arbitrage exécutoire. L'article 54 porte plus précisément sur les membres non exclus de notre groupe.

**Le président :** Est-ce que votre association compte des membres des deux types?

**M. Mendicino :** Oui.

**Le président :** Je vous remercie de la précision.

**Le sénateur Ringuette :** Depuis trois ans que vous êtes visés par une convention collective, est-ce que le nombre de membres dans votre association a augmenté ou a diminué?

**M. Mendicino :** Le nombre de membres dans notre association a légèrement augmenté, mais, si je puis me permettre, l'un des éléments de votre question était inexact. Nous ne sommes visés par aucune convention collective. Et c'est exactement là que le bât blesse et que le projet de loi C-10 nous exclut.

**Le sénateur Ringuette :** Nous savons tous que divers ministères engagent en sous-traitance des avocats plaidants qui, selon ce que vous nous dites, relèvent de votre groupe. Est-ce que le nombre de contrats en sous-traitance accordés à vos membres a augmenté?

**M. Mendicino :** Je dois revenir sur l'un des éléments de votre question. En fait, les membres de l'AJJ sont tous des employés de l'administration publique fédérale, la plupart à temps plein,

at rates that are different from the fixed salary rates of pay that we receive. Those individuals do not form part of our group.

**Senator Ringuette:** I understand. Has the number of contractors increased over the last three years?

**Mr. Mendicino:** I do not have a specific number for you but I sense that the number of contracts for agents has increased.

**Senator Ringuette:** In the budget for 2007 and 2008, bonuses paid to employees totalled \$52.4 million. I recently asked about that figure in this committee.

**The Chair:** Yes.

**Senator Ringuette:** In 2007-2008, were your members entitled to performance bonus, or any part of that \$52.4 million?

**Mr. Mendicino:** To my knowledge, the answer is, no. I refer specifically to performance pay. Perhaps some bonuses applied to executives, who are excluded members. With regard to performance pay as it fits the definition of additional remuneration, the non-excluded members of our group have not been entitled to that within the time frame that you have identified, namely 2007-2008.

**Senator Ringuette:** The number of public service employees who received such bonuses was in the vicinity of 1,500. Perhaps the researcher from the Library of Parliament can verify that figure. Those 1,500 employees were entitled to \$52.4 million in bonuses. I feel sorry for the employees that were frozen. We all know that government services is a pyramid and it requires a solid base of people like you to give us any hope for the upper echelon. We could lose all our good people because we are not prepared to treat them properly and equitably.

Giving millions of dollars in bonuses to only 1,500 employees raises many questions on the quality of our human resource planning, et cetera.

**Mr. Mendicino:** I agree with the general sentiments on a number of fronts that you have expressed, senator.

First, with regard to the pyramid metaphor that you referred to, there are many building blocks that form part of the relationship between the government and its employees. I refer specifically to Treasury Board. Regrettably, one fundamental building block in our relationship has been removed from us. The extent to which we can have open and fair discussions about what is fair compensation has been significantly undermined as a result of this bill, which is now law.

certain à temps partiel. Les taux de rémunération des agents permanents ne sont pas les mêmes que les salaires fixes que nous recevons nous-mêmes. Ces personnes ne font pas partie de notre groupe.

**Le sénateur Ringuette :** Je comprends. Alors, est-ce que le nombre de sous-traitants a augmenté au cours des trois dernières années?

**M. Mendicino :** Je n'ai pas les chiffres exacts avec moi, mais j'aurais tendance à croire que ce nombre a augmenté.

**Le sénateur Ringuette :** Dans le budget de 2007-2008, les primes versées aux employés totalisaient 52,4 millions de dollars. J'ai récemment posé une question à ce sujet.

**Le président :** C'est vrai.

**Le sénateur Ringuette :** En 2007-2008, est-ce que vos membres ont eu droit à des primes au rendement, ou à une part quelconque de ces 52,4 millions de dollars?

**M. Mendicino :** À ma connaissance, non, si l'on parle bel et bien de primes au rendement. Ce n'est pas impossible que des primes aient été versées à des cadres supérieurs, qui sont des membres exclus. Mais, dans la mesure où l'on considère les primes au rendement comme un type de rémunération additionnelle, les membres non exclus de notre groupe n'ont eu droit à aucune prime au rendement pendant la période que vous avez mentionnée, c'est-à-dire en 2007-2008.

**Le sénateur Ringuette :** Si je ne m'abuse, environ 1 500 fonctionnaires ont reçu ce genre de primes. Peut-être pourrait-on demander à l'analyste de la Bibliothèque du Parlement de vérifier ce chiffre. Ces 1 500 fonctionnaires se sont partagé 52,4 millions de dollars en primes. Je suis navrée pour les fonctionnaires dont le salaire a été gelé. Nous savons tous que les services gouvernementaux forment une pyramide, dont la base doit être formée de gens solides, comme vous, pour que nous ayons des gens tout aussi solides aux échelons supérieurs. Je m'aperçois que nous pourrions très bien perdre tous nos employés de talent parce que nous ne sommes pas disposés à les traiter équitablement et adéquatement.

Le versement de millions de dollars en primes à seulement 1 500 fonctionnaires soulève de nombreuses questions sur la qualité de la planification de nos ressources humaines, pour ne nommer que celle-là.

**M. Mendicino :** Je dois vous dire que vos sentiments rejoignent les miens sur de nombreux points, madame.

Concernant la métaphore de la pyramide, la relation entre le gouvernement et ses fonctionnaires repose sur de nombreuses assises. Je songe plus particulièrement au Conseil du Trésor. Malheureusement, l'une de ces assises nous a été enlevée. À cause du projet de loi à l'étude, qui est maintenant devenu loi, nous ne pouvons plus discuter librement et ouvertement de ce qui constitue une rémunération équitable.

**Senator Ringuette:** Can any of you provide us with statistics about contracting out in your job entitlement. That information should be an important component of our report. This trend is detrimental to the future and quality of service that any Government of Canada can provide to its citizens.

**Mr. Mendicino:** We will be happy to provide you with specific statistics regarding our contractual work and our agents. Your question is timely. Recently, the Director of Public Prosecutions, I believe in consultation with the Attorney General of Canada, issued a statement that there will be a revisiting of how we hire those external counsel in terms of the transparency of that process; specifically how they are compensated and their qualifications. The question is au courant.

**Senator Callbeck:** Thank you for your presentations.

Mr. Mendicino, when your president appeared before the Finance Committee in the other place, he indicated that he sees a constitutional issue with the provisions in the Expenditure Restraint Act. Can you elaborate on that issue?

**Mr. Mendicino:** There is a question about whether the effect of the act has so chilled our rights to bargain in a free and good faith environment with the Treasury Board that it cries out for a remedy through the Charter. That question we have considered amongst ourselves. There is no need to be oblique about that.

Specifically, when you consider the year 2006-07 in which the government ran a record surplus, we have ruminated about whether there is a rational connection between the idea of controlling expenses retroactively that far back to the economic downturn the we are currently enduring. Those are some of the questions that we have reflected on and we continue to reflect on.

**Senator Callbeck:** In *The Lawyers Weekly*, the Canadian Superior Courts Judges Association says in an article that they have postponed consideration of recommendations by the remuneration commission. How long is it since the judges have had an increase? You went back to 2005 or 2006.

**Mr. Mendicino:** It is since 2006.

**Senator Callbeck:** Do you know about the judges?

**Mr. Mendicino:** I cannot answer you specifically with regard to judges. They are obviously not part of your group.

**Senator Callbeck:** I want to ask both of you about the pay equity sections in this legislation and your thoughts on pay equity.

**Mr. Mendicino:** May I ask you to be more specific? I want to be able to refer to a provision. Is there a specific section you would like me to reference?

**Le sénateur Ringuette :** Est-ce que l'un de vous deux peut nous fournir des statistiques sur la proportion de travail qui, dans votre domaine, est donné en sous-traitance? Ce renseignement devrait se retrouver dans notre rapport. Il s'agit en fait d'une tendance qui influera directement sur l'avenir et la qualité des services que le gouvernement du Canada, peu importe le parti au pouvoir, pourra offrir à ses citoyens.

**M. Mendicino :** Nous vous transmettrons avec plaisir tous les chiffres sur le travail donné à contrat et les agents. Je dois dire que votre question tombe à point. Le directeur des poursuites criminelles vient en effet d'annoncer, en consultation avec le procureur général du Canada je crois, que le processus d'embauche de juristes en sous-traitance sera revu, de manière à le rendre plus transparent. On s'attardera plus précisément à la manière dont ces personnes sont rémunérées et à leurs qualifications. Le dossier suit son cours.

**Le sénateur Callbeck :** Je vous remercie messieurs.

M. Mendicino, lorsque votre président a comparu devant le Comité des finances de l'autre endroit, il semblait dire que les dispositions de la Loi sur le contrôle des dépenses pouvaient poser problème du point de vue constitutionnel. Pouvez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet?

**M. Mendicino :** Nous nous demandons en effet si la loi n'a pas compromis le droit que nous avons de négocier librement et en toute bonne foi avec le Conseil du Trésor et s'il ne faudra pas avoir recours à la Charte pour trancher le débat. C'est une question que nous avons envisagée, nous ne nous en cachons pas.

En fait, le gouvernement ayant engrangé des surplus records en 2006-2007, nous nous étonnons qu'il veuille remonter aussi loin pour le contrôle des dépenses et de nous nous demandons s'il y a vraiment un lien avec la crise économique actuelle. Ce ne sont que quelques-unes des questions qui ont alimenté notre réflexion et auxquelles nous n'avons toujours pas trouvé réponse.

**Le sénateur Callbeck :** Dans un article paru dans *The Lawyers Weekly*, l'Association canadienne des juges des cours supérieures nous apprend qu'elle a remis à plus tard l'étude des recommandations formulées par la Commission d'examen de la rémunération des juges. Depuis combien de temps les juges n'ont-ils pas eu d'augmentation de salaire? Vous parliez de 2005 ou 2006.

**M. Mendicino :** Depuis 2006.

**Le sénateur Callbeck :** Qu'en est-il des juges?

**M. Mendicino :** Je suis incapable de vous répondre précisément, car je ne connais pas le dossier. Ils ne font évidemment pas partie de notre groupe.

**Le sénateur Callbeck :** Je voudrais avoir votre opinion à tous les deux sur les articles de la loi qui portent sur l'équité salariale et sur l'équité salariale en général.

**M. Mendicino :** Pouvez-vous être plus précise? J'aimerais bien pouvoir me reporter à une disposition en particulier. Y a-t-il un article que vous souhaitez aborder?

**Senator Callbeck:** If you have a complaint now, you cannot go to the Canadian Human Rights Commission. You go to the Public Service Labour Relations Board, PSLRB. The union cannot help the person who has the complaint. If they do, they are fined approximately \$50,000.

**Mr. Mendicino:** I am not sure I read the act the same way, but I am happy to take a look at the provisions more closely.

Our members who feel aggrieved in the way you have described have recourse through various fora. They have recourse potentially through the Public Service Staffing Tribunal, PSST, and the PSLRB. Those venues are available and, in some cases, they can seek our association's assistance before the PSLRB. That is our function.

**Senator Callbeck:** Mr. Poirier, I was amazed when you said that classification is a once-in-a-lifetime opportunity. If the system worked properly, how many years should classification take?

**Mr. Poirier:** Do you mean to develop a new system?

**Senator Callbeck:** Yes, a new classification system.

**Mr. Poirier:** It is probably a matter of a few years to have a basis to work on. Then they will need to test that basis in different departments. We are not looking at 20 years or 10 years. It is probably three, four or five years at most.

The problem is that the government started in the wrong way with the universal classification system, UCS. When they realized that they failed, they looked for another solution and there was none.

They had to go back to the drawing board to find something simpler. They came up with the economics and social services, EC, group. That was the only option left. They failed on that system too. If they try to implement a new classification system and do not go through the process fully, which means going to the bargaining table with the classification standard to see if the classification fits with pay scales, then they have failed again. Maybe we will talk again in another 5, 10 or 20 years. I do not know.

Regarding your question on Part 11 of the new legislation, I would say that our members are shocked that the Budget Implementation Act was used to push that down their throats. We are looking at all our options, but we are not there yet. We are still on the conversion matter for the moment. We will have to talk among ourselves at the national level to see if we can do something or if we will wait.

**Le sénateur Callbeck :** Les syndicats, s'ils ont une plainte à faire, ne peuvent plus s'adresser à la Commission canadienne des droits de la personne. Ils doivent plutôt se tourner vers la Commission des relations de travail dans la fonction publique, ou CRTFP. Ils ne peuvent même pas aider la personne qui porte plainte, car s'ils le font, ils vont recevoir une amende qui avoisine les 50 000 \$.

**M. Mendicino :** Je ne suis pas certain d'interpréter la loi de la même manière que vous, mais je vais relire les dispositions très attentivement.

Les membres qui se sentent lésés de la manière dont vous le décrivez ont plusieurs recours à leur disposition. Ils peuvent s'adresser au Tribunal de la dotation de la fonction publique, ou TDFP, en plus de la CRTFP. Ce sont deux avenues qui s'offrent à eux et, dans certains cas, ils peuvent demander l'aide de l'association avant de se rendre devant la CRTFP. C'est précisément à ça que nous servons.

**Le sénateur Callbeck :** Monsieur Poirier, j'ai été très étonnée de vous entendre dire qu'une conversion de classification n'arrive qu'une fois dans la carrière d'un fonctionnaire. Si le système fonctionnait bien, sur combien d'années devrait s'échelonner la conversion de la classification, selon vous?

**M. Poirier :** Vous voulez dire pour créer un tout nouveau système?

**Le sénateur Callbeck :** Oui, un nouveau système de classification.

**M. Poirier :** Je dirais probablement quelques années pour en jeter les bases. Il faudrait ensuite en faire l'essai dans différents ministères. On ne parle pas ici de 20 ou même de 10 ans, mais de trois, quatre ou cinq tout au plus.

Le problème, c'est que le gouvernement est parti dans la mauvaise direction en misant tout sur la norme générale de classification, ou NGC. Et lorsqu'il s'est aperçu qu'il s'était trompé, il a cherché d'autres solutions et n'en a trouvé aucune.

Il a dû tout reprendre de zéro et tenter de trouver quelque chose de plus simple. Il a donc formé le groupe Économique et services de sciences sociales, ou groupe EC. C'était la seule option qui lui restait. Sauf que c'était aussi une erreur. Si le gouvernement veut mettre en œuvre un nouveau système de classification sans passer par toutes les étapes du processus, c'est-à-dire sans s'asseoir à la table des négociations pour voir si la norme de classification et les échelles salariales sont compatibles, alors la tentative est encore vouée à l'échec. Nous en parlerons peut-être encore dans 5, 10 ou 20 ans, je ne sais trop.

En ce qui concerne la partie 11 de la nouvelle loi, nos membres sont outrés de constater que la Loi d'exécution du budget les force à accepter cette mesure. Nous envisageons toutes les options, mais rien n'a encore été décidé. C'est encore la conversion qui est notre priorité. L'exécutif national devra se réunir pour voir s'il y a lieu de faire quelque chose, ou si nous ferions mieux d'attendre.

[Translation]

**Senator Chaput:** My questions are along the same lines as the ones that Senator Ringuette and Senator Callbeck asked. The first question goes to Mr. Poirier. Am I right to understand that you represent 12,000 employees, of whom 10,000 would be affected by this classification?

**Mr. Poirier:** Yes.

**Senator Chaput:** And all the work that was done to establish qualification standards in order to determine the value of the work took a great deal of time and now has come to nothing because you cannot negotiate. The bill has shut the door.

**Mr. Poirier:** The bill, exactly.

**Senator Chaput:** This work on classification had to have been recommended by your supervisors, the employer, or by the union. Who thought of it and who wanted it done?

**Mr. Poirier:** The Treasury Board.

**Senator Chaput:** The process took place because of a directive from Treasury Board. When Bill C-10 was introduced, did you have the opportunity to discuss it with your members, or did it come as a surprise?

**Mr. Poirier:** A big surprise. If we take a step back to November, when the final offer was put on the table, we did not know what the bill contained. No one knew. The Treasury Board representatives told us that, if we did not sign an agreement in principle, we would be subject to legislation that would be a lot tougher than the final offer, and that it was in our interests to sign.

That is negotiating with a gun to your head. But, with our members' interests in mind, we decided to sign the agreement in principle anyway. The surprise came much later when the bill was introduced and we realized that there was no room for negotiation on the classification.

Let me repeat. We accepted the offers of 1.5 per cent; no one was really happy with that, but, given the economic situation, our members were ready to accept the 1.5 per cent and tell themselves that, at least, their other problems would be solved at the same time. That did not happen.

**Senator Chaput:** When you said that the border services members were not included, does that mean, not included in the classification?

**Mr. Poirier:** For them, the door was left open for salary restructuring linked to the new classification and their conversion to it. So they had the same salary increase as everyone else. But supplementary adjustments were done for certain groups in order for the scale to be more representative of the value of the work.

**Senator Chaput:** How many members are we talking about?

**Mr. Poirier:** Several thousand.

[Français]

**Le sénateur Chaput :** Mes questions sont complémentaires à celles posées par les sénateurs Ringuette et Callbeck. Ma première question s'adresse à M. Poirier. Si je comprends bien, vous représentez 12 000 employés dont 10 000 seraient visés par cette classification?

**M. Poirier :** Oui.

**Le sénateur Chaput :** Et tout ce travail qui a été fait afin d'arriver à établir des normes de qualification pour déterminer la valeur du travail a pris quand même un certain temps et présentement, cela n'a pas donné grand-chose puisque vous ne pouvez pas négocier. La porte est fermée par le projet de loi.

**M. Poirier :** Par le projet de loi, exactement.

**Le sénateur Chaput :** Le travail de classification était sûrement recommandé par les employeurs, par vos superviseurs ou par le syndicat. Qui y a pensé et qui voulait que cela se fasse?

**M. Poirier :** Le Conseil du Trésor.

**Le sénateur Chaput :** C'était une directive du Conseil du Trésor qui voulait que le processus se fasse. Lorsque le projet de loi C-10 a été présenté, avez-vous eu la chance d'en discuter avec vos membres ou si cela a eu l'effet d'une surprise?

**M. Poirier :** En long et en large. En fait, c'est que si on recule dans le temps, en novembre, lorsque l'offre finale a été déposée, on ne connaissait pas la teneur du projet de loi. Personne n'en avait pris connaissance. Les représentants du Conseil du Trésor nous ont affirmé que si nous ne signions pas une entente de principe, nous serions soumis à une loi qui serait beaucoup plus sévère que l'offre finale et que nous avions intérêt à signer.

On appelle cela négocier avec le pistolet sur la tempe. Compte tenu de l'intérêt de nos membres, nous avons décidé de signer quand même cet accord de principe. La surprise est venue beaucoup plus tard lorsque le projet de loi a été déposé et que nous avons constaté qu'il n'y aurait pas de place à une négociation concernant la classification.

Je le répète. On avait accepté les offres à 1,5 p. 100 et personne n'était vraiment heureux de cela, mais compte tenu du contexte économique, nos membres étaient prêts à accepter l'offre de 1,5 p. 100 en se disant qu'au moins on réglerait leurs autres problèmes par la même occasion, ce qui ne n'a pas été fait.

**Le sénateur Chaput :** Lorsque vous avez mentionné que les membres des services frontaliers étaient exemptés, est-ce qu'ils étaient exemptés de la classification?

**M. Poirier :** On leur a ouvert la porte à une restructuration salariale qui était liée à leur nouvelle classification et à leur conversion de classification. Ils ont donc été assujettis aux mêmes augmentations salariales que tous les fonctionnaires. Par contre, des ajustements ont été apportés en supplément pour certains groupes, pour rétablir des échelles qui soient plus représentatives de la valeur du travail.

**Le sénateur Chaput :** Et de combien de membres parle-t-on?

**M. Poirier :** Quelques milliers.

**Senator Ringuette:** So salaries are going up, but, to compensate, people are being laid off in the regions.

**Senator Chaput:** I have another question for Mr. Mendicino. It is quite quick.

[English]

**The Chair:** Excuse the supplementary intervention by Senator Ringuette.

**Mr. Poirier:** I am shocked to hear that.

[Translation]

**Senator Chaput:** Mr. Mendicino, you represent 2,500 lawyers?

[English]

**Mr. Mendicino:** Approximately.

[Translation]

**Senator Chaput:** Do you have some members covered by the negotiations and other members who are not?

[English]

Can you explain what you mean by that?

**Mr. Mendicino:** A number of senior lawyers who form part of management or who have reached a certain classification within our group have been excluded from the group. That means, in practical terms, that they do not have a direct voice. Their interests are nonetheless represented through our association, but they do not sit on our council and they are not able to be elected. Obviously, they are not able to engage in the kind of direct dialogue we engage in through the agent with the government or with Treasury Board because, for lack of a better phrase, they are notionally part of the management side.

[Translation]

**Senator Chaput:** Do you hire people on contract?

[English]

**Mr. Mendicino:** Yes, that is correct.

**Senator Chaput:** Are they included or excluded?

**Mr. Mendicino:** They are not part of the group.

[Translation]

**Senator Chaput:** About how many?

**Le sénateur Ringuette :** On accorde une augmentation salariale, mais pour compenser on est en train de faire des mises à pied dans les régions.

**Le sénateur Chaput :** J'ai une autre question assez brève pour M. Mendicino.

[Traduction]

**Le président :** Veuillez excuser l'intervention supplémentaire du sénateur Ringuette.

**M. Poirier :** J'avoue que je suis plutôt choqué.

[Français]

**Le sénateur Chaput :** Monsieur Mendicino, vous représentez 2 500 avocats?

[Traduction]

**M. Mendicino :** Environ, oui.

[Français]

**Le sénateur Chaput :** Vous avez des membres qui sont inclus dans les négociations et des membres qui sont exclus?

[Traduction]

Pouvez-vous nous expliquer ce que vous entendez par là?

**M. Mendicino :** Parmi les avocats comptant le plus d'expérience, il y en a un certain nombre qui font partie de la direction ou qui ont atteint un certain niveau de classification au sein du groupe. Ils en sont donc maintenant exclus. Dans les faits, cela signifie qu'ils ne peuvent pas faire entendre directement leur voix. Ce qui ne veut pas dire que leurs intérêts ne sont pas pris en compte par l'association, simplement qu'ils ne peuvent pas siéger au conseil ni être élus à un poste quelconque. Selon la même logique, ils ne peuvent pas participer au dialogue direct que nous engageons, en tant qu'agent de négociation, avec le gouvernement ou avec le Conseil du Trésor, parce qu'ils font, comment dirais-je, partie de la direction.

[Français]

**Le sénateur Chaput :** Vous embauchez des contractuels?

[Traduction]

**M. Mendicino :** En effet, oui.

**Le sénateur Chaput :** Et est-ce qu'ils sont exclus eux aussi?

**M. Mendicino :** Ils ne font pas partie de notre groupe.

[Français]

**Le sénateur Chaput :** Et combien y en a-t-il environ?

[English]

**Mr. Mendicino:** I do not have a specific number. I do not want to mislead the committee about the precise number of agents that we have currently on contract. I have already said to Senator Ringuette that we can provide some hard statistics for you, and we will be happy to do so.

**The Chair:** Next is a senator from Cluny, Ontario, Senator Nancy Ruth.

**Senator Nancy Ruth:** I am curious about the lawyers' wages. What is the range for lawyers employed in the federal government, and for those in the provincial governments, as a comparative?

**Mr. Mendicino:** We have a range of salaries. There are two broad categories within the federal government. There is what is known as the broader national rate, and then there is a rate that applies exclusively to Toronto. It has been referred to colloquially as "the Toronto differential."

**Senator Ringuette:** Tell us about that rate.

**Mr. Mendicino:** The term is actually defined. Again, it is one of those legal terms under section 2 of the definitions portion.

To return to the substance of your question, for example, in the national range of rates, someone who is at the outset of their career, the initial stages of their career, what we refer to as at the LA1 classification, they make between approximately \$54,500 and \$77,865. The next range up is what is called the LA2A category. That is more intermediate, if you will. The range there for the national rate is about \$76,500 to about \$108,500. The LA2B range is starting into a more senior area. That is between \$94,100 and about \$119,976 — close to \$120,000.

The comparator categories for the Toronto rate, senator, at LA1 —

**Senator Nancy Ruth:** What I am looking for is the difference between them. I do not need to know the Toronto rates. What are the provincial rates?

**The Chair:** The rest of us are curious.

**Senator Banks:** The rest of you who are lawyers, you mean.

**Senator Nancy Ruth:** Give him his Toronto rates.

**Mr. Mendicino:** I am glad you are curious because as you heard during my introductory remarks, the gap is a fairly wide. I do not want to speak with any particular specificity regarding the Ontario numbers, because there has been some fluctuation. Roughly speaking, if you were at the outset of your career and a member of the Ontario Ministry of the Attorney General, you are looking at a higher maximum range as beginning counsel; in excess of \$105,000 or \$110,000.

**Senator Nancy Ruth:** Are we in Toronto, then?

**Mr. Mendicino:** Yes, that is Toronto, but it applies to lawyers who work for the province outside of Toronto as well. They have one rate. If you are in the more intermediate category, again the

[Traduction]

**M. Mendicino :** Je ne sais pas exactement. Je ne voudrais pas induire le comité en erreur quant au nombre précis d'agents qui travaillent présentement pour nous en sous-traitance. Comme je l'ai déjà indiqué au sénateur Ringuette, nous vous fournirons volontiers les statistiques dont vous avez besoin.

**Le président :** C'est autour du sénateur Nancy Ruth de Cluny, en Ontario.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Je suis curieuse de connaître le salaire des avocats. Quelle est la fourchette salariale des avocats employés par le gouvernement fédéral, et de ceux des gouvernements provinciaux, en comparaison?

**M. Mendicino :** Nous avons une gamme de salaires. Il y a deux grandes catégories au gouvernement fédéral. On a ce qui est connu comme le taux national, et il y a un taux qui s'applique exclusivement à Toronto. Dans la conversation, on l'appelle le « différentiel de Toronto »

**Le sénateur Ringuette :** Parle-moi de ce taux.

**M. Mendicino :** Le terme est en fait défini. C'est encore un de ces termes juridiques que l'on trouve à l'article 2 de la partie des définitions.

Pour revenir à l'objet de votre question, par exemple, dans la fourchette nationale des taux, quelqu'un qui commence sa carrière, qui en est aux premiers stades, ce que nous appelons la classification LA1, fait entre 54 500 et 77 865 \$. L'échelon supérieur est ce qu'on appelle la catégorie LA2A. C'est une catégorie plus intermédiaire, en quelque sorte. La fourchette nationale des taux va d'à peu près 76 500 à environ 108 500 \$. La catégorie LA2B approche la frontière des échelons supérieurs. C'est entre 94 100 et environ 119 976 \$ — près de 120 000 \$.

Les catégories comparables des taux de Toronto, sénateur, au niveau LA1...

**Le sénateur Nancy Ruth :** Ce que je veux savoir, c'est la différence entre eux. Je n'ai pas besoin de connaître les taux de Toronto. Quels sont les taux provinciaux?

**Le président :** Nous autres sommes curieux de le savoir.

**Le sénateur Banks :** Vous autres êtes des avocats, vous voulez dire.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Dites-lui donc les taux de Toronto.

**M. Mendicino :** Je suis heureux que cela vous intéresse, parce que, comme je le disais dans mes observations préliminaires, l'écart est assez grand. Je ne veux pas donner de détails précis sur les chiffres de l'Ontario, parce qu'il y a certaines fluctuations. En gros pour quelqu'un qui commence sa carrière et est membre du ministère du Procureur général de l'Ontario, le maximum de la fourchette, pour un avocat débutant, est plus haut; c'est plus de 105 000 ou 110 000 \$.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Alors nous sommes à Toronto?

**M. Mendicino :** Oui, c'est Toronto, mais ce taux est le même pour les avocats qui travaillent pour la province en dehors de Toronto. C'est un taux unique. Si vous êtes dans la catégorie plus

Ontario provincial government refers to it as the CC2/CC3 category, which was combined in the last collective bargaining round, we are looking at something in excess of \$160,000 or thereabouts. The gap starts to widen in that intermediate range. Then, there is the CC4 category, which goes above \$175,000. I have seen publication of public salaries for those who work for the Ontario government that are in excess of \$200,000 now. Once we reach that range, we are talking about a comparatively small number, but the point is that the gap starts to increase as they make their way up through the pay scale.

**Mr. Devlin:** If I can elaborate on that, in the federal realm, no more than 30 per cent can exceed the 2A or working range, which caps out nationally at \$108,000.

In Ontario, approximately 85 per cent of lawyers can rise to the top of that working range. At the end of their present contract, the top of that range will be in the \$180,000s. That is the magnitude of the difference. In Ontario, it is extremely large.

**Senator Nancy Ruth:** What percentages of lawyers leave per annum and what percentage of lawyers come in?

**Mr. Mendicino:** We are losing more in recent years than we are gaining.

**Senator Nancy Ruth:** Can you give me some numbers?

**Mr. Mendicino:** Yes; I think I referred to one specific statistic in my introductory remarks. I am most knowledgeable about my own office. I am from Toronto. By no means should the committee believe that this problem is indigenous to Toronto. There are serious problems in Calgary, for instance, where they lose a lot of their beginner and intermediate lawyers. They simply cannot keep the people there. There are similar problems in other city centres including Vancouver, Montreal, Quebec and Halifax. This problem is national. This is not indigenous only to Toronto, at the risk of repeating myself.

To a certain extent, the problem is exacerbated by the disproportionately higher rates that Ontario lawyers are compensated at. To answer your specific question, senator, in our office, in the years 2006-07, our complement was about 80 lawyers or so. We lost approximately 15 lawyers. That number is staggering. Those lawyers were working on major cases and our appeals work. They were prosecuting guns and gangs cases, which are the scourge of our day, certainly in some of the larger city centres.

When we lose those people, we lose our ability to push back those that would create the chaos that occasionally afflicts our cities.

**Mr. Devlin:** I can give you one example. The Toronto prosecutions office had funding available under the national policing initiative going back almost two years now, and we advertised for up to 28 positions at the working level. My understanding is that competition yielded either two or three hires

médiane, que le gouvernement provincial de l'Ontario appelle la catégorie CC2/CC3, qui a été combinée lors du dernier cycle de négociations collectives, c'est plus de 160 000 \$, ou dans ces environs. L'écart commence à s'élargir dans cette catégorie médiane. Et puis il y a la catégorie CC4, qui dépasse 175 000 \$. J'ai vu la publication des salaires des fonctionnaires du gouvernement de l'Ontario, qui dépassent maintenant 200 000 \$. Dans ces sphères, c'est un nombre relativement faible de fonctionnaires, mais le fait est que l'écart commence à se creuser quand ils grimpent les échelons salariaux.

**M. Devlin :** Si je peux donner une précision, dans la fonction publique fédérale, pas plus de 30 p. 100 des employés peuvent dépasser la catégorie 2A, ou l'échelon opérationnel, dont le maximum à l'échelle nationale est de 108 000 \$.

En Ontario, environ 85 p. 100 des avocats peuvent parvenir au maximum de cette fourchette. À la fin de leur contrat actuel, le maximum de la fourchette s'établira à 180 000 \$. C'est l'ampleur de la différence. En Ontario, elle est très vaste.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Quel est le pourcentage, par année, d'avocats qui s'en vont, et quel est le pourcentage de ceux qui arrivent?

**M. Mendicino :** Nous en perdons plus ces dernières années que nous en recrutons.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Pouvez-vous me donner des chiffres?

**M. Mendicino :** Oui; je pense avoir parlé d'une statistique particulière dans mes observations préliminaires. Je connais mieux mon propre bureau. Je suis de Toronto. Le comité ne devrait absolument pas penser que ce problème est particulier à Toronto. Il y a de graves problèmes à Calgary, par exemple, où ils perdent beaucoup de leurs avocats débutants et intermédiaires. Ils n'arrivent simplement pas à les garder. Il y a des problèmes semblables dans d'autres centres urbains, comme Vancouver, Montréal, Québec et Halifax. C'est un problème d'envergure nationale. Il n'est pas particulier à Toronto, au risque de me répéter.

Dans une certaine mesure, le problème est exacerbé par la disproportion des salaires que touchent les avocats de l'Ontario. Sénateur, pour répondre à votre question précise, dans notre bureau, en 2006-2007, nous avons un effectif d'environ 80 avocats. Nous en avons perdu une quinzaine. C'est énorme. Ces avocats travaillaient sur des dossiers importants et nos dossiers d'appel. C'étaient des spécialistes des dossiers relatifs aux armes à feu et aux gangs, le fléau de notre époque, du moins dans certains grands centres urbains.

Quand nous avons perdu ces gens, nous avons perdu notre capacité de lutter contre les auteurs du chaos qui, à l'occasion, afflige nos villes.

**M. Devlin :** Je peux vous donner un exemple. Le bureau des poursuites de Toronto dispose depuis près de deux ans maintenant de fonds, dans le cadre de l'initiative nationale de maintien de l'ordre, et nous avons affiché jusqu'à 28 postes de niveau opérationnel. À ce que j'ai compris, ce concours a permis

over that period of time. Lots of offers were made, but in that working range, we cannot attract mid-career talented legal professionals. That range is where it is the worst.

**Mr. Mendicino:** To be fair, it has improved somewhat since 2006-07. If you look at the plan for human resource spending that has been stipulated both in documents published by the PPSC and the Department of Justice, it is more or less flatlined. It is like this, but the work is going up like this. That is another way to conceptualize the problem.

**Senator Nancy Ruth:** Are there many practice lawyers who are in the EX categories? That means more money outside of these scales that you have given, correct?

**Mr. Devlin:** Generally speaking, the managers within Department of Justice and legal services units are LAs. We are unusual in that almost all of our managers have the same classification as the people they supervise. There are lawyers who are EXs, but they generally are in non-legal functions. I have a colleague at Privy Council who is involved in appointments. She is not an LA, although she is legally trained.

Anyone performing actual legal work will have an LA classification.

**Senator Nancy Ruth:** These people are counted as part of your number of lawyers in the system, right?

**Mr. Devlin:** The managers are the excluded who we referred to; that is, those whose principal obligations are management.

**Mr. Mendicino:** The LA3As and LA3Bs — again, that classification is internal — are the ones that reside just above the LA2Bs. They are the ones that occasionally form part of the non-excluded members of our group. The executives, EXs, are not part of our group.

**Senator Nancy Ruth:** What is the motivation for Treasury Board to take arbitration off the table for you?

**Mr. Mendicino:** That is a question you should ask them.

**Senator Nancy Ruth:** What is your best guess?

**Mr. Devlin:** Our position was not so much that we should be exempted from a general climate of restraint but that the starting point should be freely determined. Up to this point, we have always been paid what Treasury Board unilaterally determines we should be paid. We saw organizing and seeking a collective agreement as an opportunity to say at the outset, let us reset those scales to where they are nationally. On top of that, most lawyers would say that we do not seek any special treatment from anyone else. We have never been able to determine fairly what those baselines are.

I think Treasury Board is concerned that those baselines would increase dramatically because a normal comparator for us is what a Crown wearing the same gowns in the courtroom, prosecuting the same case but employed by the province rather than the

de recruter deux ou trois personnes pendant cette période. De nombreuses offres ont été faites, mais à ce niveau opérationnel, nous ne pouvons attirer des professionnels du droit de talent qui sont en milieu de carrière. C'est à ce niveau que la situation est la pire.

**M. Mendicino :** Pour être juste, elle s'est améliorée quelque peu depuis 2006-2007. Si vous regardez le plan de dépenses des ressources humaines qui a été publié dans des documents du SPPC et du ministère de la Justice, le recrutement a plus ou moins plafonné. C'est ainsi, mais le volume de travail grimpe comme ça. C'est une autre manière d'illustrer le problème.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Y a-t-il beaucoup d'avocats en pratique au niveau EX? Cela signifierait plus d'argent au-delà de ces échelles que vous avez données, n'est-ce pas?

**M. Devlin :** De façon générale, les gestionnaires du ministère de la Justice et des services juridiques sont des LA. Nous sommes un peu à part des autres en ce sens que presque l'intégralité de nos gestionnaires ont la même classification que leurs subalternes. Il y a des avocats au niveau EX, mais ils assument généralement des fonctions non juridiques. J'ai une collègue au Conseil privé qui participe aux nominations. Elle n'est pas LA, bien qu'elle ait une formation juridique.

Quiconque exerce des fonctions juridiques doit avoir une classification LA.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Ces gens sont comptés dans les chiffres concernant les avocats dans le système, n'est-ce pas?

**M. Devlin :** Les gestionnaires sont les exclus dont nous avons parlé; c'est-à-dire ceux dont les principales fonctions sont en gestion.

**M. Mendicino :** Les LA3A et LA3B — je répète que c'est une classification interne — sont ceux qui sont juste au-dessus des LA2B. Ce sont eux qui, à l'occasion, sont les membres non exclus de notre groupe. Les cadres supérieurs, les EX, ne font pas partie de notre groupe.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Qu'est-ce qui a motivé le Conseil du Trésor à vous retirer le droit à l'arbitrage?

**M. Mendicino :** C'est à eux que vous devriez poser la question.

**Le sénateur Nancy Ruth :** À votre avis?

**M. Devlin :** Notre position n'était pas tant que nous devrions être exemptés des mesures générales d'austérité, mais que le point de départ devrait être librement déterminé. Jusque-là, nous avons toujours touché le salaire que le Conseil du Trésor déterminait de façon unilatérale. Nous avons vu dans l'organisation et la négociation d'une convention collective une occasion de dire dès le départ uniformisons les échelles salariales dans tout le pays. De plus, la plupart des avocats diraient que nous ne cherchons pas à obtenir de traitement spécial de quiconque. Nous n'avons jamais pu définir équitablement les bases de référence.

Je pense que le Conseil du Trésor craint de voir énormément augmenter ces bases de référence parce qu'un facteur de comparaison normal, pour nous, est le salaire que touche un avocat de l'État qui porte la même robe au tribunal, qui travaille

federal Crown, is making. If they are making more, there is no principled reason for that difference. If they are making staggeringly more, there is even less principled reason for that difference. I suspect that Treasury Board felt they were exposed to significant increases in some places.

**Senator Nancy Ruth:** Mr. Poirier, you said that you felt your group was targeted by government. Am I correct in saying that? If so, what do you mean?

**Mr. Poirier:** I am not sure what word I used in French to lead you to think that the word was targeted.

**Senator Nancy Ruth:** That is what I heard in English. Is there any sense in which you feel that?

**Mr. Poirier:** I do not know. Again, maybe you should ask Treasury Board, why the EC group? Other groups have bargained their classification conversion before the legislation, and some of those groups will bargain it after the restriction period is over. The program and administrative services, PA, group is not ready to bargain that yet. I am sure they will be able to go to the table and bargain fairly when the restriction period is over. We were at the wrong place at the wrong moment, unfortunately for us and for all our members who will be left outside of the process. That situation is unfortunate.

**Senator Nancy Ruth:** Thank you.

**The Chair:** Thank you, Senator Nancy Ruth. I have a supplementary question from Senator Ringuette.

**Senator Ringuette:** Yes; I want to know what the Toronto differential is.

**Mr. Mendicino:** To return again to the question that seems to be right now at the forefront of your mind, at LA1, the entry level category, there is no difference.

**Senator Ringuette:** It would be \$54,000 to \$77,000?

**Mr. Mendicino:** Roughly \$77,000 or \$78,000. LA2A would be \$75,500 to almost \$125,000. LA2B would be \$98,000 or nearly \$99,000 to about \$138,000. Those are the categories that I provided.

**Mr. Devlin:** The history of that differential goes back to the early 1990s when there was such a serious problem of retention and recruitment in the Toronto legal market that Treasury Board unilaterally decided that they needed to adjust those rates because they had lost such a significant component of senior lawyers and were not able to replace them. That difference has stayed in place over the years.

**Senator Ringuette:** I understood that there was a similar problem in Vancouver, Calgary, Halifax, Quebec and Montreal. The differential does not seem to be applicable to those communities.

**Mr. Mendicino:** That is correct. The largest statistical gap is between Ontario and any of the two categories.

**Senator Ringuette:** The provincial-federal categories.

sur les mêmes dossiers mais qui est l'employé de la province plutôt que du gouvernement fédéral. S'il gagne plus, il n'y a pas d'explication valable de cette différence. Si la différence de salaire est effarante, cette différence est encore moins explicable. Je soupçonne que le Conseil du Trésor se sentait exposé à des hausses salariales importantes en certains lieux.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Monsieur Poirier, vous avez dit penser que votre groupe était ciblé par le gouvernement. Est-ce bien cela? Dans l'affirmative, qu'entendez-vous par là?

**M. Poirier :** Je ne sais plus quel terme j'ai employé en français pour vous porter à croire que je parlais de ciblage.

**Le sénateur Nancy Ruth :** C'est ce que j'ai entendu en anglais. Y aurait-il une raison pour que vous le pensiez?

**M. Poirier :** Je ne sais pas. C'est encore une question que vous devriez poser au Conseil du Trésor, pourquoi le groupe EC? D'autres groupes ont négocié la conversion de leur classification avant la loi, et certains de ces groupes la négocieront après la fin de la période d'austérité. Le groupe des programmes et services administratifs, PA, n'est pas prêt pour l'instant à négocier cela. Je suis sûr qu'il pourra aller à la table et négocier équitablement quand la période d'austérité sera terminée. Malheureusement pour nous, nous étions au mauvais endroit au mauvais moment, et malheureusement pour tous nos membres qui vont être laissés en marge du processus. C'est une situation malencontreuse.

**Le sénateur Nancy Ruth :** Je vous remercie.

**Le président :** Merci, sénateur Ruth. J'ai une autre question du sénateur Ringuette.

**Le sénateur Ringuette :** Oui; je veux savoir ce qu'est le différentiel de Toronto?

**M. Mendicino :** Pour revenir encore à la question qui semble le plus vous tenir à cœur, au niveau LA1, le niveau d'entrée, il n'y a pas de différence.

**Le sénateur Ringuette :** Ce serait entre 54 000 \$ et 77 000 \$?

**M. Mendicino :** Plus ou moins 77 000 \$ ou 78 000 \$. Au niveau LA2A, ce serait de 75 500 \$ à près de 125 000 \$. Au niveau LA2B, ce serait 98 000 \$, ou près de 99 000 \$, à environ 138 000 \$. Ce sont les chiffres que j'ai fournis.

**M. Devlin :** L'origine de cette différence remonte au début des années 1990, quand il y avait un problème très grave de maintien en poste en de recrutement sur la scène juridique de Toronto. C'est alors que le Conseil du Trésor a unilatéralement décidé qu'il lui fallait ajuster les taux salariaux parce qu'ils avaient perdu tellement d'avocats d'expérience et ils ne parvenaient pas à les remplacer. Cet écart a été maintenu avec les années.

**Le sénateur Ringuette :** J'ai cru comprendre qu'il y avait un problème semblable à Vancouver, Calgary, Halifax, Québec et Montréal. Le différentiel ne semble pas pouvoir s'appliquer à ces villes.

**M. Mendicino :** C'est vrai. Le plus vaste écart statistique est entre l'Ontario et n'importe laquelle des deux catégories.

**Le sénateur Ringuette :** Les catégories provinciales-fédérales.

**Mr. Mendicino:** Correct.

**Senator Neufeld:** Thank you, gentlemen, for coming here. I know you have read out the numbers. I think you said in some parts of Canada lawyers earn up to 40 per cent more, and you named seven provinces. You named B.C., Alberta, Ontario and Quebec.

**Mr. Devlin:** The short answer is that everything to the west and Nova Scotia are now ahead of us.

**Senator Neufeld:** You named seven provinces. What are they?

**Mr. Mendicino:** I will restate them for you so we are on the same page. I do not want to misquote them. They are British Columbia, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Nova Scotia and Ontario.

**Senator Neufeld:** Thank you. Having spent time on Treasury Board myself in British Columbia, we were usually told that trying to keep up to the federal government was the problem, so I guess it depends where you are bargaining —

**Mr. Mendicino:** The tables have turned.

**Senator Neufeld:** — and what numbers you use.

**Senator Ringuette:** Someone has negotiated since you left.

**Senator Neufeld:** I do not say that lightly. That was usually the tune we heard, and not only from the legal profession. I am speaking across the board. That could mean all the other public servants but not the lawyers. I am not disputing your numbers.

I would appreciate it if you would give your numbers that support those things to the clerk, so we can all have them. It is not that I disbelieve you; it is only that it is easier for me getting the information later rather than trying to write it down now.

**Mr. Mendicino:** Yes, by all means.

**Senator Neufeld:** The second part is that we found in British Columbia that the issue was not always money, but I got the drift from both of you that money is the big issue. Am I correct in assuming that?

**Mr. Mendicino:** It is one of the more contentious issues, but it is not the only issue. There are other issues with regard to leave, benefits and grievance procedures. Obviously, those issues are still on the table. We have made progress, to be fair, on the non-monetary conditions. Those issues remain the subject matter — some of them more important than others — that will be arbitrated.

I think the answer to your question is: Yes, money or compensation is obviously a significant issue, but it is not the only issue.

**M. Mendicino :** C'est bien cela.

**Le sénateur Neufeld :** Merci, messieurs, de vous être déplacés. Je sais que vous avez lu les chiffres. Je pense que vous avez dit que dans certaines régions du Canada, les avocats gagnaient jusqu'à 40 p. 100 de plus, et vous avez nommé les sept provinces, dont la Colombie-Britannique, l'Alberta, l'Ontario et le Québec.

**M. Devlin :** En deux mots, tout ce qui est à l'ouest et la Nouvelle-Écosse ont maintenant de l'avance sur nous.

**Le sénateur Neufeld :** Vous avez nommé sept provinces. Quelles sont-elles?

**M. Mendicino :** Je vais les redire pour que nous nous comprenions. Je ne voudrais pas me tromper. Ce sont la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, la Nouvelle-Écosse et l'Ontario.

**Le sénateur Neufeld :** Je vous remercie. Comme j'ai moi-même passé un certain temps au Conseil du Trésor en Colombie-Britannique, on nous disait généralement que ce qui posait problème, c'était d'essayer de rester au même niveau que le gouvernement fédéral, alors je suppose que cela dépend d'où on négocie...

**M. Mendicino :** Les choses ont changé.

**Le sénateur Neufeld :** ... et des chiffres qu'on utilise.

**Le sénateur Ringuette :** Quelqu'un a négocié depuis votre départ.

**Le sénateur Neufeld :** Je ne parle pas à la légère. C'était ce qu'on entendait généralement, et pas seulement de la profession juridique. Je parle en général. Cela pourrait vouloir dire tous les autres fonctionnaires, mais pas les avocats. Je ne conteste pas vos chiffres.

J'aimerais que vous puissiez remettre au greffier les chiffres sur lesquels vous vous appuyez, pour que nous les ayons tous. Ce n'est pas que je ne vous crois pas; c'est seulement qu'il m'est plus facile d'examiner ces renseignements plus tard que d'essayer de les prendre en note maintenant.

**M. Mendicino :** Oui, absolument.

**Le sénateur Neufeld :** La deuxième partie, c'est que nous avons constaté en Colombie-Britannique que le problème n'était pas toujours une question d'argent, mais j'ai l'impression, à vous entendre tous les deux, que l'argent est le plus gros problème. Est-ce que je me trompe?

**M. Mendicino :** C'est l'un des enjeux les plus litigieux, mais ce n'est pas le seul. Il y a d'autres différends au sujet des congés, des avantages sociaux et des procédures de grief. Bien évidemment, ces questions sont encore en voie de négociation. Nous avons fait des progrès, il faut le dire, en ce qui a trait aux questions non pécuniaires. Ces problèmes restent ceux — certains plus importants que d'autres — qui seront soumis à l'arbitrage.

Je pense que la réponse à votre question c'est que, oui, l'argent ou la rémunération est bien évidemment un enjeu important, mais pas l'unique enjeu.

**Senator Neufeld:** I am glad you said that. We found in British Columbia when we conducted a study that we were losing lots of people that work for the government for a number of reasons. In the ensuing years, it will create a significant problem in British Columbia. I think other provinces are in much the same situation — I am not talking about the federal government so much — and that is because people are retiring and there is not enough uptake coming in. Second, there has been a red-hot economy in almost all of Canada from 2004 until recently, and many people opted to leave for the private sector.

We started a process in British Columbia of trying to rejuvenate the public sector because we knew it had to be done in the long term. I will be interested to see how B.C. fares with the numbers that you provide me because I would like the comparisons to British Columbia. I honestly did hear that we had trouble keeping up with the Joneses here in Ottawa, and that is why we could not hire prosecutors, lawyers, legislative writers and those kinds of people.

There is more to the issue than only money as far as even the federal government goes when we take into account those other things about retirement and red-hot economies. All kinds of things can affect people that you represent. I will be interested to see the results.

**Mr. Mendicino:** Thank you for those remarks. It does not surprise me that in your relative position some time ago that the tables were turned or reversed. Historically, the federal government was at or near the top of the pay scale. Again, that trend has reversed decisively over time. You now know what our numbers are in a general sense. You have asked for more specific ones. We are happy to provide those numbers to you, but I think the broad numbers speak volumes. To be ranked seventh is a fall from grace.

**Senator Neufeld:** Going back to the people retiring and moving away from the government because of a red-hot economy, you said that the intake was fairly good. In fact, people were applying, but you were losing some. I remember you saying some of the senior people were obviously either retiring or had lucrative offers that they could hardly turn down and that the federal government could hardly match going forward. I think those things caused problems.

Mr. Poirier, I want to confirm: You said you represent 12,000 people?

**Mr. Poirier:** Yes.

**Senator Neufeld:** What percentage of the public service is that number?

**Mr. Poirier:** It is 10 per cent.

**Senator Neufeld:** That is 10 per cent of the public service?

**Le sénateur Neufeld :** Je suis heureux de vous l'entendre dire. Nous avons constaté en Colombie-Britannique, quand nous avons effectué une étude, que nous perdions beaucoup de fonctionnaires pour diverses raisons. Dans les prochaines années, ce sera un grave problème en Colombie-Britannique. Je pense que d'autres provinces sont dans une situation à peu près semblable — je ne parle pas tant du gouvernement fédéral — et c'est parce que des employés prennent leur retraite, il n'y a pas assez de monde pour prendre leur relève. Deuxièmement, l'économie, presque partout au Canada, a été en surchauffe depuis 2004 jusqu'à tout récemment, et bien des gens ont choisi de partir pour le secteur privé.

Nous avons entamé un processus en Colombie-Britannique pour essayer de rajeunir la fonction publique parce que nous savions qu'il faudrait le faire à long terme. J'aimerais bien comparer les chiffres que vous avez donnés avec ceux de la Colombie-Britannique. J'ai honnêtement entendu dire que nous avons de la difficulté à nous maintenir au même niveau que les gens d'ici, à Ottawa, et c'est pourquoi nous ne pouvions embaucher de procureurs, d'avocats, de rédacteurs législatifs et ce type de professionnels.

Le problème n'en est pas qu'un d'argent en ce qui concerne même le gouvernement fédéral, quand on prend en compte tous ces autres facteurs liés à la retraite et aux économies en surchauffe. Tous ces facteurs peuvent toucher les gens que vous représentez. J'aimerais en connaître les résultats.

**M. Mendicino :** Je vous remercie pour ces observations. Je ne suis pas étonné que dans votre position relative, il y a quelque temps, il y a eu un revirement de la situation. De toujours, le gouvernement fédéral était au sommet de l'échelle salariale, ou tout près du sommet. Je répète que cette tendance a radicalement changé avec le temps. Vous savez maintenant que les chiffres que nous avons présentés reflètent un tableau global de la situation. Vous en avez demandé des chiffres plus précis. Nous serons heureux de vous les transmettre, mais je pense que les chiffres globaux en disent long. Être en septième place, c'est tomber de haut.

**Le sénateur Neufeld :** Pour revenir aux gens qui prennent leur retraite et quittent le gouvernement à cause d'une économie en surchauffe, vous avez dit que le recrutement était assez bon. De fait, il y avait des candidats, mais vous perdiez aussi des gens en poste. Je me souviens vous avoir entendu dire que certains des plus haut placés perdaient de toute évidence à la retraite ou en raison d'offres lucratives qu'il leur était difficile de refuser, et que le gouvernement fédéral ne pouvait surpasser. Je pense que c'est de genre de chose qui pose des problèmes.

Monsieur Poirier, j'aimerais que vous confirmiez ceci. Vous avez bien dit que vous représentez 12 000 personnes?

**M. Poirier :** Oui.

**Le sénateur Neufeld :** Quel pourcentage de la fonction publique cela fait-il?

**M. Poirier :** C'est 10 p. 100.

**Le sénateur Neufeld :** Dix pour cent de la fonction publique?

**Mr. Poirier:** It is less than that; 5 per cent. I am doing the math right now.

**Senator Neufeld:** Your group has not been able to complete the classification process?

**Mr. Poirier:** We were selected to be among the first to go through the classification process because we were a relatively small group with similar job descriptions and we were easy to compare. That is one reason why our members were selected to go first, or almost first, in the process.

**Senator Neufeld:** Help me here. I am relatively new to the federal world. You are telling me that no one has been classified in the public service? You are the first group to be classified?

**Mr. Poirier:** No, we are not the first group. A few others have been through the process. I mentioned that the Canada Border Services Agency officers went through the process because they created new jobs, which was different from our members who have the same jobs they had a few years ago. It is the value of the job that has changed; the way the job is described and the way it is evaluated.

That is where we are right now. The process has been done except that it is not complete.

**Senator Neufeld:** Help me here a little bit. If you are 5 per cent of the public service, that is — what is the math — about 200,000 or 250,000 employees, then?

**Mr. Poirier:** Yes, roughly.

**Senator Neufeld:** Out of 250,000 employees, none of them are classified?

**Mr. Poirier:** They are classified, but the system used to classify them is 28 years old. It is an old system that was supposed to be changed in the early 1990s. The one I was referring to that failed is the universal classification system project of the federal government. It was abandoned because it was so poorly run that no one could be classified using it. It was supposed to be a standard used all across the board for all work categories, and it did not work.

**Senator Neufeld:** This project has been going on since the 1990s?

**Mr. Poirier:** Yes, the early 1990s.

**Senator Neufeld:** You are saying that numerous governments have taken a crack at this classification?

**Mr. Poirier:** Yes.

**Senator Neufeld:** Thank you.

**Senator Di Nino:** Good evening. Mr. Mendicino, you made a strong presentation about the difficulties and challenges your group faces. Bill C-10 did not create these problems, did it?

**Mr. Mendicino:** Which problems are you referring to?

**M. Poirier :** C'est moins que cela; 5 p. 100. Je fais le calcul maintenant.

**Le sénateur Neufeld :** Votre groupe n'a pas pu venir à bout du processus de classification?

**M. Poirier :** Nous avons été sélectionnés pour être parmi les premiers à passer par le processus de classification parce que nous étions un groupe relativement modeste avec des descriptions de poste similaires, et il était facile de nous comparer. C'est une des raisons pour lesquelles nos membres ont été choisis pour passer en premier, ou presque le premier, dans le processus.

**Le sénateur Neufeld :** Donnez-moi un coup de main. Je suis relativement nouveau dans le monde fédéral. Vous me dites que personne n'a été classifié dans la fonction publique? Vous avez été le premier groupe à l'être?

**M. Poirier :** Non, nous ne sommes pas le premier groupe. Quelques autres sont passés avant nous. J'ai dit que les agents des Services frontaliers du Canada sont passés par le processus parce qu'ils ont créé de nouveaux postes, ce qui est différent de nos membres qui ont les mêmes postes qu'ils avaient il y a quelques années. C'est la valeur du travail qui a changé; la description du travail et la manière dont il est évalué.

C'est là où nous en sommes en ce moment. Le processus a été exécuté, sauf qu'il n'est pas complet.

**Le sénateur Neufeld :** Aidez-moi un peu. Si vous représentez 5 p. 100 de la fonction publique, c'est qu'il y a — faisons le calcul — environ 200 000 ou 250 000 employés, n'est-ce pas?

**M. Poirier :** Oui, plus ou moins.

**Le sénateur Neufeld :** Sur 250 000 employés, aucun n'a été classifié?

**M. Poirier :** Ils sont classifiés, mais le système utilisé pour les classifier a 28 ans. C'est un vieux système qui était censé changer au début des années 1990. Ce dont je parle qui a échoué est le projet de système de classification universel du gouvernement fédéral. Le système a été abandonné parce qu'il était tellement mal géré que personne ne pouvait être classifié d'après lui. C'était censé être une norme générale, pour toutes les catégories de travail, mais ça a été un échec.

**Le sénateur Neufeld :** Ce projet est en cours depuis les années 1990?

**M. Poirier :** Oui, le début des années 1990.

**Le sénateur Neufeld :** Vous dites que de nombreux gouvernements ont fait l'essai de cette classification?

**M. Poirier :** Oui.

**Le sénateur Neufeld :** Je vous remercie.

**Le sénateur Di Nino :** Bonsoir. Monsieur Mendicino, vous avez fait une présentation convaincante sur les difficultés et les problèmes que connaît votre groupe. Ce n'est pas le projet de loi C-10 qui a créé ces problèmes, n'est-ce pas?

**M. Mendicino :** De quels problèmes parlez-vous?

**Senator Di Nino:** The differential in rates between the different cities; some of the issues you talked about existed before.

**Mr. Mendicino:** Yes.

**Senator Di Nino:** Bill C-10 may have exacerbated them. Is that right?

**Mr. Mendicino:** Yes, there is no causal relationship between Bill C-10 and the creation of these differentials that we speak about, both between Toronto and the rest of the country within the federal government, and then as between us and the rest of our provincial counterparts.

**Mr. Devlin:** We thought collective bargaining would solve these problems. Bill C-10 is preventing that collective bargaining.

**Senator Di Nino:** I had the impression when you were speaking — and I am not speaking on behalf of my colleagues — that in dealing with this particular piece of legislation you associated these differentials, challenges, and problems. I think you used the word “problem” in your commentary in relation to Bill C-10. I want to ensure that this situation did not happen in the last three months.

**Mr. Mendicino:** No, that is right. You used the word “exacerbate,” and I think I might have used that word before.

The point of the matter is this: What Bill C-10 does to the law group is it significantly inhibits our ability to negotiate in a free, fair and good-faith environment with the government. That situation, in turn, has a direct impact on our ability to recruit and retain among the best lawyers. If we cannot retain the top-tier lawyers, then that will have a direct impact on our ability to ensure the proper administration of justice, which will be detrimental to the public good. That is the chain of reasoning.

**Senator Di Nino:** In our responsibility, we are dealing with a piece of legislation.

**Mr. Mendicino:** Yes.

**Senator Di Nino:** This legislation was introduced as a result of difficult economic problems, a dark cloud that is, and has been, hanging over the world. The legislation did not “target” — to use Mr. Poirier’s word — your group. This piece of legislation includes many groups of people in the public service, including senators, the House of Commons, other administration, et cetera.

I want to be clear that the issue before us is to look at the provisions of Bill C-10 and how they impact on the different components of society, including your people. The challenge that you face in hiring and so forth was not because of Bill C-10.

**Mr. Mendicino:** No, Bill C-10 was not a response to the recruitment and retention issues that I have identified for you, and I think you follow my reasoning on that, or at least I hope you do.

**Le sénateur Di Nino :** La différence des taux de rémunération entre les diverses villes; certains des problèmes dont vous avez parlé existaient déjà auparavant.

**M. Mendicino :** Oui.

**Le sénateur Di Nino :** Le projet de loi C-10 peut les avoir exacerbés, n’est-ce pas?

**M. Mendicino :** Il n’y a pas de relation causale entre le projet de loi C-10 et la création de ces différences dont nous parlons, tant entre Toronto et le reste du pays au sein du gouvernement fédéral qu’entre nous et le reste de nos homologues provinciaux.

**M. Devlin :** Nous avons pensé que les négociations collectives permettraient de régler ces problèmes. Le projet de loi C-10 fait obstacle à ces négociations collectives.

**Le sénateur Di Nino :** J’avais l’impression, quand vous parliez — et je n’exprime pas ici la pensée de mes collègues — qu’en parlant de ce projet de loi particulier, vous y associiez ces différences, défis et problèmes. Je pense que vous avez utilisé le mot « problème » dans vos commentaires en parlant du projet de loi C-10. Je veux m’assurer que cette situation n’a pas fait surface dans les trois derniers mois.

**M. Mendicino :** Non, c’est vrai. Vous avez utilisé le terme « exacerber », et je pense l’avoir aussi employé.

Le fait est le suivant : ce que fait le projet de loi C-10 au groupe juridique, c’est qu’il pose d’importants obstacles à notre capacité de négocier dans un climat ouvert, équitable et de bonne foi avec le gouvernement. Cette situation, à son tour, influe directement sur notre capacité de recruter et de retenir les meilleurs avocats. Si nous ne pouvons pas retenir des avocats de haut niveau, cela aura une incidence directe sur notre capacité d’assurer l’administration appropriée de la justice, ce qui à son tour portera préjudice à l’intérêt public. C’est la chaîne de raisonnement.

**Le sénateur Di Nino :** Notre rôle consiste à étudier une loi.

**M. Mendicino :** Oui.

**Le sénateur Di Nino :** Ce projet de loi a été présenté en conséquence de difficultés économiques, d’un nuage sombre qui plane sur le monde depuis un certain temps. Ce projet de loi ne « ciblait » pas — pour reprendre le terme de M. Poirier — votre groupe. Il englobe de nombreux groupes de personnes de la fonction publique, y compris les sénateurs, la Chambre des communes, d’autres administrations, et cetera.

Je tiens à établir clairement que notre rôle ici est d’examiner les dispositions du projet de loi C-10 et leurs répercussions sur les différents éléments de la société, dont ceux que vous représentez. Si vous avez des difficultés à embaucher, et cetera, ce n’est pas à cause du projet de loi C-10.

**M. Mendicino :** Non, le projet de loi C-10 n’était pas une réponse aux problèmes de recrutement et de maintien en poste dont je vous ai parlé, et je pense que vous suivez mon raisonnement sur la question, ou du moins je l’espère.

What it has done is — and I take issue with one of the points within your question — it affects categories of public servants differently.

For example, the Canada Border Services Agency is exempt from the Schedule 2 increases. That group was engaged in earnest negotiations with the Treasury Board right before Parliament prorogued and adjourned. There was a difference in treatment for the CBSA.

We were in a similar situation. We had been in dialogues with the Treasury Board at the same time. Notwithstanding that situation, the way it directly and specifically affects us in a way that it affects no one else is that it imposes on us the 2.5 per cent figure for the year 2006 and 2007.

**Senator Di Nino:** The one retroactive annual compensation increase.

**Mr. Mendicino:** Yes, that is correct.

**Senator Di Nino:** There was no reduction in compensation. There was likely a smaller increase than you had anticipated. Is that statement fair?

**Mr. Mendicino:** It is fair, particularly in a year when the government ran a historically high surplus.

**Senator Di Nino:** I also understand that your right to strike was not taken away.

**Mr. Mendicino:** I think that is an open question. The right to strike is arguably preserved by Bill C-10, but again it is debatable whether a prosecutor or a civil lawyer performs an essential service. I think the simplified answer is that question is an open one.

**Senator Di Nino:** You retain recourse to the Public Service Labour Relations Board, if not the arbitration.

**Mr. Mendicino:** PSLRB, primarily.

**Senator Di Nino:** If you have a grievance you can go to the Public Service Labour Relations Board.

**Mr. Mendicino:** Before there and before the Public Service Staffing Tribunal as well.

**Senator Di Nino:** We talked a lot about the differentials between the provinces, the federal government, the City of Toronto and the Ottawa area.

**Mr. Mendicino:** The National Capital Region, NCR.

**Senator Di Nino:** There you go.

Has the imposition of the provisions in Bill C-10 made a difference? Have the provisions affected the differentials in a negative way. Are the differentials more than they would be without that legislation?

**Mr. Mendicino:** I think it has, but that response is more intuitive on my part. The problem with providing you with a concrete answer in that is I think the data that we might be referring to is not yet available. The passage of this bill is recent.

Ce qu'il a fait — et je voudrais exprimer mon désaccord avec un élément de votre question —, c'est qu'il a des effets différents sur les diverses catégories de fonctionnaires.

Par exemple, l'Agence des services frontaliers est exemptée des augmentations de l'annexe 2. Ce groupe a participé de bonne foi aux négociations avec le Conseil du Trésor juste avant la prorogation et l'ajournement du Parlement. Il y a eu une différence de traitement pour les l'AFSC.

Nous étions dans une situation similaire. Nous avons amorcé le dialogue avec le Conseil du Trésor en même temps. Nonobstant cette situation, l'effet direct et spécifique qu'elle a sur nous, et personne d'autre, c'est qu'elle nous impose le chiffre de 2,5 p. 100 pour les années 2006 et 2007.

**Le sénateur Di Nino :** L'augmentation annuelle unique et rétroactive de la rémunération.

**M. Mendicino :** Oui, c'est bien cela.

**Le sénateur Di Nino :** Il n'y a pas eu de réduction de la rémunération. C'est probablement une augmentation plus modeste que celle que vous aviez espérée. Est-ce juste?

**M. Mendicino :** C'est juste, particulièrement pour une année où le gouvernement a enregistré des excédents jamais vus.

**Le sénateur Di Nino :** Il me semble aussi que votre droit de grève ne vous a pas été retiré.

**M. Mendicino :** Je pense que c'est une question ouverte. En principe, le droit de grève est préservé par le projet de loi C-10, mais encore une fois, on pourrait débattre de la question de savoir si un procureur ou un avocat au civil rend service essentiel. Je pense que la réponse simplifiée est que cette question pourrait se discuter.

**Le sénateur Di Nino :** Vous pouvez encore avoir recours à la Commission des relations de travail dans la fonction publique.

**Mr. Mendicino:** La CRTFP, surtout.

**Senator Di Nino:** Si on a un grief, on peut avoir recours à la Commission des relations de travail dans la fonction publique.

**M. Mendicino :** Et aussi au Tribunal de la dotation de la fonction publique.

**Le sénateur Di Nino :** Nous avons beaucoup parlé de la différence entre les provinces, le gouvernement fédéral, la ville de Toronto et la région d'Ottawa.

**M. Mendicino :** La région de la capitale nationale, la RCN.

**Le sénateur Di Nino :** C'est cela.

Est-ce que l'imposition des dispositions du projet de loi C-10 a fait une différence? Est-ce qu'elles ont eu une incidence négative sur les écarts de salaires? Est-ce que ces écarts sont plus importants qu'ils le seraient sans cette loi?

**M. Mendicino :** Je pense que oui, mais je vous réponds plutôt intuitivement. Le problème, pour vous fournir une réponse concrète, c'est que je pense que les données sur lesquelles elle devrait s'appuyer n'existent pas encore. Ce projet de loi vient

We are talking about months, not years. Generally speaking, the kind of data that would allow me to quantify, in a credible way, what I think you are driving at is not there yet.

Intuitively, it should come as no surprise to you or any of the other members of this committee that many of our members are concerned about the effect of this legislation and the direct impact it has had on our negotiations. We recognize that this legislation is law. We have talked about some of the challenges that may lay ahead, but there can be no doubt that in the upcoming arbitration proceeding, presumptively, this building block — as Senator Ringuette referred to — in the context of forming a positive, collaborative relationship with Treasury Board, has been taken away from us.

**Senator Di Nino:** The provisions affecting this part of the bill, I understand, have a five-year time limitation. Hopefully, five years from now all those rights that were taken away could be brought back.

**Mr. Mendicino:** Theoretically, but I think that is navel-gazing, to be honest.

Who knows where we will be at the end of 2011? I want to think of myself as an optimist, and hopefully the economic downturn will have sprung up from there. It is far from a certainty to say that we will be in a much more ameliorated position.

**Senator Di Nino:** The point I am trying to make is I suspect that in five years the provisions will end.

**Mr. Mendicino:** Yes.

**Senator Di Nino:** You can speculate either way.

**Mr. Mendicino:** Yes.

**Senator Di Nino:** You are in the same position as the core public administration. The legislation does not single you out, other than for particular exceptions that were made, for whatever reason.

**Mr. Mendicino:** Yes, that is correct.

**Senator Di Nino:** Members of Parliament do not have the right to strike. The house, the Senate, the RCMP and the military all are covered by this legislation.

**Mr. Mendicino:** Some members rightfully think that you perform an essential service; that is right.

**Senator Di Nino:** Very good. I am pleased to hear that. Are we doing that for you this evening?

**Mr. Mendicino:** You are, and it has been a real pleasure to be here before you.

**Senator Di Nino:** We appreciate the fact that you came here to educate us about these things. This way, we can better understand what is happening with our colleagues throughout the public service. We thank you for that.

d'être adopté. Il n'a que quelques mois et non des années. De manière générale, le genre de données qui me permettraient de quantifier, de manière crédible, ce qu'il me semble que vous voulez savoir n'existe pas encore.

Intuitivement, vous ne devriez pas vous en étonner, ni aucun des autres membres de ce comité, que bon nombre de nos membres s'inquiètent de l'incidence de cette loi et de l'incidence directe qu'elle peut avoir sur nos négociations. Nous reconnaissons que c'est la loi. Nous avons parlé de certains des défis qui pourraient bientôt se poser, mais il ne fait aucun doute que dans la procédure prochaine d'arbitrage, on peut le présumer, cet élément essentiel — comme l'a dit le sénateur Ringuette — dans le contexte de la création d'une relation positive et de collaboration avec le Conseil du Trésor, nous a été retiré.

**Le sénateur Di Nino :** Les dispositions qui touchent à cette partie du projet de loi, à ce que je comprends, ont une limite de cinq ans. Espérons que d'ici cinq ans, tous ces droits qui vous ont été retirés pourront être rétablis.

**M. Mendicino :** Théoriquement, mais je pense que c'est un peu nombriliste, pour être franc.

Qui sait où nous en serons à la fin de 2011? J'aime à me penser optimiste et j'espère que l'économie se sera remise de ses déboires. Il est loin d'être certain que nous serons en bien meilleure position.

**Le sénateur Di Nino :** Là où je veux en venir, c'est que je soupçonne que dans cinq ans, ces dispositions n'existeront plus.

**M. Mendicino :** Oui.

**Le sénateur Di Nino :** On peut faire des hypothèses dans un sens ou dans l'autre.

**M. Mendicino :** Oui.

**Le sénateur Di Nino :** Vous êtes dans le même bateau que l'administration publique centrale. La loi ne s'en prend pas qu'à vous, à part quelques exceptions particulières qui ont été énoncées, pour quelque raison que ce soit.

**M. Mendicino :** Oui, c'est exact.

**Le sénateur Di Nino :** Les membres du Parlement n'ont pas le droit de grève. La Chambre, le Sénat, la GRC et l'armée sont tous régis par cette loi.

**M. Mendicino :** Certains pensent, à juste titre, que vous remplissez des fonctions essentielles; c'est vrai.

**Le sénateur Di Nino :** Très bien. Je suis heureux de l'entendre. Est-ce que c'est ce que nous faisons pour vous ce soir?

**M. Mendicino :** Oui, et cela a été pour moi un véritable plaisir que de comparaître ici, devant vous.

**Le sénateur Di Nino :** Nous apprécions que vous soyez venu nous renseigner sur ces questions. Ainsi, nous pouvons mieux comprendre ce qui arrive à nos collègues partout dans la fonction publique. Nous vous en remercions.

**Mr. Mendicino:** Thank you for your kind remarks.

**Senator Banks:** I want to pursue the point that Senator Di Nino made about the egalitarian nature of these impositions, which actually end two and a half years from now.

You mention CBSA as an exception. Are there any other sore thumbs sticking up?

**Mr. Mendicino:** CBSA is the one that has attracted the most public notoriety because of the contemporaneousness of the negotiations with promulgation as well as — to be frank — the quantity or quantum of increase.

**Senator Banks:** In your profession, you are taught never to ask a question unless you know the answer. I will ask a question to which I do not know the answer.

I will guess that even though those negotiations with Treasury Board between you, the law group and CBSA were going on at the same time, there was a significant difference. This is the guessing part. I am guessing that some members of CBSA were negotiating a change in the nature of what they do in the course of their negotiation: that they would start carrying guns, operate almost as peace officers, and place themselves in harm's way. A new category was being created. My guess is, that is the reason for which an exemption might have been made.

**Mr. Mendicino:** I think there has been some fair, I would not want to go so far as to say, speculation on your part because some of the information was discussed in the public domain. The mandate of the Canada Border Services Agency, which is a comparatively youthful agency — I believe it came into effect three or four years ago, at the most — has broadened significantly over the last few years. A lot of that change has to do with the various integrated aspects of regulation. It is not only Customs or whether people fill out their forms properly when they come back over the border. CBSA also facilitates investigations involving some of the offenses that are ultimately turned over to federal prosecutors, for example.

The point is, to the extent that new mandates are being carried out by the CBSA, those mandates are, in many ways, proportionately increasing for your lawyers as well because we are moving into new areas of regulation. I cite, as specific examples, anti-terrorism legislation and whatnot. Those kinds of things go hand-in-hand with the investigative phase carried out by CBSA, and then end up eventually being handed over to the lawyers.

**Senator Banks:** I do not suggest that when the Crown prosecutes terrorists that there may not be danger involved. I am talking about people who are called upon from time to time to stick their head in the open window of a car door in which they know there is a man with a gun. It is a different category, by comparison.

**M. Mendicino :** Je vous remercie pour votre amabilité.

**Le sénateur Banks :** J'aimerais revenir sur ce que disait le sénateur Di Nino au sujet de la nature égalitaire de ces dispositions, qui, en fait, prennent fin dans deux ans et demi.

Vous avez dit que l'ASFC était une exception. Y a-t-il d'autres problèmes flagrants?

**M. Mendicino :** Le cas de l'ASFC est celui qui a le plus attiré l'attention du public à cause du parallélisme des négociations avec la promulgation, et aussi — pour être franc — de l'ampleur de l'augmentation.

**Le sénateur Banks :** Dans votre profession, on vous enseigne à ne jamais poser de question à moins que vous en connaissiez la réponse. Je poserai une question dont je ne connais pas la réponse.

Je devine que même si ces négociations du Conseil du Trésor, avec vous, le groupe juridique et l'ASFC se déroulaient en même temps, il y avait une grande différence. C'est ce que je devine. Je suppose que certains membres de l'ASFC négociaient un changement dans la nature de leur travail, dans leurs négociations : qu'ils commenceraient à porter des armes à feu, qu'ils assumeraient des fonctions proches de celles des agents de la loi, et qu'ils seraient exposés au danger. Une nouvelle catégorie était créée. Je pense que c'est peut-être ce qui a motivé cette exemption.

**M. Mendicino :** Il me semble possible que vous ayez fait, je n'irais pas jusqu'à dire des hypothèses, parce que certaines questions ont fait l'objet de débats publics. Le mandat de l'Agence des services frontaliers du Canada, qui est un organisme relativement jeune — je pense qu'il a été créé il y a trois ou quatre ans, tout au plus — a beaucoup grandi en quelques années. Une grande part de ce changement est liée aux divers aspects intégrés de la réglementation. Il ne s'agit pas que des douanes, ou de savoir si les gens remplissent leurs formulaires correctement quand ils repassent la frontière vers ici. L'ASFC facilite aussi les enquêtes sur certaines des infractions, dont sont en fin de compte chargés des procureurs fédéraux, par exemple.

Le fait est que, dans la mesure où l'ASFC assume de nouveaux mandats, ces mandats, à bien des égards, augmentent proportionnellement le travail de vos avocats aussi, parce que nous entrons dans un nouveau champ de réglementation. Je peux donner, comme exemple spécifique, la loi antiterroriste, et il y en a d'autres. C'est le genre de choses qui vont de pair avec la phase d'enquête que mène l'ASFC, et qui finissent par être le travail des avocats.

**Le sénateur Banks :** Je ne dis nullement que quand l'État poursuit des terroristes, il n'y a aucun danger. Je parle de gens qui sont appelés de temps à autre à passer la tête dans la fenêtre ouverte d'une portière de voiture dans laquelle se trouve, et il le sait, un homme armé d'un fusil. C'est une tout autre catégorie, en comparaison.

I have one naive question. With respect to section 14 of the Expenditure Restraint Act on page 340 of Bill C-10, this section is an in-case-we-missed-anyone type of section. Since everyone else is so carefully described in the present act, this section says:

The Governor in Council may, by order, designate any person or class of persons as persons to whom this Act applies, and those persons are deemed to be employees for the purposes of this Act.

As a citizen and as a representative of groups of the citizens — printers, garbage collectors, street fixers and other lawyers — I am hopeful that provision is somehow circumscribed. Can you tell me where and how that section is circumscribed?

**Mr. Mendicino:** If one looks at the language, I think —

**Senator Banks:** I said it was a naive question.

**Mr. Devlin:** The short answer is they would have to be paid by the federal government in some way. It refers to increases of rates of pay by the federal government. Effectively, the section is limited to their employees.

**Senator Banks:** They will not be able to go to the CAW and say they are limited? I guess that is a bad example this week.

**Mr. Mendicino:** They may, but they will probably not receive the answer they want.

**Senator Banks:** That is right.

**The Chair:** On behalf of the Standing Senate Committee on National Finance, I thank each of you for appearing and for helping us through Part 10 of the act. It is not easy for us to understand, but you helped clarify a number of points for us. We thank you for that, Mr. Poirier, Mr. Mendicino and Mr. Devlin.

(The committee adjourned.)

J'ai une question naïve à poser. En ce qui concerne l'article 14 de la Loi sur le contrôle des dépenses, à la page 340 du projet de loi C-10, qui est une section du type « au cas où nous aurions manqué quelqu'un ». Puisque tout le monde est si minutieusement décrit dans la loi actuelle, cet article dit :

Le gouverneur en conseil peut, par décret, désigner toute autre personne ou catégorie de personnes comme étant visée par la présente loi. Les personnes ainsi désignées sont, pour l'application de la présente loi, assimilées à des employés.

En ma qualité de citoyen et de représentant de groupes de citoyens — des imprimeurs, des éboueurs, des ouvriers municipaux et d'autres avocats — j'espère que cette disposition est, d'une façon ou d'une autre, prescriptive. Pouvez-vous me dire où et comment cet article est prescriptif?

**M. Mendicino :** Si on regarde le libellé, je pense...

**Le sénateur Banks :** J'ai bien dit que c'était une question naïve.

**M. Devlin :** En deux mots, ils devraient être payés par le gouvernement fédéral d'une manière quelconque. Il s'agit d'augmentations de taux salariaux du gouvernement fédéral. De fait, l'article est limité à ses employés.

**Le sénateur Banks :** Ils ne pourront pas s'adresser à TCA Canada et dire qu'ils sont limités? Je suppose que c'est un mauvais exemple cette semaine.

**M. Mendicino :** Ils le pourraient, mais ils ne recevraient probablement pas la réponse qu'ils souhaiteraient.

**Le sénateur Banks :** C'est juste.

**Le président :** Au nom du Comité sénatorial permanent des finances nationales, je remercie chacun de vous d'être venu témoigner et de nous avoir aidés à comprendre la partie 10 de la loi. Il ne nous est pas facile de comprendre, mais vous nous avez aidés à tirer certains éléments au clair. Nous vous en remercions, MM. Poirier, Mendicino et Devlin.

(La séance est levée.)





*If undelivered, return COVER ONLY to:*  
Public Works and Government Services Canada –  
Publishing and Depository Services  
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,*  
*retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –  
Les Éditions et Services de dépôt  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

---

WITNESSES

**Tuesday, May 5, 2009:**

*As an individual:*

Jeremy Leonard, Senior Fellow, Institute for Research on Public Policy.

**Wednesday, May 6, 2009:**

*Canadian Association of Professional Employees:*

Claude Poirier, President.

*Association of Justice Counsel:*

Marco Mendicino, Acting President;

Nick Devlin, Member of the Governing Council.

TÉMOINS

**Le mardi 5 mai 2009 :**

*À titre personnel :*

Jeremy Leonard, associé principal, Institut de recherche en politiques publiques.

**Le mercredi 6 mai 2009 :**

*Association canadienne des employés professionnels :*

Claude Poirier, président.

*Association des Juristes de Justice :*

Marco Mendicino, président intérimaire;

Nick Devlin, membre du conseil d'administration.